



**IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN
DIFFICULTE ET PREVENTION DU SUICIDE**

**29 PROPOSITIONS POUR AMELIORER LES ACTIONS DE
SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT**

**MISSION CONDUITE PAR OLIVIER DAMAISIN
DEPUTE DE LOT ET GARONNE**

A LA DEMANDE DU PREMIER MINISTRE

Les 4 R à méditer et à partager.

Repos

Recul

Réseau

Rebond

Novembre 2020

REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement et chaleureusement les personnes de tous horizons que j'ai rencontrées au cours des auditions et des visites sur les territoires. Elles ont bien voulu échanger sur leurs expériences et leurs projets concernant un sujet qui ne peut pas laisser indifférent. Qu'elles se soient exprimées à titre personnel ou au nom de leurs organisations professionnelles ou associatives, elles ont toutes montré avec humanité leur prise de conscience et leur engagement pour une cause grave, partagée par l'ensemble de la société. Leur détermination sans faille doit être saluée.

Leurs commentaires éclairés sur les initiatives qu'elles ont prises ont été précieux pour comprendre les enjeux, les freins mais aussi les atouts qui permettent de porter ensemble l'ambition d'une meilleure approche des risques de mal être et de suicide dans le monde agricole. Les constats, la plupart du temps très partagés, ont permis de dégager sept recommandations traduites en 29 actions.

Ce rapport de mission a été rédigé grâce au concours de Frédéric Poisson, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, que je remercie chaleureusement pour son entier engagement et soutien.

La mission a bénéficié du soutien quotidien de l'ensemble de mon équipe, Farah Hamidani Laurence Marquis, Monira Taleb, Salwa Lakrafi et Stéphane Mazeaufroid-Boulestin.

Leurs contributions ont permis de mener cette mission et de produire ce rapport dans les conditions inédites du confinement induit par la pandémie de la covid-19.

Je les en remercie tout particulièrement.

Oliver Damaisin

Député de Lot et Garonne

SOMMAIRE

RÉSUMÉ	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS	6
INTRODUCTION	10
PREAMBULE	11
PREMIERE PARTIE : Plans nationaux pour la connaissance et la prévention du suicide. Caractérisation des facteurs de risque	14
1- Connaissance et prévention du suicide en France. Une approche traduite dans de nombreux dispositifs nationaux.....	14
11- Historique récent de la prise en compte du suicide.....	14
12- Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014.....	15
121- Objectifs.....	15
122- Evaluation.....	16
13- Observatoire national du suicide.....	17
14- Plan national MSA d'actions contre le suicide 2011-2014.....	17
15- Plan national MSA de prévention du suicide 2016-2020.....	18
2- Connaissance de la mortalité par suicide et des facteurs de risque.....	18
21- Première étude sur la période 2007-2009.....	19
22- Deuxième étude sur la période (2007-2009) – 2010-2011. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants et caractéristiques socio professionnelles associées.....	20
23- Evaluation des données de 2015 sur le suicide par la MSA.....	21
24- contributions aux déterminants du suicide en agriculture.....	22
241- Principaux facteurs qui poussent les agriculteurs au suicide.....	22
242- Données de l'observatoire de la santé du dirigeant agricole, AMAROK.....	22
3- Enseignements et perspectives.....	23
DEUXIEME PARTIE : Exemples de dispositifs nationaux et locaux d'information et d'accompagnement des agriculteurs	25
1- Dispositifs nationaux d'information et d'accompagnement.....	25
11- MSA.....	25
111- Agri' écoute.....	25
112- Cellules pluridisciplinaires de prévention.....	26
113- Dispositifs d'action sociale : Le guide Pass Agri.....	26
12- La Coopération Agricole : Agri Sentinelles.....	26
13- Solidarité Paysans.....	27
14- Chambres d'agriculture France - FNSEA : Agri' Collectif.....	27
15- Chambres d'agriculture France : Résilience.....	28
16- Ministère chargé de l'agriculture : Cellule d'accompagnement.....	28
17- association d'aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aigüe (APESA).....	30
18- Experts comptables et avocats : AgirAgri.....	31
19- Action des Conseils départementaux.....	31
2- Exemples de dispositifs locaux d'information et d'accompagnement en Saône et Loire.....	31
21- Association Agri Solidarité.....	31

22- Dispositif de mentorat entrepreneurial.....	32
23- AMAROK Assistance.....	32
231- Principales difficultés évoquées.....	32
232- Fonctionnement de la plateforme d'écoute.....	33
24- Initiative de l'organisme de défense et de gestion des Crus du Beaujolais pendant le confinement lié à l'épidémie de Covid 19.....	33
3- Exemple du dispositif local d'information et d'accompagnement en Isère « Le Sillon Dauphinois ».....	34
31- Volonté de partenariat.....	34
32- Analyse qualitative.....	34
33- Projets.....	34
4- Enseignements et perspectives.....	35
TROISIEME PARTIE : Recommandations.....	36
Première recommandation :	
Identifier les agriculteurs en difficulté, maintenir le lien et les orienter vers des ressources dédiées.....	36
1- Faire prendre conscience de la notion de mal être aux agriculteurs, en diffusant localement une information générale et non stigmatisante.....	37
2- Maintenir un lien régulier avec les agriculteurs.....	37
3- Identifier et coordonner les plateformes d'écoute.....	38
4- Cartographier localement les facteurs de risque suicidaire.....	38
Deuxième recommandation :	
Mobiliser et former les sentinelles.....	39
1- Identifier et recruter les sentinelles au contact des agriculteurs sur les territoires.....	39
2- Sensibiliser et former localement les sentinelles à la détection et à l'écoute du mal être et du risque suicidaire.....	39
3- Mettre en place une coordination nationale de la formation des sentinelles, soutenue par l'Etat.....	40
4- Doter d'outils pédagogiques les sentinelles et les salariés des organisations professionnelles en contact avec les agriculteurs en difficulté.....	40
Troisième recommandation :	
Coordonner les acteurs de la prévention.....	41
1- Créer un observatoire national des exploitations agricoles en difficulté, coordonné par le ministère chargé de l'agriculture.....	41
2- Définir le champ et le cadre d'intervention des acteurs de la prévention en matière de risques psychosociaux et de prévention du suicide en agriculture.....	42
3- Communiquer collectivement au niveau local sur les dispositifs d'accueil et d'aide.....	42
4- Communiquer au niveau national.....	43
5- Reconnaître le rôle de la cellule d'accompagnement dans la coordination des réseaux d'accompagnants.....	43
6- Sensibiliser les organisations techniques professionnelles et de conseil aux questions du mal être et de la prévention du suicide et les inciter à s'intégrer dans l'approche collective.....	44
7- Améliorer le fonctionnement de la cellule d'accompagnement, notamment par l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et la révision de sa composition...	44
8- Gérer la confidentialité.....	45
Quatrième recommandation :	
Accompagner les agriculteurs en difficulté.....	46
1- Accompagner précocement, globalement et gratuitement.....	46

2- Développer les dispositifs de mentorat entrepreneurial pour accompagner les agriculteurs.....	46
3- Améliorer les relations entre les agriculteurs et l'administration et les créanciers en formant les agents publics et les conseillers.....	47
4- Aborder la question foncière comme un risque de passage à l'acte suicidaire.....	47
41- Intégrer la SAFER dans les réseaux de prévention pour communiquer et accompagner les agriculteurs cédant du foncier.....	47
42- Développer et faire connaître les outils pour préserver la poursuite d'activité des agriculteurs qui cèdent leur foncier et pour ceux qui le transmettent.....	48
Cinquième recommandation :	
Accompagner les jeunes agriculteurs au cours du projet d'installation.....	48
1- Sensibiliser dès la formation initiale.....	48
2- Intégrer la réflexion sur le mal être et le suicide dès le projet d'installation.....	49
3- Accompagner après l'installation.....	50
Sixième recommandation :	
Communiquer de façon positive sur l'agriculture auprès du public.....	50
Septième recommandation :	
Financer.....	51
1- Financer les dispositifs de la MSA.....	51
2- Financer les associations locales.....	51
3- Assurer les financements des dispositifs d'accompagnement.....	52
4- Mobiliser les organismes de formation professionnelle des agriculteurs et des salariés des organisations professionnelles sur les thèmes de la prévention du mal être et du suicide.....	52
CONCLUSION	54
ANNEXES	55
Annexe 1 : Lettre de mission.....	56
Annexe 2 : Liste des sigles utilisés.....	58
Annexe 3 : Références des principaux documents consultés.....	59
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées.....	61
Annexe 5 : Evolution des exploitations agricoles.....	69
Annexe 6 : Evolution et prix du foncier.....	71
Annexe 7 : Installations.....	71
Annexe 8 : Population active.....	72
Annexe 9 : Conditions de travail.....	73
Annexe 10 : Exemples de communication sur les dispositifs de la MSA.....	74
Annexe 11 : Exemples de communication en Saône et Loire.....	81
Annexe 12 : Exemple de communication en Isère.....	83
Annexe 13 : Exemple de communication de Solidarité Paysans.....	84
Annexe 14 : Exemples de communication de La Coopération Agricole.....	85
Annexe 15 : Schéma de la cellule pluridisciplinaire de prévention de la MSA.....	86
Annexe 16 : Schéma de la cellule d'accompagnement-ministère chargé de l'agriculture.....	87
Annexe 17 : Schéma du dispositif d'identification et d'accompagnement-ministère chargé de l'agriculture.....	87

RÉSUMÉ

Face à un monde en mutation, où la place de l'agriculture et la demande de la société ont changé, le milieu agricole se sent souvent incompris et dévalorisé. Les causes multiples, pas uniquement d'ordre économique, conduisent certains agriculteurs au mal être, voire au suicide. Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics, les acteurs professionnels et associatifs ont pris conscience de ces difficultés, notamment de la réalité du suicide dans le monde agricole, en engageant d'importants travaux pour mieux en identifier et comprendre les déterminants, ainsi qu'en déployant sur les territoires ruraux des dispositifs de repérage et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Si l'environnement technique professionnel des agriculteurs est très structuré, il apparaît que l'accompagnement humain doit également être également au cœur des préoccupations des acteurs institutionnels et associatifs pour offrir un accompagnement global, technique, économique et social aux agriculteurs et à leurs familles.

La connaissance des facteurs de mal être et de risque suicidaire progresse même si le lien entre la situation économique et sociale des agriculteurs et le risque suicidaire est difficile à mettre en évidence. Les initiatives d'accompagnement sur les territoires au plus près des agriculteurs se développent, mais elles ne sont pas forcément coordonnées, ni connues des agriculteurs et des différents acteurs eux-mêmes. Des progrès sont ainsi attendus pour mieux qualifier les risques et organiser localement de façon efficace, la détection, l'écoute et la prise en charge.

Les agriculteurs en difficulté sont souvent isolés et mal informés. Tous les acteurs qui concourent à la prévention du mal être et du risque suicidaire doivent être convaincus que coordonner les actions, être formé à détecter le plus tôt possible les situations de mal être, être en capacité de gagner la confiance et de communiquer sur l'accès aux droits, sont de nature à apporter des réponses adaptées aux difficultés. Les initiatives locales le montrent.

Les recommandations préconisent d'améliorer l'identification des agriculteurs en difficulté et le maintien du lien, la mobilisation et la formation des sentinelles, la coordination des acteurs de la prévention, l'accompagnement des agriculteurs, notamment les jeunes en phase d'installation ainsi que la communication et le financement de certains dispositifs mis en œuvre.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Première recommandation :

Identifier les agriculteurs en difficulté, maintenir le lien et les orienter vers des ressources dédiées.

Action 1 :

Diffuser au niveau départemental à l'attention des agriculteurs, via les réseaux professionnels, de santé et les élus locaux, une information générale sur le mal être pour aider à la prise de conscience et inscrire cette démarche dans les projets territoriaux de santé mentale.

Action 2 :

Maintenir un lien personnel régulier entre les organisations professionnelles locales et les agriculteurs en partenariat avec le dispositif Vigilans du ministère chargé de la santé.

Action 3 :

Identifier et coordonner au niveau départemental les plateformes d'écoute dédiées au mal être et au risque suicidaire par une organisation mandatée par la cellule d'accompagnement et inscrire cette démarche dans les projets territoriaux de santé mentale.

Action 4 :

Cartographier localement les facteurs de risque suicidaire afin d'adapter les actions de prévention sur la base d'une publication nationale annuelle de l'analyse de la typologie des agriculteurs et des causes. La cellule d'accompagnement pourrait coordonner cette action qui peut s'inscrire dans les projets territoriaux de santé mentale.

Deuxième recommandation :

Mobiliser et former les sentinelles.

Action 5 :

Identifier et recruter les sentinelles au contact des agriculteurs sur les territoires parmi les acteurs professionnels de l'agriculture et de la santé, des élus et des services publics locaux.

Mettre à leur disposition un numéro d'appel téléphonique dédié.

La cellule d'accompagnement pourrait coordonner cette action en lien avec l'agence régionale de santé.

Action 6 :

Sensibiliser et former localement les sentinelles à la détection et à l'écoute du mal être et du risque suicidaire. La cellule d'accompagnement pourrait coordonner l'action en relation avec les organisations professionnelles et associatives.

Action 7 :

Mettre en place une coordination nationale de la formation des sentinelles soutenue par l'Etat.

Action 8 :

Doter les sentinelles d'outils pédagogiques d'écoute et d'orientation. Les organisations professionnelles et associatives pourraient en prendre l'initiative.

Doter les salariés des organisations professionnelles d'outils d'écoute et d'aide à la décision pour une démarche positive d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

Troisième recommandation :

Coordonner les acteurs de la prévention.

Action 9 :

Créer un observatoire national des exploitations agricoles en difficulté, coordonné par le ministère chargé de l'agriculture.

Action 10 :

Elaborer un guide sur le rôle et la coordination des acteurs de la prévention du suicide en agriculture en concertation avec les partenaires du comité régional d'orientation des conditions de travail.

Action 11 :

Communiquer collectivement au niveau local sur les dispositifs d'accueil, d'aide et d'accès aux droits, avec l'appui de la cellule d'accompagnement, de la DIRECCTE et de la MSA dans le cadre du plan santé au travail.

Action 12 :

Communiquer au niveau national via les sites internet institutionnels sur les dispositifs d'écoute auprès des agriculteurs.

Action 13 :

Reconnaitre le rôle de la cellule d'accompagnement dans la coordination des acteurs de la prévention pour une vision collective et consolidée des territoires.

Action 14 :

Sensibiliser les organisations techniques professionnelles et de conseil, à la connaissance des réseaux de détection du mal être et de la prévention du suicide recensés par l'ARS et les inciter à s'intégrer dans l'approche collective.

Action 15 :

Améliorer le fonctionnement de la cellule d'accompagnement. Le ministère chargé de l'agriculture pourrait travailler à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et à la révision de sa composition.

Action 16 :

Définir le cadre de la confidentialité et les conditions de partage d'informations entre les partenaires de la cellule d'accompagnement.

Quatrième recommandation :

Accompagner les agriculteurs en difficulté.

Action 17 :

Faire accompagner précocement, globalement et gratuitement un agriculteur en difficulté, par un conseil de confiance qu'il choisit, sur proposition de la cellule d'accompagnement.

Action 18 :

Développer les dispositifs de mentorat entrepreneurial entre un agriculteur et un chef d'entreprise d'un secteur d'activité non agricole. Les chambres d'agriculture pourraient en prendre l'initiative.

Action 19 :

Former les agents publics et les conseillers à l'accueil et à l'écoute personnalisés des agriculteurs pour traiter les situations difficiles.

Doter les services de l'Etat et les chambres d'agriculture des moyens nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté face aux procédures administratives.

Action 20 :

Intégrer la SAFER dans les réseaux des acteurs de la prévention.

Action 21 :

Développer et faire connaître les outils pour préserver la poursuite d'activité des agriculteurs qui cèdent leur foncier et pour ceux qui le transmettent.

Cinquième recommandation :

Accompagner les jeunes agriculteurs au cours du projet d'installation.

Action 22 :

Sensibiliser les futurs agriculteurs à la prévention des risques. Le ministère chargé de l'agriculture pourrait renforcer cet aspect dans les programmes de formation initiale.

Action 23 :

Intégrer la réflexion sur le risque de mal être et de suicide dès le projet d'installation, dans le programme pour l'accompagnement à l'installation – transmission en agriculture.

Action 24 :

Accompagner le jeune agriculteur installé, par un agriculteur expérimenté. La chambre d'agriculture pourrait organiser la mise en relation.

Sixième recommandation :

Communiquer de façon positive sur l'agriculture auprès du public.

Action 25 :

Communiquer de façon positive et pédagogique sur l'agriculture auprès du public. Le ministère chargé de l'agriculture et les organisations professionnelles agricoles pourraient en prendre l'initiative.

Septième recommandation :

Financer.

Action 26 :

Inscrire les missions de prévention du mal être et du suicide dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la MSA.

Action 27 :

Financer les associations locales qui s'inscrivent dans un projet coordonné.

Action 28 :

-Assurer le financement des dispositifs d'accompagnement (audit global de l'exploitation, aides à la relance des exploitations, aide à la reconversion professionnelle, programme pour l'accompagnement à l'installation – transmission en agriculture).

-Inscrire la mesure d'aide au répit dans les actions à conduire au titre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la MSA.

-Réviser les conditions de financement du service de remplacement en cas d'épuisement professionnel.

Action 29 :

Mobiliser les organismes de formation professionnelle des agriculteurs (VIVEA) et des salariés des organisations professionnelles (OCAPIAT) sur les thèmes de la prévention du mal être et du suicide.

INTRODUCTION

Depuis les années 2000, la stratégie relative à la connaissance des facteurs de risques, à la détection et à la prise en charge du suicide a donné lieu à plusieurs programmes (stratégie nationale d'actions 2000 - 2005, plan psychiatrie et santé mentale 2005 - 2008 et 2011 - 2015, programme national d'actions 2011 - 2104, plan santé au travail 2016 - 2020, observatoire national du suicide).

Un plan spécifique de prévention du suicide dans le monde agricole a été lancé en 2011 par le ministre chargé de l'agriculture. Intégré au programme d'actions contre le suicide 2011 - 2014, il s'est concrétisé par le plan national d'actions en 2011 - 2014 et le plan national de prévention en 2016 - 2020 dont la Mutualité Sociale Agricole a été chargée du pilotage.

De nombreux dispositifs portés par l'Etat, les organisations professionnelles ou associatives, sont maintenant déployés sur les territoires pour repérer et accompagner les agriculteurs sujets au mal être et au risque suicidaire.

La première partie du rapport présente un panorama des plans nationaux et des travaux de recherche visant à comprendre les causes du risque suicidaire, en particulier dans le monde agricole et à préciser les dispositifs d'écoute et d'accompagnement des agriculteurs.

La deuxième partie recense les dispositifs mis en place par des organisations nationales pour repérer, informer et accompagner les agriculteurs. Elle présente également, à titre d'exemple, des démarches locales où des initiatives concrètes sont mises en œuvre.

A partir des orientations des programmes nationaux et des retours d'expérience des dispositifs d'écoute et de prise en charge du risque suicidaire, la troisième partie propose des pistes pour améliorer l'identification précoce et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, le rôle des sentinelles qui sont souvent les premiers lanceurs d'alerte, la coordination des acteurs de la prévention, la communication et le financement de certaines actions.

PREAMBULE

L'évolution de la place de l'agriculture dans la société, une source de multiples causes de mal-être¹²³⁴⁵

Dans les années 50, la fonction première dévolue à l'agriculture a été de développer et d'intensifier la production pour assurer l'indépendance alimentaire. Elle s'appuyait sur le modèle de l'exploitation agricole familiale qui a beaucoup évolué, à la fois pour des questions sociales (démographie, emploi du ou de la conjointe hors de l'exploitation, pression et conflits intrafamiliaux ou professionnels, désintérêt des jeunes générations pour la reprise de l'exploitation familiale, installation hors cadre familial, ...) et économiques (baisse de la main d'œuvre, taille de l'exploitation, agrandissement, transmission du foncier, valorisation des productions sur les marchés, capacités d'investissement, viabilité, ...).

Les apports du progrès technique (mécanisation, chimie, biologie, ...) et sa vulgarisation, l'accélération de la structuration des organisations professionnelles, l'organisation économique des productions et la modernisation de l'industrie agroalimentaire, l'aménagement du foncier par le remembrement, la démocratisation de l'enseignement agricole pour la formation des jeunes, ont contribué à rendre l'agriculture plus efficace et à répondre à la demande sociétale.

La condition d'agriculteur est liée au monde rural, souvent de génération en génération. Par son outil de production, l'agriculteur est un acteur majeur qui valorise et entretient l'espace. Mais le nombre d'agriculteurs décline de façon accélérée depuis plusieurs dizaines d'années, au point notamment que ces derniers ne sont plus les occupants principaux des territoires ruraux. Cette observation se traduit, par exemple, dans leur représentation dans les conseils municipaux où ils sont maintenant devenus souvent minoritaires voire absents. De nouvelles populations, sans liens directs ou encore récents avec la ruralité, sont venues s'installer sur ces territoires pour la qualité de leur cadre de vie tout en ayant leurs activités professionnelles localement ou dans des aires urbaines de relative proximité, ce qui en a changé la physionomie et les rapports de force entre les acteurs. La relation de l'agriculteur à son territoire a ainsi évolué de façon très rapide. Il doit exercer son métier dans un contexte qui a considérablement changé.

L'augmentation de la taille des exploitations et des troupeaux, la diminution du nombre d'actifs agricoles, sont devenues source de pénibilité et de surcharge de travail avec de fortes amplitudes horaires générant fatigue et maladie. Le temps du repos, trop peu présent, contribue à l'isolement.

L'isolement, l'absence de perspectives en vue de la transmission, la concurrence et l'instabilité sur les marchés induisant des baisses de revenus, la difficulté à anticiper les orientations et

¹ Le Journal CNRS - 3 mars 2017

² - Jean Claude Flamand. Une brève histoire des transformations de l'agriculture au 20^{ème} siècle. Mission Agrobiosciences. Novembre 2010

³ CGET - Regards sur les territoires rapport 2017

⁴ Marc Bernier, mission parlementaire. Evolution de la démographie agricole et ses conséquences sur l'organisation, le fonctionnement et la transmission des exploitations agricoles. Décembre 2005

⁵ Nicolas Deffontaines. Le suicide fataliste revisité. Sociologie [En ligne], N°2, vol 11 / 2020

les investissements dans un contexte économique incertain, l'endettement, la complexité des démarches administratives, les mises aux normes et leurs investissements, les aléas climatiques, les crises sanitaires sont autant de difficultés auxquelles l'agriculteur doit faire face.

Enfin s'ajoute, de façon toujours plus pressante, la défiance du consommateur qui exige davantage de qualité et de traçabilité pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, la protection de l'environnement et le bien-être animal.

L'accumulation de facteurs aussi différents, jusqu'alors peu considérés dans leur ensemble, génère une forte pression sur les conditions d'exercice du métier d'agriculteur.

Le regard porté par la communauté agricole sur un agriculteur en difficulté et le défaut de reconnaissance professionnelle peuvent également être des facteurs générateurs de mal être dans un milieu où le travail et la réussite sont des valeurs reconnues. Une exploitation qui fonctionne mal techniquement ou qui est endettée, quelles qu'en soient les raisons, peut subir le jugement négatif des pairs ce qui induit un sentiment d'incapacité difficile à supporter seul.

La place de l'agriculture dans la société a changé. On lui demande maintenant non plus de garantir seulement l'accès à l'alimentation, mais d'assurer des missions multiples sur les territoires, d'aménagement, d'entretien des paysages ruraux, de protection de la biodiversité et des ressources naturelles. La perception de l'agriculture par la société est passée progressivement d'une forte connivence familière historique liée à son identité agricole et rurale, à toujours plus d'exigences, souvent avec une méconnaissance voire une défiance induite par une perte des liens qui l'unissaient à la terre et à ses acteurs. Les polémiques régulières autour des pratiques agricoles en témoignent. L'image de l'agriculteur renvoyée par la société fait vaciller des bases longtemps acquises et légitimées par sa place reconnue et intimement liée à son territoire, au point que son métier en est même remis en cause.

L'agriculture est un mode de vie qui engage totalement ses acteurs, par raison ou par passion. De l'ensemble des facteurs évoqués résulte un mal être qui se répand dans le monde agricole, source de dépression voire de suicide, accentué par l'isolement qui peut être géographique et social, professionnel et personnel.

Le sentiment ou le reproche de l'échec dans l'environnement familial ou des pairs, le poids de la responsabilité de chef d'entreprise sont des facteurs qui peuvent devenir anxiogènes. Une conséquence remarquable de la perception de ces difficultés est par exemple l'abandon précoce de l'activité agricole par des actifs qui s'engagent dans une reconversion professionnelle.

L'émergence de l'agribashing cristallise un certain nombre de reproches faits aux agriculteurs. Il se traduit par une hostilité continue pendant une longue période, de la part d'une ou plusieurs personnes et qui s'exprime de différentes manières⁶, de la prise de position à la menace voire à la violence physique. Les signalements d'intimidation verbale ou physique ne sont plus marginaux. Il arrive maintenant fréquemment que des agriculteurs soient pris à partie dans l'exercice de leur métier et que des tiers leur demandent des comptes, parfois en toute méconnaissance des pratiques agricoles (exemple du reproche fait à un agriculteur de traiter un champ avec un pulvérisateur alors qu'il sème une culture).

Les conséquences de ce harcèlement peuvent contribuer à l'exclusion et à l'isolement. Le fort engagement de l'agriculteur trouve en réponse une déconsidération de son travail, engendrant un profond sentiment d'injustice.

Les atteintes à la sécurité des agriculteurs et de leurs exploitations sont en hausse. En 2019, 15 000 faits ont été constatés. Face à ces tensions, la Gendarmerie nationale a mis en place

⁶ Observatoire AMAROK, 6^{ème} questionnaire. Chambre d'agriculture de Saône et Loire, université de Montpellier. Février 2020

le 3 octobre 2019 la cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole « Déméter » pour assurer la sécurité des agriculteurs et leur permettre de contacter un référent sûreté dans les domaines de la prévention des agressions, de l'accompagnement, de la recherche et de l'analyse de renseignements, du traitement judiciaire et de la communication⁷.

⁷ Ministère de l'intérieur. Dossier de presse présentation Déméter. 13 décembre 2019

PREMIERE PARTIE

Plans nationaux pour la connaissance et la prévention du suicide. Caractérisation des facteurs de risque

Cette partie présente un historique des dispositifs nationaux visant à mieux connaître les déterminants du risque suicidaire, notamment dans le milieu agricole et à poser le cadre des modalités d'écoute et d'accompagnement sur les territoires.

1- Connaissance et prévention du suicide en France. Une approche traduite dans de nombreux dispositifs nationaux

11- Historique récent de la prise en compte du suicide

La prévention du suicide est une question de santé publique reconnue depuis les années 90.

En 2000, le ministère chargé de la santé a posé les bases de la prévention dans une première stratégie nationale d'actions face au suicide pour la période 2000 - 2005⁸ autour de quatre axes (favoriser la prévention par un dépistage accru des risques suicidaires, diminuer l'accès aux moyens létaux, améliorer la prise en charge, améliorer la connaissance).

En 2004, la loi sur la politique de santé publique⁹ a défini l'objectif de réduire le nombre de suicides de 20 % en 2008.

Les actions ont ensuite été poursuivies dans le plan Psychiatrie et santé mentale 2005-2008¹⁰ où l'accent est mis sur l'amélioration de la prise en charge de la dépression et la stratégie nationale d'actions face au suicide. A la suite, le plan Psychiatrie et santé mentale 2011-2015¹¹ en aborde notamment l'organisation sur les territoires.

En 2008 et 2009, un comité de pilotage a mené une réflexion générale sur le suicide, associant les services de l'Etat, les professionnels et les associations concernées, qui a permis de préciser les pistes d'amélioration de la politique de prévention. Ces travaux ont donné lieu au programme national d'actions contre le suicide pour la période 2011 - 2014¹².

⁸ Stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005. DGS/SD6C-février 2001

⁹ Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique

¹⁰ Psychiatrie et santé mentale 2005-2008. Ministère chargé de la santé

¹¹ Plan Psychiatrie et santé mentale 2011-2015. Ministère chargé de la santé

¹² Programme national d'actions contre le suicide (2011-2014). Septembre 2011

En 2013, l'Observatoire national du suicide¹³ est créé et réunit un partenariat élargi pour travailler sur les déterminants du suicide. Quatre rapports ont été publiés en 2014¹⁴, 2016¹⁵, 2018¹⁶, 2020¹⁷.

En 2018, la Feuille de route santé mentale et psychiatrie¹⁸ du Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie, s'inscrit dans les objectifs de la stratégie nationale de santé. Il y est notamment prévu une action visant à mettre à disposition des agences régionales de santé, un ensemble d'actions intégrées de prévention du suicide.

Le troisième Plan santé au travail 2016 - 2020 prend en compte les risques professionnels (chimiques, chutes, routiers) qui sont parmi les premières causes d'accident du travail, notamment en agriculture. Il prend également en compte de façon prioritaire, les risques psychosociaux.

Concernant l'approche particulière du risque suicidaire en agriculture, un plan de prévention du suicide dans le monde agricole est lancé en 2011 par le ministre chargé de l'agriculture et intégré dans le programme national d'actions contre le suicide 2011 - 2014. Il s'est traduit par deux plans nationaux, d'actions en 2011 - 2014¹⁹ et de prévention en 2016 - 2020²⁰ dont la mise en œuvre a été confiée à la Mutualité sociale agricole (MSA).

12- Programme national d'actions contre le suicide 2011 - 2014²¹

121- Objectifs

Le suicide a des causes multifactorielles qu'il faut pouvoir repérer. Le programme est interministériel (ministères de la justice et des libertés, du travail, de l'emploi et de la santé, de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la solidarité et de la cohésion sociale).

Il est articulé en 6 axes, 21 mesures et 49 actions :

- Développement de la prévention et de la postvention.

¹³ Décret n° 2013-809 du 9 septembre 2013 portant création de l'Observatoire national du suicide

¹⁴ Observatoire national du suicide. Suicide. Etat des lieux des connaissances et perspectives de recherche. 1^{er} rapport novembre 2014

¹⁵ Observatoire national du suicide. Suicide. Connaître pour prévenir : dimensions nationales, locales et associatives. 2^{ème} rapport février 2016

¹⁶ Observatoire national du suicide. Suicide. Enjeux éthiques de la prévention, singularités du suicide à l'adolescence. 3^{ème} rapport février 2018

¹⁷ Observatoire national du suicide. Suicide. Quels liens avec le travail et le chômage ? Penser la prévention et les systèmes d'information. 4^{ème} rapport juin 2020

¹⁸ Feuille de route Santé mentale et psychiatrie. Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie. Ministère chargé de la santé. Juin 2018

¹⁹ Plan national MSA d'actions contre le suicide 2011-2014

²⁰ Plan national MSA de prévention du suicide 2016-2020

²¹ Programme national d'actions contre le suicide (2011 – 2014)

- Amélioration de la prise en charge des personnes en risque suicidaire.
- Information et communication autour de la prévention du suicide.
- Formation des professionnels.
- Etudes et recherche.
- Suivi et animation du programme d'actions contre le suicide.

Les actions spécifiques au milieu agricole qui sont précisées dans le plan national MSA d'actions contre le suicide 2011 – 2014, figurent dans le programme, axe 1 « développement de la prévention et de la postvention » :

Mesure 2 « Améliorer, développer et faire connaître les dispositifs d'intervention à distance dédiés à la prévention du suicide », action 6 « Développer le dispositif d'écoute à distance pour répondre aux préoccupations des assurés agricoles en situation de détresse ». L'objectif est de mettre en place un numéro d'appel 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, dédié aux assurés agricoles en situation de détresse. La MSA est chargée de son organisation. La sensibilisation et la formation des écoutants est prévue, ainsi que la promotion du dispositif auprès des agriculteurs.

Mesure 3 « Prévenir l'isolement social et la détresse psychique », action 11 « Développer des cellules pluridisciplinaires de prévention pour détecter et prévenir les risques psychosociaux élevés chez les assurés agricoles de la MSA ». L'objectif est de mettre en place dans chaque caisse de la MSA, une cellule pluridisciplinaire de détection et de prévention des risques psychosociaux, pour partager les informations et définir des modalités d'accompagnement. La composition des cellules est précisée (médecins conseil, médecins du travail, assistants sociaux, conseillers en prévention des risques professionnels, agents des services de prestations). L'action évoque également la capacité de relais auprès des cellules pluridisciplinaires que représentent les professionnels au contact des assurés agricoles (élus MSA, professionnels agricoles ...).

En outre, l'axe 5 « Études et recherche », mesure 2 « Améliorer la qualité des données et le suivi de la mortalité par suicide en population générale et au sein de populations ou dans des lieux de vie spécifiques », action 43 « Améliorer la qualité des données et le suivi des suicides en relation avec le travail », prévoit notamment l'analyse annuelle des données de mortalité par suicide en agriculture en collaboration avec la MSA. Cette action vise à observer l'évolution du taux de mortalité dans le temps, de la comparer aux autres catégories professionnelles et de détecter certaines caractéristiques propres à l'activité agricole. Cette analyse doit permettre à la MSA de cibler les actions de prévention selon les situations locales et les activités.

122- Evaluation²²

L'évaluation de l'action 6 mise en œuvre grâce au partenariat entre la MSA et les associations SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, ainsi qu'avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour la gestion de la plateforme technique, a montré, compte tenu de sa mise en œuvre tardive, la montée en puissance de vingt à une cinquantaine de postes d'écoutes. Le dispositif Agri'écoute a été déployé en octobre 2014. Concernant la communication auprès des acteurs socioprofessionnels, les moyens mobilisés (presse écrite, internet et réseaux professionnels, affichages) ont été jugés déterminants, en particulier lors du lancement du dispositif.

²² Bilan du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014. Ministère chargé de la santé. Juin 2015

L'évaluation de l'action 11, fin 2014 a montré que la quasi-totalité des 35 caisses de MSA ont activé leur cellule pluridisciplinaire. 28 étaient opérationnelles et ont traité près de 1 000 situations, dont près de 300 présentaient un risque suicidaire. 73 % concernaient les hommes, particulièrement la tranche d'âge 45 à 54 ans. 68 % concernaient des exploitants (le reste essentiellement les salariés). Les signalements sont d'origines variées (la personne en mal être elle-même, les milieux familial, professionnel, médical, les élus).

Concernant l'action 43, une première série d'analyses des données de mortalité chez les assurés agricoles portant sur les années 2007 à 2009 a été publiée en octobre 2013²³.

13- Observatoire national du suicide

L'Observatoire national du suicide, créé par le décret du 9 septembre 2013²⁴, renouvelé pour cinq ans par le décret du 1^{er} août 2018²⁵, a pour missions de coordonner les producteurs de données, d'identifier les recherches et de les promouvoir auprès des chercheurs, de favoriser l'appropriation des travaux de recherche par les politiques publiques et le public ainsi que leur diffusion, de faire des recommandations sur l'amélioration des systèmes d'information en matière de recherche et d'études et de définir des indicateurs de suivi de la politique publique de prévention du suicide. Depuis 2018, l'observatoire traite notamment la question du suicide en lien avec la situation professionnelle. La profession agricole fait ainsi l'objet d'une analyse spécifique.

Dans son quatrième rapport²⁶, l'observatoire précise que le suicide lié au travail est difficile à mesurer sur le plan statistique, en raison de causes multifactorielles. De plus, la comptabilité des décès par suicide lié au travail est très souvent fragmentaire. L'évaluation de la surmortalité dans une profession par rapport à l'ensemble de la population est également difficile à estimer. Il est donc compliqué de lier le suicide à une profession particulière. Néanmoins, les conditions de travail, la surcharge de travail paraissent être des facteurs déterminants.

14- Plan national MSA d'actions contre le suicide 2011-2014²⁷²⁸

Suite au constat d'une surmortalité en milieu rural de 20 % par rapport à la moyenne nationale (le suicide est la troisième cause de mortalité après le cancer et les maladies cardiovasculaires), le ministre chargé de l'agriculture a annoncé le 31 mars 2011 un plan de prévention du suicide dans le monde agricole et en a confié la mise en œuvre à la MSA en collaboration avec l'Institut de veille sanitaire (devenu en 2016 l'Agence nationale de santé publique « Santé publique France »).

²³ Bossard C, Santin G, Guseva Canu I. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants. Premiers résultats. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire. 2013

²⁴ Décret n° 2013-809 du 9 septembre 2013 portant création de l'Observatoire national du suicide

²⁵ Décret n° 2018-688 du 1^{er} août 2018 portant création de l'Observatoire national du suicide

²⁶ Observatoire national du suicide. 4^{ème} rapport. Juin 2020

²⁷ Plan national MSA d'actions contre le suicide 2011-2014

²⁸ Bulletin d'information MSA 21 décembre 2018

Le plan est articulé en trois volets, chacun donnant lieu à une fiche action (corrélée à un axe, une mesure et une action du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014) :

- Mettre en place des dispositifs d'écoute pour les agriculteurs en situation de détresse (fiche action 1 : développer le dispositif d'écoute à distance).
- Créer des cellules de prévention dans les 35 caisses de la MSA pour repérer les agriculteurs en difficulté (fiche action 2 : développer des cellules pluridisciplinaires de prévention).
- Mieux connaître la réalité du suicide dans le monde agricole (fiche action 3 : analyser les données de mortalité par suicide).

15- Plan national MSA de prévention du suicide 2016 -2020²⁹³⁰

Le plan national MSA de prévention du suicide 2016-2020 s'adresse à l'ensemble des bénéficiaires du régime agricole.

Il projette de poursuivre les enquêtes sur la réalité du suicide en agriculture et conforte les orientations suite à l'évaluation du premier plan, notamment le dispositif Agri'écoute, en développant la formation à l'écoute et en communiquant. Ainsi, depuis 2018, la MSA associe au dispositif d'écoute le prestataire PSYA qui mobilise 900 psychologues spécialisés en crise suicidaire et prévention des risques psychosociaux. L'agriculteur peut appeler plusieurs fois le psychologue qui peut le recevoir dans les quelques jours qui suivent, ou l'orienter vers les cellules pluridisciplinaires de prévention. Ces dernières poursuivent les actions de formation des intervenants, de communication et renforcent les liens avec les sentinelles. L'accent est mis à nouveau sur l'importance de la prévention au plus près sur les territoires pour permettre une détection précoce des situations de mal être par les sentinelles et une prise en charge par des référents professionnels.

2- Connaissance de la mortalité par suicide et des facteurs de risque

Les décès par suicide sont collectés depuis 1968. Les données sont recensées depuis 1980 par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDic) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Elles ne sont pas toutes accessibles, un certain nombre de causes de décès n'étant pas remontées ou partiellement (exemple de la confidentialité sur les certificats de décès ou de la difficulté pour le médecin de préciser la cause du décès). La sous-estimation est de l'ordre de 9 %.

Depuis 1992, le baromètre de Santé publique France étudie les comportements de santé. Il procède par enquêtes téléphoniques auprès d'échantillons représentatifs de la population. Les données recueillies font l'objet d'une analyse des motifs et des facteurs de risque. Il constitue un outil utile à l'élaboration et à l'évaluation des politiques de santé publique.

²⁹ Plan national MSA de prévention du suicide 2016-2020

³⁰ Bulletins d'information de la MSA 16 octobre et 21 décembre 2018

Les données sur les décès par suicide et conduites suicidaires chez les exploitants agricoles sont documentées³¹³²³³. Entre 1968 et 1999, les exploitants agricoles connaissent la mortalité la plus élevée de toutes les catégories sociales. Jusqu'en 2013, il n'est pas possible de comptabiliser le nombre de suicides ni d'identifier les types d'agriculture concernés.

Une première étude a été publiée en 2013 sur la période 2007 - 2009, une deuxième en 2016 sur la période 2010 - 2011. Elles ont permis la mise en évidence d'une surmortalité statistique chez les agriculteurs en comparaison à la population générale³⁴.

21- Première étude sur la période 2007 - 2009³⁵

Sur la connaissance de la réalité du suicide dans le milieu agricole (hors salariés), une première enquête nationale menée de 2007 à 2009 par Santé publique France et la Caisse centrale de la MSA dénombrait 485 suicides dont 417 pour les hommes et 68 pour les femmes (causes accidentelles : 315 décès pour les hommes et 51 pour les femmes). Le taux est supérieur de 28 % en 2008, de 22 % en 2009, en comparaison à l'ensemble de la population.

On estime que le risque de suicide en agriculture est deux (femmes) à trois (hommes) fois plus élevé que dans les autres professions. Les facteurs paraissent liés aux difficultés personnelles (intrafamiliales, isolement géographique et social), économiques et aux conditions de travail.

Cette surmortalité est surtout observée chez les hommes de 45 à 64 ans. Concernant le lien à l'activité professionnelle, il a été observé en 2008 et 2009 que cette dernière touchait particulièrement l'élevage bovin (lait et viande), sans que l'étude permette d'en prouver le lien. De façon générale, il n'est pas possible de démontrer les liens entre les conditions de travail et le risque suicidaire.

³¹ Observatoire national du suicide 4^{ème} rapport. Fiche 2. Juin 2020

³² Observatoire national du suicide 4^{ème} rapport. Fiche 4. Juin 2020

³³ Khireddine-Medouni I, Breuillard E, Bossard C. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants, situation 2010-2011 et évolution 2007-2011. Saint-Maurice : Santé publique France. 2016

³⁴ ONS 4^{ème} rapport. Fiche 12. Juin 2020

³⁵ Bossard C, Santin G, Guseva Canu I. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants. Premiers résultats. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire. 2013

22- Deuxième étude sur la période (2007 - 2009) - 2010 - 2011. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants et caractéristiques socioprofessionnelles associées³⁶³⁷³⁸³⁹

Les données sur l'évolution de la mortalité par suicide des exploitants agricoles, collectées par Santé publique France et la MSA de 2007 à 2009 puis en 2010 et 2011, ont fait l'objet en 2016 du deuxième rapport de Santé publique France.

(L'analyse des caractéristiques socioprofessionnelles des agriculteurs, associée à la mortalité par suicide entre 2007 et 2011 (674 décès), figure également dans le troisième rapport de l'ONS en 2018).

Ces informations sont utiles pour mieux connaître les populations exposées et prévoir des mesures de préventions adaptées.

Les résultats montrent, comme cela est observé au niveau international, qu'il y a davantage de suicides chez les hommes agriculteurs que dans la population générale.

Les catégories les plus exposées concernent les agriculteurs âgés de 45 à 54 ans, exploitant à titre individuel une surface agricole utile de 20 à 49 hectares. Aucune typologie de production agricole n'est par contre associée à un risque plus élevé de suicide, sauf pour les éleveurs de bovins lait et viande⁴⁰⁴¹.

La mortalité globale pour toutes les causes de décès des agriculteurs est inférieure à celle identique de la population générale (de 47 % en 2010 et 43 % en 2011 pour les hommes, et de 33 % en 2010 et 32 % en 2011 pour les femmes), mais la mortalité par suicide des hommes agriculteurs est supérieure de 20 % à celle de la population globale d'hommes de même âge. Pour les hommes on dénombre 138 suicides en 2010 et 115 en 2011. Pour les femmes, 28 suicides en 2010 et 15 en 2011.

Statistiquement, il y a plus de suicides chez les hommes (30 % de 45 à 54 ans) par rapport à la population générale en 2010, mais ce constat n'est pas observé en 2011, même si les hommes de 45 à 54 ans sont très représentés (33 %).

La mortalité par suicide des hommes agriculteurs est supérieure à celle de la population générale de 2008 à 2010 (28 % en 2008, 22 % en 2009, 20 % en 2010), mais ne l'est pas pour 2007 et 2011. Une explication pourrait être liée à la baisse des revenus agricoles en particulier entre 2007 et 2009. Une autre explication avancée concernant la représentation des éleveurs de bovins (lait et viande), serait liée au prix du lait lorsqu'il était au plus bas (2010), ainsi qu'à de nombreux abattages d'animaux en raison de la tuberculose bovine. Le critère de l'âge est

³⁶ Bossard C, Santin G, Guseva Canu I. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants. Premiers résultats. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire - 2013

³⁷ Khireddine-Medouni I, Breuillard E, Bossard C. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants, situation 2010-2011 et évolution 2007-2011. Saint-Maurice : Santé publique France - 2016

³⁸ Observatoire national du suicide. 3^{ème} rapport, fiches 4 et 5. février 2018 p 181

³⁹ Gigonzac V, Breuillard E, Bossard C, Guseva-Canu I, Khireddine-Medouni I. Caractéristiques associées à la mortalité par suicide parmi les hommes agriculteurs exploitants entre 2007 et 2011. Saint-Maurice : Santé publique France - 2017

⁴⁰ Observatoire national du suicide. 4^{ème} rapport. Fiche 9. Juin 2020

⁴¹ Observatoire national du suicide. 3^{ème} rapport. Fiche 4. Février 2018

également signalé pour les 45-54 ans en 2008, 2010, 2011 et pour les 55-64 ans en 2008 et 2009.

L'étude ne prend pas en compte un certain nombre de facteurs comme les décès d'agriculteurs l'année suivant leur arrêt professionnel (retraite, liquidation, cession, ...), les antécédents au mal être comme la dépression, la tentative de suicide, l'addiction à l'alcool, le revenu, l'isolement social et géographique. Le lien entre la condition d'agriculteur et la surmortalité par suicide n'est pas abordé.

Cette deuxième étude confirme les observations faites lors de la première étude de 2007 à 2009 quant à une mortalité (hommes et femmes) toutes causes de décès, inférieure à celle de la population globale. Les facteurs d'explication avancés pourraient être liés au mode vie dans le milieu agricole (travail physique, « bonne santé »).

L'étude n'établit pas de lien, difficile à mettre en évidence, entre la situation économique et sociale des agriculteurs et le risque suicidaire, mais la combinaison de nombreux facteurs peut être propice à la situation de mal être, voire au suicide.

Les agriculteurs pluriactifs seraient moins sujets au risque suicidaire, ce qui peut laisser penser qu'ils sont moins contraints par les fluctuations des marchés et moins isolés socialement.

23- Evaluation des données de 2015 sur le suicide par la MSA⁴²

La MSA calcule le taux de suicide sur la base des données du Système National des Données de Santé (SNDS). Il est mesuré pour la population affiliée au régime agricole et comparé au taux de suicide dans les autres régimes.

En 2015, 372 décès par suicide (292 hommes et 80 femmes) ont été enregistrés.

Pour les hommes exploitants agricoles, l'estimation du taux de suicide est faible en dessous de 30 ans augmente et se stabilise jusqu'à 64 ans puis augmente plus nettement à partir de 65 ans. L'âge à l'approche de la retraite apparaît donc comme un facteur de risque élevé.

Pour les femmes exploitantes agricoles, l'estimation du taux de suicide est nulle en dessous de 30 ans, augmente entre 30 et 39 ans et à partir de 65 ans, et reste faible entre 40 et 64 ans.

Globalement, les exploitants ont un taux de mortalité par suicide trois fois supérieur à celui des exploitantes.

⁴² MSA. Rapport charges et produits 2020

24- Contributions aux déterminants du suicide en agriculture

241- Principaux facteurs qui poussent les agriculteurs au suicide⁴³⁴⁴⁴⁵

Les difficultés économiques n'expliquent pas seules le risque suicidaire des agriculteurs. Ce dernier est davantage lié à des facteurs structurels que conjoncturels.

Nicolas Deffontaines définit quatre types d'agriculteurs à risque :

- L'agriculteur isolé socialement et professionnellement qui se sent en marge très rapidement.
- L'agriculteur très mobilisé et entouré, mais qui, lorsqu'il est confronté aux aléas économiques ou aux contraintes administratives, voit son travail et son indépendance remis en question.
- L'agriculteur face à la transmission aléatoire de son exploitation en raison de l'absence de repreneur, notamment des enfants, ce qui remet en cause le travail de toute une vie, voire des générations précédentes.
- L'agriculteur confronté à la confusion entre vie personnelle (liens parentaux et conjugaux) et vie professionnelle qui est difficile à vivre au quotidien et génératrice de conflits.

Le mal être est provoqué par un sentiment de dévalorisation lié aux nombreux facteurs évoqués précédemment.

242- Données de l'observatoire de la santé du dirigeant agricole, AMAROK⁴⁶⁴⁷

Une étude épidémiologique a été menée de 2018 à 2020 (4 enquêtes par an sur internet) par la chambre d'agriculture de Saône et Loire et l'université de Montpellier, avec le concours du Conseil départemental, pour mieux connaître la santé psychologique des agriculteurs afin de prévenir les risques d'épuisement physique et mental, de dépression et de suicide. Une application capable de détecter les situations à risque y était associée. L'étude contribue à une meilleure connaissance de la santé des chefs d'exploitation agricole ainsi qu'à travailler à des solutions d'accompagnement. Elle montre le lien entre d'une part désespoir et risque suicidaire, et d'autre part isolement, surcharge de travail et motivation entrepreneuriale de l'agriculteur.

L'analyse du 6^{ème} questionnaire (fin 2019) : Sur 4 000 agriculteurs sollicités, environ 200 ont été retenus. Près de 80 % sont des hommes, près de 70 % sont âgés de plus de 45 ans, 65 % sont installés sur l'exploitation familiale, plus d'un tiers sont seuls au travail (pas d'associés), près d'un quart n'a pas pris un jour de repos depuis trois mois, 67 % travaillent plus de 50

⁴³ Bulletin d'information de la MSA 10 novembre 2016

⁴⁴ Nicolas Deffontaines. La souffrance chez les agriculteurs. Etudes rurales 193 / 2014, 13-24

⁴⁵ Dominique Jacques-Jouvenot. Une hypothèse inattendue à propos du suicide des éleveurs : leur rapport aux savoirs professionnels. Etudes rurales 193/2014, 45-60

⁴⁶ Olivier Torres et col. Observatoire Amarok. Chambre d'agriculture de Saône et Loire, université de Montpellier. Janvier 2020

⁴⁷ Observatoire de la santé du dirigeant agricole. Chambre d'agriculture de Saône et Loire. Avril 2020

heures par semaine. 36 % déclarent avoir une santé mentale passable à mauvaise, 35 % se sentent isolés, 33 % présentent un risque d'épuisement professionnel (burnout), près de 20 % ont une vision très négative de l'avenir reflétant un désespoir très élevé. 37 % se sentent désespérés avec un risque suicidaire.

On distingue deux types d'entrepreneurs, par nécessité (reprise de l'exploitation familiale) et par opportunité (choix). Quel que soit le risque, il est supérieur chez les agriculteurs par nécessité.

La motivation entrepreneuriale joue un rôle majeur dans l'émergence des risques d'épuisement professionnel et de suicide. Ce facteur mériterait d'être pris en compte en particulier au moment de l'installation.

La pression familiale peut s'exercer particulièrement dans certaines conditions d'installation où le mal être des jeunes se ressent. Ils portent la responsabilité d'entretenir le patrimoine avec l'interdiction d'échouer. Le familialisme est très fort en agriculture, tout comme dans le milieu des petites entreprises du commerce et de l'artisanat.

Concernant l'agribashing :

L'observatoire a analysé la perception des agriculteurs sur le harcèlement au travail qu'ils estiment avoir subi en 2019. 40 % déclarent avoir vécu au moins une situation de harcèlement. Les situations les plus citées sont les critiques permanentes du travail, la perception injuste et blessante du travail, la remise en cause des décisions personnelles et la propagation de fausses rumeurs.

34 % ont subi ces critiques au moins une fois par semaine. Elles proviennent à près de 52% des médias, à plus de 12 % respectivement des réseaux sociaux, des organisations de protection de l'environnement et de l'Etat. Le soutien est trouvé auprès des autres agriculteurs, de la famille et des amis.

Néanmoins, plus de 58 % considèrent ne pas avoir fait l'objet d'agribashing au cours des 12 mois précédents. Ceux qui s'estiment victimes mettent essentiellement en avant des rumeurs infondées (15 %), des préoccupations légitimes de la part des harceleurs (9 %), la méconnaissance des contraintes des agriculteurs (8 %).

Pour améliorer l'image de l'agriculture face à l'agribashing, ils considèrent à 73 % qu'il faut communiquer par tous les moyens disponibles.

Concernant le burnout et le désespoir :

Ceux qui subissent le plus de critique présentent un risque de burnout plus élevé. 33 % des agriculteurs présentent un risque de plutôt fort à très fort.

Plus de 65 % ont une vision parfois négative à très négative (près de 20 % pour cette dernière classe). Cette perception peut être inductrice de risque suicidaire.

Les agriculteurs qui exercent leur métier par choix ou qui sont employeurs et donc moins isolés, apparaissent moins exposés aux risques.

3- Enseignements et perspectives

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs plans nationaux et études abordent le sujet de la connaissance et de la prévention du suicide. Les contributions montrent qu'il n'est pas aisé de caractériser le suicide par rapport au travail. Néanmoins, il est constaté une surmortalité dans le milieu agricole. Les facteurs qui poussent les agriculteurs au suicide sont multiples, l'analyse des données permet d'en améliorer la connaissance.

Les préconisations concernant les actions d'accompagnement insistent sur l'écoute, la formation des intervenants, la prise en charge des personnes à risque, la communication. La recherche et les études apporteront une meilleure connaissance des facteurs de risques et des populations qui y sont sensibles permettant ainsi de mieux cibler les actions de prévention.

Sur ces orientations, des dispositifs d'écoute et de prévention ont été déployés sur les territoires par les organisations nationales à vocation agricole (MSA, La coopération agricole, Solidarité paysans, Chambres d'agriculture France, FNSEA, ministère chargé de l'agriculture).

Un panorama des actions et services proposés aux agriculteurs par ces organisations est présenté dans la deuxième partie. Il est complété par des initiatives analogues portées par des organisations non spécifiques à l'agriculture, motivées par l'accompagnement des chefs d'entreprise et dont l'expérience est transposable aux chefs d'exploitations agricoles.

DEUXIEME PARTIE

Exemples de dispositifs nationaux et locaux d'information et d'accompagnement des agriculteurs

Cette partie présente un état des lieux des nombreux dispositifs nationaux agricoles et non agricoles d'information et d'accompagnement, puis des exemples d'organisations départementales. Il n'est pas exhaustif mais illustre différentes approches pour informer et accompagner les agriculteurs grâce aux réseaux d'écoute et aux dispositifs auxquels ils peuvent accéder. Il montre l'existence de démarches nombreuses et structurées mais pas forcément coordonnées.

1- Dispositifs nationaux d'information et d'accompagnement

11- MSA

111-Agri' écoute⁴⁸⁴⁹

Le dispositif national d'accueil téléphonique Agri'écoute est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par un numéro vert. Il propose aux adhérents de la MSA un service d'écoute anonyme de première urgence par des psychologues. Les sentinelles ont un rôle important à jouer pour inciter l'agriculteur à appeler car les écoutants n'engagent pas de discussion avec des tiers.

L'agriculteur est mis en relation avec des psychologues formés à l'écoute des situations de mal être et de risque suicidaire. L'écoute peut se prolonger au cours de plusieurs entretiens avec le même psychologue ou un psychologue du réseau du prestataire gestionnaire PSYA en proximité. Elle permet un suivi et la mise en place de solutions personnalisés. La levée volontaire de l'anonymat autorise la cellule de prévention de la MSA à prendre le relai pour accompagner la personne dans la durée.

Entre 2015 et 2017, le nombre d'appels est en augmentation : 101 appels par mois en moyenne en 2015, 296 en 2016, 321 en 2017.

Entre juin et septembre 2018, sur 1 600 appels, 43 % proviennent de personnes âgées de 51 à 60 ans et 56 % sont des hommes. 81 % sont agriculteurs, 13 % des proches. 5 % des entretiens ont fait l'objet d'une orientation vers les cellules pluridisciplinaires.

58 % des appels sont relatifs à des difficultés personnelles. Les problèmes professionnels sont d'ordre financier et de surcharge de travail. Un tiers des appelants manifeste des troubles dépressifs et près de 10 % des tendances suicidaires.

Ces dernières font systématiquement l'objet d'une prise en charge spécifique.

⁴⁸ Bulletin d'information de la MSA 21 décembre 2018

⁴⁹ La MSA agit pour prévenir le suicide en agriculture. Dossier de presse 10 septembre 2019

112- Cellules pluridisciplinaires de prévention⁵⁰⁵¹⁵²

Les cellules pluridisciplinaires de prévention permettent un premier repérage, l'accueil, l'orientation et le suivi des personnes en difficulté avec un accompagnement social ou médical. Les premiers constats ont mis en évidence l'importance d'une approche professionnelle pluridisciplinaire, d'un accompagnement personnalisé et d'une présence de proximité de sentinelles formées sur les territoires.

Une cellule nationale pluridisciplinaire de prévention existe depuis 2011 à la caisse centrale. Les cellules ont été créées en 2012 dans les 35 caisses locales.

En 2014, près de 1 000 situations ont été détectées, 1 100 en 2015, 1 654 en 2018, dont 1 355 ont fait l'objet d'un accompagnement.

113- Dispositifs d'action sociale : Le guide Pass Agri

Le guide Pass' Agri compile les mesures d'accompagnement et d'action sociale. L'initiative est utile car elles sont peu connues des agriculteurs. Elles concernent sous conditions, des aides financières (modulation des appels de cotisations, échéanciers de paiement, prise en charge partielle des cotisations sociales, remise des pénalités de retard), l'accès aux droits (prime d'activité, RSA, retraite, aide au répit, aides aux familles et au logement), des dispositifs pour accompagner les projets.

12- La Coopération Agricole - Agri Sentinelles

Le réseau Agri Sentinelles, à l'initiative de l'union de coopératives d'élevage Alice, est porté par La Coopération Agricole avec un financement du ministère chargé de l'agriculture. Il est soutenu par un grand nombre d'organisations professionnelles agricoles. L'animation technique est assurée par l'Institut de l'élevage, notamment via un site internet dédié.

C'est un dispositif d'amont qui sensibilise et forme les 10 000 salariés des coopératives, très proches des éleveurs sur leurs exploitations, à mieux repérer les agriculteurs en difficulté ou en détresse psychologique, à les orienter vers les dispositifs d'accompagnement existants, et à partager leurs expériences.

Le site internet est articulé autour de trois thématiques : repérer, alerter et agir.

Repérer :

Une liste de formations des sentinelles est proposée pour leur donner les moyens d'appréhender les situations de détresse.

Alerter :

Un lien pour orienter les agriculteurs vers les sites internet de quatre réseaux de niveau national avec un fort maillage territorial, qui peuvent accompagner les agriculteurs au plus près

⁵⁰ Bulletin d'information de la MSA 18 mars 2020

⁵¹ Plan national MSA d'actions contre le suicide 2011-2014 pp 17 et 18

⁵² La MSA agit pour prévenir le suicide en agriculture. Dossier de presse 10 septembre 2019

sur les territoires : MSA, Solidarité paysans, Chambres d'Agriculture, services déconcentrés de l'Etat (directions départementales des territoires – et de la mer).

Agir :

Un jeu de 10 questions-réponses sur les principales interrogations qu'une sentinelle peut se poser (repérage et posture face à la détresse, comment s'engager et se former).

13- Solidarité Paysans

Le réseau national de Solidarité Paysans existe depuis 1992. Il est organisé en 30 associations interdépartementales qui maillent 90 % du territoire et s'appuient sur 1 000 bénévoles et 80 salariés. 3 000 exploitations sont suivies dans 79 départements.

L'accompagnement des agriculteurs à la réflexion personnelle sur leur situation est un préalable pour travailler dans une approche globale (technique, économique, sociale et juridique). Les accompagnants, bénévoles, sont expérimentés et connaissent très bien l'agriculture et le monde rural (ce sont souvent des agriculteurs retraités et engagés), tout en n'ayant aucun intérêt personnel dans les situations qu'ils prennent en charge. L'accompagnement gratuit s'inscrit dans la durée (en moyenne trois ans).

Solidarité Paysans accompagne l'agriculteur en difficulté sur l'ensemble de ses démarches par de la médiation auprès de ses partenaires institutionnels, notamment auprès des créanciers et au cours des procédures judiciaires.

14- Chambres d'agriculture France – FNSEA : Agri' Collectif

Agri' Collectif est un site internet développé en partenariat entre Chambres d'Agriculture France et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), pour accompagner les exploitations fragilisées et les exploitants aspirant à une reconversion professionnelle.

Le site identifie des structures référentes dans les départements, essentiellement les chambres d'agriculture, et renvoie vers des sites internet institutionnels (banques, assurances, organisations professionnelles agricoles, coopératives, centres de gestion, Etat, ...).

Il développe un outil d'autodiagnostic de l'exploitation en 10 questions, abordant les volets bancaire, fiscal, social, économique, humain, les approvisionnements et les débouchés. Il permet à chacun de façon simple et anonyme de déterminer son degré de vulnérabilité assorti d'un premier commentaire et du conseil de s'adresser à un service ressource pour être accompagné.

Des précisions sur les procédures sont apportées (procédure de l'Etat sur les agriculteurs en difficulté, mandat ad hoc, règlement amiable judiciaire, sauvegarde, redressement, liquidation).

15- Chambres d'agriculture France : Résilience

Le dispositif « résilience » des chambres d'agriculture a été lancé en 2018, dans presque tous les départements, avec un financement du ministère chargé de l'agriculture. Il permet d'accompagner les agriculteurs en difficulté en réalisant des audits pour les orienter vers les meilleures solutions. Il peut intervenir très en amont sur tous les sujets (économiques, personnels, ...). Toutes les chambres s'inscrivent dans cette démarche pour conseiller les agriculteurs à leur demande.

L'ambition est d'associer tous les partenaires en se rapprochant des acteurs (banques, médiateur du crédit).

16- Ministère chargé de l'agriculture : cellule d'accompagnement⁵³

Le ministère chargé de l'agriculture a refondu en 2017 le dispositif départemental d'identification et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté avec pour objectif de les détecter de façon précoce.

Le précédent dispositif s'appuyait sur une section de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA) avec un comité d'experts. Ce dernier associait les organisations professionnelles et des associations pour examiner les situations des agriculteurs sollicitant une aide et leur proposer des solutions adaptées. Au préalable, l'identification des exploitations en difficulté s'effectuait avec les créanciers (banques, coopératives, MSA) sur la base des défauts de paiement. Il est remplacé par le dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA).

La réforme de ce dispositif a été engagée suite à plusieurs constats :

- La difficulté de repérer suffisamment tôt les agriculteurs, avant la cessation de paiement.
- La restriction aux aspects économiques, des difficultés rencontrées.
- L'absence de garantie de confidentialité en CDOA qui a dissuadé de nombreux agriculteurs à présenter volontairement leur situation.
- La méconnaissance des dispositifs d'accompagnement par les partenaires professionnels agricoles, qui, le plus souvent engagés sur des missions techniques, ignoraient les dispositifs d'accompagnement.
- L'organisation et l'efficacité du dispositif, variable selon les départements.

La nouvelle cellule d'accompagnement, présente dans la plupart des départements, tente de réduire ces freins constatés en précisant sa composition, variable selon les territoires (chambre d'agriculture, MSA, centres de gestion, coopératives, banques, services déconcentrés de l'Etat, conseil départemental). La coordination de la cellule est assurée par défaut par la direction départementale des territoires - et de la mer DDT(M) mais ce n'est pas une obligation. C'est le plus souvent la DDT(M) ou la chambre d'agriculture qui l'assure. Il arrive que ce soit un binôme, notamment avec la MSA.

Elle dépend notamment de l'antériorité éventuelle d'un dispositif d'accompagnement, le plus souvent à la chambre d'agriculture ou à la MSA. Quelle que soit l'organisation, l'efficacité vient du degré d'engagement des partenaires, ainsi que de l'organisation de la gouvernance sur le

⁵³ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Instruction technique DGPE/SDS/2017-1039 du 27 décembre 2017

territoire. L'enjeu est de ne pas casser des dynamiques existantes et d'articuler les différents dispositifs pour améliorer collectivement la prise en charge.

La cellule d'accompagnement n'associe pas de représentants professionnels élus et chaque membre s'engage en signant une clause de confidentialité, indispensable pour partager des informations en toute confiance. C'est au titre de la confidentialité des situations examinées que les représentants élus des agriculteurs ne sont pas présents. Cette question de principe est discutée selon les situations locales. La confidentialité des informations et le secret professionnel sont assez souvent mis en avant. L'accord explicite de l'agriculteur concerné est de nature à lever un certain nombre de réticences.

L'examen des dossiers individuels en CDOA est supprimé, cette dernière étant seulement informée a posteriori par un bilan anonymisé.

Pour chaque situation étudiée, la cellule d'accompagnement désigne un interlocuteur de l'agriculteur.

Le schéma d'identification et d'accompagnement se déroule en cinq étapes : L'identification de l'agriculteur, la réunion de la cellule d'accompagnement, la mise en relation entre l'agriculteur et le référent choisi, la réunion de la cellule d'accompagnement préparatoire à l'accompagnement, la proposition d'orientation vers les dispositifs adaptés.

L'accord de l'agriculteur est nécessaire. Pour l'accompagner dans cette démarche, il est prévu un numéro de téléphone et une adresse mél dédiés où un écoutant peut garantir la confidentialité et préparer avec lui ou un tiers, une première fiche de notification à la cellule d'accompagnement où toutes les difficultés peuvent être évoquées, y compris le risque suicidaire. Elle constitue la base de l'examen de la situation globale (économique, sociale et personnelle).

Un plan d'accompagnement mobilisant diverses mesures est proposé à l'agriculteur par le membre référent de la cellule :

- Un audit global de l'exploitation⁵⁴ pour réaliser un bilan technique, économique, financier et social, puis proposer un plan d'actions.
- Un dispositif d'aide à la relance de l'exploitation agricole (AREA)⁵⁵ pour accompagner les exploitations rencontrant des difficultés structurelles mais dont la viabilité est démontrée, avec un plan de restructuration (dettes, prise en charge d'intérêts de prêts) et un suivi technicoéconomique s'assurant de la bonne exécution du plan.
- Des dispositifs d'aides conjoncturelles.
- La mise en procédure collective.
- L'aide à la réinsertion professionnelle (ARP) pour les agriculteurs contraints de cesser leur activité.

Le ministère de l'agriculture sur son site internet présente un vade-mecum des dispositifs nationaux d'accompagnement. Une vingtaine de fiches abordent les questions relatives au paiement des cotisations sociales, des taxes foncières sur les propriétés non bâties, aux aides à l'emploi, aux procédures de sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire, aux mesures d'accompagnement social, à la formation professionnelle.

⁵⁴ Ministère de l'agriculture. Instruction technique DGPE/SCPE/SDC/2018-325 du 24 avril 2018

⁵⁵ Ministère de l'agriculture. Instruction technique DGPE/SCPE/SDC/2019-659 du 18 septembre 2019

17- Association d'aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aigüe (APESA)⁵⁶

Cette association s'adresse aux entrepreneurs, donc pas spécifiquement aux agriculteurs, mais sa vocation et son organisation présentent des similitudes avec les dispositifs vus précédemment.

Elle a été créée en 2013 par Marc Binné, greffier associé du tribunal de commerce et Jean-Luc Douillard psychologue, sensibilisés par la question des entrepreneurs en souffrance et fait le constat qu'ils bénéficient peu d'un accueil spécifique lorsqu'ils sont confrontés aux procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire). L'objectif est de prendre en charge ceux qui éprouvent un sentiment d'abandon. Les procédures traitent des entreprises, pas de la souffrance des dirigeants.

Plusieurs tribunaux de commerce sont engagés dans une soixantaine de départements auprès de l'APESA pour accompagner les entrepreneurs dès l'ouverture d'une procédure.

L'organisation repose sur un réseau de 2 300 sentinelles qui proviennent d'horizons divers (services fiscaux, URSSAF, mandataires et administrateurs judiciaires, conseillers de chambre de commerce, experts comptables, avocats) et un réseau de 900 psychologues libéraux répartis sur le territoire.

La mobilisation d'acteurs professionnels avec un profil technique et non spécialisés en psychologie n'est pas un obstacle s'ils sont motivés, formés au risque suicidaire, à l'évaluation des situations de souffrance et dotés d'outils pour agir. Ces référents sont en capacité d'appréhender l'état psychologique pour une orientation vers des psychologues. Les sentinelles sont bénévoles et assurent leur mission de façon anonyme. On enregistre 150 appels par mois dont un tiers est suivi d'une prise en charge. Les principaux facteurs de risque relèvent de la fatigue, de l'épuisement moral et physique.

De septembre 2013 à juin 2019, près de 2 200 alertes ont été lancées par les sentinelles. Près de 70 % des appelants sont âgés de 41 à 59 ans.

L'efficacité du protocole vient de :

- La proximité des sentinelles pour repérer (un numéro vert existe pour les commerçants et artisans éloignés des sentinelles).
- La rapidité du traitement des alertes par les psychologues coordonnateurs (rappel en moins de deux heures). Elle est obtenue grâce à un dispositif de géolocalisation des psychologues et des entrepreneurs qui permet très rapidement d'activer la prise en charge de proximité.
- Le rappel de l'entrepreneur par un psychologue coordonnateur puis par un psychologue du réseau, proche de l'entrepreneur (dans les cinq jours suivant l'alerte). Les consultations sont gratuites.

La prévention du suicide est une question de proximité et de rapidité d'intervention. Les sentinelles doivent être au plus près des personnes.

Pour une prise en charge, les sentinelles signalent avec l'accord de la personne concernée la situation à Ressource Mutuelle Assistance, assistant mutualiste doté d'un service d'écoute, de conseil et d'orientation 24heures/24, 7jours/7 et d'un pôle psychosocial.

⁵⁶ 4^{ème} rapport de l'ONS – fiche 12 page 190 – 199 – juin 2020

18- Experts comptables et avocats : AgirAgri

AgirAgri est un groupement national d'experts comptables et d'avocats créé par dix cabinets d'expertise pour accompagner leurs clients au-delà de la comptabilité et partager leurs expériences : « être connu et reconnu » et « écouter, s'adapter et agir ». Il s'agit de montrer à l'agriculteur que l'expert-comptable peut l'accompagner de la création à la transmission de l'entreprise. AgirAgri ne dispose pas d'une couverture nationale mais tend à se développer.

Par son analyse et son conseil, l'expert-comptable joue un rôle dans l'évolution de l'exploitation. L'agriculteur gère du vivant, son métier est en constante évolution ce qui l'oblige à s'adapter.

Beaucoup d'approches prévisionnelles sont faites sur des références standards qui ne prennent pas en compte les spécificités de chaque exploitation. Les études se basent sur des modèles pas toujours réalistes (coûts de revient justifiant des investissements, perspectives de valorisation des produits, ...). AgirAgri a développé l'application Refencia pour analyser les coûts de revient réels de chaque exploitation et les comparer à un panel d'exploitations équivalentes. Elle permet de détecter des difficultés à venir. L'agriculteur doit retrouver les moyens d'être maître de son exploitation.

19- Action des conseils départementaux

Parmi les dispositifs d'accueil que les agriculteurs en difficulté peuvent solliciter sur les territoires, figure le premier accueil social inconditionnel de proximité. Il permet de trouver une écoute et des conseils par des personnels professionnels et accessibles. Les conseils départementaux, chargés de l'action sociale, ont structuré les territoires de façon à en permettre l'accès rapide. Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public intègrent les points de premier accueil, de façon à avoir l'assurance qu'ils offrent un service sur le territoire, en relation avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social.

2- Exemples de dispositifs locaux agricoles d'information et d'accompagnement en Saône et Loire

21-Association Agri Solidarité

L'association Agri-solidarité, créée par les organisations professionnelles agricoles en 2007, est portée par la chambre d'agriculture et la MSA, avec le concours financier du conseil départemental, du Crédit Agricole et de l'Etat. Elle mobilise une quinzaine de partenaires professionnels.

L'engagement des partenaires se traduit par la mise à disposition de conseillers spécialisés à la chambre d'agriculture (2,5 ETP) aux côtés de 8 travailleurs sociaux de la MSA qui maillent le département, ainsi que la mobilisation d'un réseau de sentinelles de proximité formées.

L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible et d'accompagner les exploitations en situation fragile de façon personnalisée et confidentielle sur les aspects techniques, économiques, financiers et humains en visant la pérennisation de l'exploitation, l'accompagnement vers la cessation d'activité ou la reconversion.

Environ 140 agriculteurs sont accompagnés par an. Les appels et signalements proviennent de la MSA, de la chambre d'agriculture et des agriculteurs eux-mêmes. Ils sont confidentiels et se font toujours avec l'accord de ces derniers.

Agri Solidarité intervient dans la cellule d'accompagnement.

22-Dispositif de mentorat entrepreneurial

L'agriculteur n'associe pas souvent son exploitation à une entreprise et ne se voit pas non plus comme un chef d'entreprise.

La chambre d'agriculture a développé avec le soutien du conseil départemental, un dispositif de mentorat⁵⁷, basé sur le bénévolat, qui consiste à mettre en relation pour une période de 18 à 24 mois un agriculteur (mentoré) et un entrepreneur (mentor) dont les activités sont totalement étrangères à l'agriculture et qui n'a aucun intérêt personnel dans l'exploitation agricole du mentoré. Le propos est de permettre des échanges réguliers sur la condition de chef d'entreprise et d'aider à prendre conscience de sa responsabilité. Lors d'un premier entretien, le besoin du mentoré est évalué pour choisir un mentor au profil adapté. Il faut s'assurer de la réussite de la mise en relation et installer dans le temps un climat de confiance et d'écoute.

L'organisation des échanges dans le binôme est libre et personnelle. Elle permet d'échanger sur les pratiques. Les retours d'expérience apparaissent très profitables aux deux partenaires. Pour l'agriculteur, c'est souvent une ouverture sur l'analyse des chiffres de son exploitation, qui est le plus souvent déléguée à des tiers, pour une meilleure prise de conscience de sa responsabilité d'entrepreneur et des relations qu'il doit entretenir avec son comptable.

Malgré la publicité, les agriculteurs ne viennent pas spontanément vers le mentorat car être prêt à parler de son entreprise et de ses choix à un tiers n'est pas aisé. Il faut donc convaincre. Un tel dispositif apparaît en amont comme une réponse à la prévention du mal être, en aidant l'agriculteur à sortir de son isolement professionnel, à partager sa condition de chef d'entreprise et à prendre de la distance par rapport à ses pratiques. Depuis 2018, une douzaine de binômes ont été constitués avec des retours d'expérience plutôt favorables.

23-AMAROK Assistance

AMAROK Assistance est une plateforme d'écoute et de prévention de l'épuisement professionnel développée par la chambre d'agriculture et l'université de Montpellier. Elle s'appuie sur des questionnaires renseignés par les agriculteurs. En fonction des réponses, un numéro vert permet d'appeler un psychologue ou un rappel de ce dernier.

231- Principales difficultés évoquées

L'agribashing n'apparaît pas en tant que tel comme une cause première de mal être mais l'accentue. Il faut « positiver » l'agriculture. Un travail de communication sur le métier et son

⁵⁷ Rapport d'activité de la chambre d'agriculture sur les programmes santé du dirigeant et mentorat, année 2019 - chambre d'agriculture et Conseil départemental de Saône et Loire

image est nécessaire. Les difficultés sont d'ordre financier, physique ou relèvent des questions relatives à la retraite et à la succession.

Les difficultés financières sont liées à de gros investissements et crédits. L'absence de revenu est un obstacle pour se faire remplacer au travail, pour se faire soigner (en cas d'arrêt de travail, étant isolé, qui s'occupe des animaux ?). L'impuissance de ne pas pouvoir faire autrement devient très forte.

Les difficultés physiques sont particulièrement présentes dans le domaine de l'élevage avec des conditions de travail difficiles, sans répit, dans un contexte de manque de sommeil, qui conduisent à l'épuisement professionnel. Les éleveurs de bovins lait et viande appellent en majorité. « S'occuper d'un troupeau est anxiogène ».

La surcharge de travail est importante. Le réseau AMAROK accompagne les agriculteurs afin qu'ils prennent conscience qu'ils ont besoin de :

- Repos (temps de sommeil et weekend).
- Recul (prendre du temps pour faire de la stratégie sur la conduite de l'exploitation).
- Réseau (entrer dans des réseaux, y compris non professionnels pour lutter contre l'isolement).

« Faire prendre conscience aux agriculteurs qu'il leur faut du temps de récupération vaut mieux que leur dire qu'ils travaillent trop ».

Les difficultés à l'approche de la retraite, concernant la transmission et l'avenir de l'exploitation sont une source d'inquiétude pour ceux qui n'ont pas de succession.

232- Fonctionnement de la plateforme d'écoute

Les psychologues conduisent un ou deux entretiens avec les agriculteurs et les orientent vers des interlocuteurs spécialisés (aides sociales de la MSA, numéro vert d'Agri Ecoute, service social de la chambre d'agriculture, psychologues, psychiatres). Un soutien psychologique peut être proposé à ceux qui ne peuvent pas payer. Le contact est entretenu pendant quelques mois après, afin de suivre l'évolution, en relation avec les conseillers spécialisés de la chambre d'agriculture.

24-Initiative de l'organisme de défense et de gestion des Crus du Beaujolais pendant le confinement lié à l'épidémie de covid 19

Au printemps 2020, pendant le confinement suite à la crise de la covid 19, une campagne inédite d'appels téléphoniques de 350 viticulteurs a été menée, mobilisant collectivement la chambre d'agriculture, la MSA, Solidarité Paysans et le réseau du Rhône Rebond 69 (détection et accompagnement des agriculteurs en difficulté). L'objectif était de prendre des nouvelles de chacun de façon simple et de relayer le cas échéant les informations sur les outils d'accompagnement existants. Elle a permis de maintenir le lien, de renforcer certaines coopérations entre organismes et de pouvoir faire un état des lieux précis de la situation.

Globalement, les viticulteurs ont été sensibles à la démarche dans une situation anxiogène (contexte du confinement impactant sur la commercialisation du vin, aléas climatiques).

Une dizaine de situations préoccupantes ont été repérées par les appelants pour lesquelles des propositions d'accompagnement ont été faites. Il est prévu de poursuivre l'action.

3- Exemple du dispositif local d'information et d'accompagnement en Isère « Le Sillon dauphinois »

31- Volonté de partenariat

La démarche du Sillon dauphinois illustre également le partenariat qui peut être mis en place localement entre la MSA, la chambre d'agriculture, le Conseil départemental dont le soutien financier est actif et le service déconcentré départemental de l'Etat chargé de l'agriculture (DDT).

En 2020, la feuille de route fixe pour objectifs :

- La formalisation du réseau des « élus de confiance » de la MSA et de la chambre d'agriculture pour une communication sur le terrain.
- Le travail à la mise en synergie des différents dispositifs d'accompagnement portés par les partenaires, y compris ceux extérieurs à l'association (banques), gage d'efficacité, pour offrir une bonne lisibilité et proposer un accompagnement cohérent.
- La création d'un réseau tourné vers l'emploi (offre et demande, service de remplacement, communication).

La cellule d'accompagnement travaille en étroite relation avec le comité technique du Sillon Dauphinois. Elle est facilitée par la composition identique des deux instances.

La gouvernance repose sur un comité de pilotage (quatre membres fondateurs) et sur des comités techniques associant des techniciens pour l'examen des situations (demande de RSA, suivi des situations...).

La MSA et la chambre d'agriculture mobilisent des référents spécialisés qui assurent la coordination des deux partenaires. Des groupes d'échanges de pratiques se réunissent régulièrement pour associer des personnels aux profils variés de façon à partager les expériences et améliorer les dispositifs d'accompagnement.

32- Analyse qualitative

Près de 500 personnes ont été accompagnées en 2019. Le Sillon dauphinois fait une analyse qualitative des personnes suivies : situation familiale, âge, structures d'exploitation, productions. Des travaux tentent également de caractériser les territoires.

Les écoutants observent que les agriculteurs qu'ils rencontrent expriment fortement le besoin de sortir de leur isolement, de parler et d'être compris sur fonds général d'agribashing qui vient accentuer les autres difficultés auxquelles ils sont confrontés.

33- Projets

Ils concernent :

- Le travail multi partenarial en réseau qui constitue un axe fort permettant de développer un accompagnement personnalisé dans les domaines technicoéconomiques, psychosocial, de l'accès aux droits et aux soins, de la reconversion professionnelle et de l'aide au répit.

- La cohésion et la formation des « élus de confiance » pour mieux communiquer et relayer les actions.
- L'animation d'actions collectives d'échanges entre agriculteurs et l'organisation de formations sur la thématique « se donner du temps de réflexion ».

4- Enseignements et perspectives

Les démarches d'information et d'accompagnement recensées sont nombreuses et structurées mais ne sont pas toujours coordonnées.

Elles s'appuient sur des plateformes d'appel téléphonique qui mobilisent souvent lors de la première prise de contact des écoutants disposant de compétences en psychologie. Ensuite, le suivi dans le temps permet de s'assurer de la santé de l'appelant.

Elles s'appuient également sur les sites internet, utilisés pour proposer des outils d'autodiagnostic et communiquer l'information sur les contacts locaux. Ces outils sont utiles dans une première démarche anonyme, mais doivent être prolongés par une prise en charge personnalisée.

Les agriculteurs en difficulté ne prennent souvent pas contact spontanément avec les dispositifs d'écoute, or le repérage doit être précoce et réalisé en proximité. L'efficacité de la prise en charge repose donc d'abord sur les sentinelles qui, par leur connaissance du milieu agricole, sont capables d'obtenir la confiance et d'apporter un premier conseil. Le plus souvent, elles ne disposent pas de toutes les compétences nécessaires à l'approche des personnes en difficulté. Leur identification et leur formation dans une culture commune sont indispensables.

Le premier contact établi, la prise en charge peut être réalisée par des équipes aux compétences multiples qui ont ainsi une vision globale et sont capables d'offrir un accompagnement spécialisé en fonction des besoins propres des appelants. L'organisation en guichet unique et la coordination des acteurs quand ils sont plusieurs sur un même territoire en renforce l'efficacité.

Les mesures d'accompagnement sont très variées et mal connues des agriculteurs, voire des structures qui interviennent. Il est nécessaire de les faire connaître (exemple de la MSA pour les prestations sociales).

Certains exemples montrent que les acteurs locaux font preuve d'innovation dans les modalités de prévention et d'accompagnement. La diffusion de telles initiatives et le partage d'expériences auprès d'autres territoires sont à promouvoir.

La cellule d'accompagnement récemment mise en place par l'Etat, apporte des améliorations par rapport au dispositif précédent, en réunissant la plupart des acteurs institutionnels, engagés par une clause de confidentialité. Sa composition devrait être révisée. Certains acteurs n'en font pas partie (exemple des vétérinaires libéraux) et certains occupent une place variable selon les situations locales (exemple des banques). Son fonctionnement devrait être articulé avec les autres dispositifs quand ils existent. Actuellement spécifiquement orientée sur l'identification et l'élaboration de plans techniques d'accompagnement, elle pourrait également être positionnée comme coordonnateur des différentes initiatives prises sur le territoire.

TROISIEME PARTIE

Recommandations

Les enseignements tirés des programmes nationaux d'actions, des modalités d'écoute, ainsi que des dispositifs évoqués dans les deux premières parties montrent la diversité des initiatives, les atouts dont elles disposent et les difficultés auxquelles elles doivent faire face pour être efficaces. Sur ces constats, il est proposé des pistes d'amélioration en sept recommandations et 29 actions à mettre en œuvre au plus près des territoires. Elles concernent l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, le rôle des sentinelles, la coordination des acteurs de la prévention, la communication et le financement. Un focus est fait sur l'accompagnement des jeunes agriculteurs et sur les questions de transmission du foncier.

1-IDENTIFIER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE, MAINTENIR LE LIEN ET LES ORIENTER VERS DES RESSOURCES DÉDIÉES

2-MOBILISER ET FORMER LES SENTINELLES

3-COORDONNER LES ACTEURS DE LA PREVENTION

4-ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

5-ACCOMPAGNER LES JEUNES AGRICULTEURS AU COURS DU PROJET D'INSTALLATION

6-COMMUNIQUER DE FAÇON POSITIVE SUR L'AGRICULTURE AUPRÈS DU PUBLIC

7-FINANCER

PREMIERE RECOMMANDATION :

IDENTIFIER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE, MAINTENIR LE LIEN ET LES ORIENTER VERS DES RESSOURCES DÉDIÉES

La première difficulté pour les instances d'écoute et de prise en charge des agriculteurs en difficulté est d'identifier les signaux de détresse pour intervenir le plus rapidement possible. De nombreux dispositifs existent sur les territoires, mais leur bonne volonté se heurte d'abord à la question du repérage. Les agriculteurs en situation de mal être sont souvent seuls face à leurs problèmes, or la détection du mal être le plus précocement possible est un gage d'une meilleure prise en charge, qu'elle soit médicale ou technique. Le consentement de la personne en difficulté est un préalable nécessaire pour engager un accompagnement.

L'échelle géographique pertinente apparaît être le département et les cantons. La plupart des structures d'écoute et de prise en charge sont soit les échelons départementaux de grandes organisations nationales, soit des dispositifs locaux dont l'aire d'influence dépasse rarement ce territoire. Des initiatives portées par des organisations de producteurs peuvent être interdépartementales (exemple des organismes de défense et de gestion sur des zones d'appellation).

Dans le cadre d'une chaîne d'interventions impliquant les acteurs de l'offre de prévention et des soins, le pilotage régional et le déploiement des actions de prévention du suicide incombe

aux agences régionales de santé (ARS)⁵⁸. Une stratégie régionale de prévention du suicide s'intègre tant dans les projets territoriaux de santé mentale, que dans les conseils locaux de santé mentale ou les contrats locaux de santé. Elle s'appuie sur un travail intersectoriel et en réseau élargi (acteurs du soin, de l'emploi, de la justice, réseaux de prévention du suicide, IREPS, associations d'écoute...) et sur les dynamiques territoriales existantes.

Les projets territoriaux de santé mentale devraient prendre en compte les quatre actions suivantes à destination des agriculteurs.

1- Faire prendre conscience de la notion de mal être aux agriculteurs en diffusant localement une information générale et non stigmatisante

La prise de conscience peut être aidée par la diffusion massive d'une information générale et non stigmatisante sur le mal être pour qu'il ne soit pas un sujet tabou, dans les réseaux des partenaires techniques institutionnels des agriculteurs, auprès des acteurs libéraux de la santé humaine et animale en milieu rural ainsi qu'auprès des élus locaux comme les maires ruraux et les conseillers départementaux. Cette information peut être faite sous forme de posters, de plaquettes, d'autodiagnostic sur internet, avec à chaque fois, les coordonnées des services d'écoute (exemple du numéro vert), permettant un premier contact volontaire anonyme. Ce dernier peut ensuite être suivi d'entretiens personnalisés à distance ou à domicile, le déplacement d'un agriculteur en difficulté hors de son environnement familial constituant souvent un frein.

Action 1

Diffuser au niveau départemental à l'attention des agriculteurs, via les réseaux professionnels, de santé et les élus locaux, une information générale sur le mal être pour aider à la prise de conscience et inscrire cette démarche dans les projets territoriaux de santé mentale.

2- Maintenir un lien régulier avec les agriculteurs.

Pendant la période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19, la MSA, des organisations professionnelles et réseaux bancaires ont consulté par téléphone ou sur les réseaux sociaux leurs adhérents, pour prendre de leurs nouvelles. Le retour d'expérience a montré l'efficacité de la démarche qui a permis de créer ou recréer du lien, d'entretenir le contact, de lutter contre l'isolement.

Le dispositif Vigilans mis en place par le ministère en charge de la santé propose un système de rappel et d'alerte basé sur des procédures de prévention de la récurrence suicidaire.

Un partenariat pourrait être mis en œuvre avec les réseaux agricoles de manière à décliner ce maintien du lien avec les agriculteurs

⁵⁸ Instruction DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019

Action 2

Maintenir un lien personnel régulier entre les organisations professionnelles locales et les agriculteurs en partenariat avec le dispositif Vigilans du ministère chargé de la santé.

3- Identifier et coordonner les plateformes d'écoute

Une ou des plateformes d'écoute sont actives dans les départements. Elles sont animées par des référents bénévoles ou professionnels formés à l'écoute du mal être et au risque suicidaire, mais ne se coordonnent pas forcément.

Un travail d'identification et de coordination est nécessaire pour les faire connaître.

Action 3

Identifier et coordonner au niveau départemental les plateformes d'écoute dédiées au mal être et au risque suicidaire, par une organisation mandatée par la cellule d'accompagnement et inscrire cette démarche dans les projets territoriaux de santé mentale.

4- Cartographier localement les facteurs de risque suicidaire

Les travaux engagés depuis 2007 par Santé publique France et la CCMSA ainsi que ceux de l'Observatoire national du suicide, pour une meilleure connaissance des facteurs du risque suicidaire chez les agriculteurs doivent être poursuivis. Chaque année, la publication nationale du taux de mortalité par suicide ainsi que l'analyse fine de la typologie des agriculteurs concernés et des causes, permettront aux dispositifs locaux de prévention et d'accompagnement de mieux comprendre les déterminants qui peuvent pousser les agriculteurs au sentiment de mal être ou au suicide et d'adapter en conséquence leurs actions de manière ciblée aux publics les plus concernés. Le champ d'investigation est complexe avec des réalités différentes selon les territoires, liées à des modes d'organisation et de production agricoles très diverses.

Action 4

Cartographier localement les facteurs de risque suicidaire afin d'adapter les actions de prévention sur la base d'une publication nationale annuelle de l'analyse de la typologie des agriculteurs et des causes. La cellule d'accompagnement pourrait coordonner cette action qui peut s'inscrire dans les projets territoriaux de santé mentale.

DEUXIEME RECOMMANDATION :

MOBILISER ET FORMER LES SENTINELLES

1- Identifier et recruter les sentinelles au contact des agriculteurs sur les territoires

Le terme de « sentinelles » est fréquemment utilisé pour qualifier les tiers capables d'identifier les situations de mal être ou le risque suicidaire chez les agriculteurs et d'orienter ces derniers vers les structures d'écoute et d'accompagnement. Les qualités essentielles reconnues aux sentinelles sont qu'elles sont familières des agriculteurs, connaissent bien le milieu rural et les codes de l'agriculture, et représentent des personnes de confiance dotées naturellement d'empathie. Elles peuvent venir d'horizons divers.

Obtenir la confiance puis le consentement est primordial pour engager le dialogue et faire l'interface entre l'agriculteur en difficulté et les réseaux d'écoute ou les cellules de signalement des situations préoccupantes.

L'idéal est d'avoir un maillage du territoire par un réseau de sentinelles identifiées, notamment lorsque plusieurs réseaux différents existent.

Des campagnes de sensibilisation de sentinelles potentielles pourraient être menées auprès des acteurs professionnels proches des agriculteurs, mais également des services publics (exemple de La Poste), des élus locaux (exemple des maires) et des acteurs de la santé (exemples des médecins libéraux, pharmaciens, infirmiers), via leurs représentations (conseils de l'ordre, association départemental des maires).

La formation au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de crise suicidaire est coordonnée par les ARS de manière à favoriser sur les territoires la diffusion homogène d'un contenu de formation validé s'appuyant sur des connaissances scientifiques actualisées.

Action 5

Identifier et recruter les sentinelles au contact des agriculteurs sur les territoires parmi les acteurs professionnels de l'agriculture et de la santé, des élus et des services publics locaux.

Mettre à leur disposition un numéro d'appel téléphonique dédié.

La cellule d'accompagnement pourrait coordonner cette action en lien avec l'agence régionale de santé.

2- Sensibiliser et former localement les sentinelles à la détection et à l'écoute du mal être et du risque suicidaire

Le temps de passage à l'acte suicidaire peut être très court alors que les facteurs qui y ont concouru se sont sans doute accumulés sur une période plus longue. C'est pourquoi il faut pouvoir être présent au bon moment et ne pas laisser la personne en difficulté dans l'isolement.

Les sentinelles ne disposent pas toutes des compétences (savoir-être et savoir-faire) utiles pour remplir leur rôle. Elles doivent être sensibilisées aux indicateurs précoces susceptibles de révéler un mal être.

Des sensibilisations ou des formations, mêmes courtes, sont indispensables pour comprendre les besoins et savoir réagir. Les réseaux devraient les organiser au niveau local en concertation pour favoriser une dynamique collective.

Action 6

Sensibiliser et former localement les sentinelles à la détection et à l'écoute du mal être et du risque suicidaire. La cellule d'accompagnement pourrait coordonner l'action en relation avec les organisations professionnelles et associatives.

3- Mettre en place une coordination nationale de la formation des sentinelles, soutenue par l'Etat

Une organisation nationale dédiée, soutenue par l'Etat et opérationnelle localement sur les territoires pourrait être envisagée, à l'instar de celle qui est en place à Québec.

L'association québécoise de prévention du suicide (AQPS) réunit les organisations et citoyens engagés dans la diminution du nombre de suicides. Depuis 2006, elle est mandatée par le ministère de la santé et des services sociaux pour organiser localement la formation des sentinelles (sept heures pour se familiariser avec les bases, les signaux, les questionnements, le rôle de la sentinelle, les informations à transmettre et pour savoir comment encourager une personne à solliciter de l'aide).

Action 7

Mettre en place une coordination nationale de la formation des sentinelles soutenue par l'Etat.

4- Doter d'outils pédagogiques les sentinelles et les salariés des organisations professionnelles en contact avec les agriculteurs en difficulté

En complément des formations dédiées à la détection du mal être et à l'écoute, les sentinelles et les salariés des organisations professionnelles devraient être dotés d'outils pédagogiques pour les aider face aux agriculteurs en difficulté :

- Les sentinelles familières des agriculteurs avec des outils pratiques de type « trousse de premiers soins », permettant d'écouter et d'orienter ceux dont on soupçonne le mal être (coordonnées des référents locaux, associations de prise en charge, numéros d'appel des cellules d'écoute, plaquettes d'information sur les dispositifs d'aides, modalités d'accès, ...).
- Les salariés des organisations professionnelles avec des outils spécifiques d'écoute et d'aide à la décision de type « kit pédagogique », pour se positionner en partenaire de l'agriculteur à aider plutôt que dans une posture de censeur et pour trouver ensemble des solutions à des problèmes d'ordre technique. C'est une démarche positive compte tenu du fait que l'agriculteur est en situation de faiblesse, outre qu'il doit consentir un effort pour être le propre acteur dans sa démarche d'accompagnement. Certains réseaux développent d'ores et déjà ces initiatives (banques, experts comptables). A titre d'exemple, l'autodiagnostic du conseil supérieur de l'ordre des experts

comptables⁵⁹ permet à l'agriculteur de repérer des indicateurs d'alerte sur sa situation et d'envisager avec son conseil les meilleures solutions.

Action 8

Doter les sentinelles d'outils pédagogiques d'écoute et d'orientation. Les organisations professionnelles et associatives pourraient en prendre l'initiative.

Doter les salariés des organisations professionnelles d'outils d'écoute et d'aide à la décision pour une démarche positive d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

TROISIEME RECOMMANDATION :

COORDONNER LES ACTEURS DE LA PREVENTION

Les dynamiques des organisations dédiées à la prévention du mal être et du risque suicidaire en agriculture sont variables selon les territoires. La détection et la prise en charge sont efficaces, sur ceux où les acteurs sont capables de travailler ensemble.

Concernant la prévention du suicide en milieu professionnel, en concertation avec les partenaires sociaux et en partenariat avec les organismes de prévention et de Sécurité sociale, le préfet de région préside le conseil d'orientation des conditions de travail (CROCT) animé par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Le comité détermine, sur la base d'un diagnostic de santé au travail, les mesures à mettre en œuvre tout au long de la durée du plan régional de santé au travail.

L'opportunité de l'élaboration du futur plan de santé au travail 2021-2025 et sa déclinaison en région permettraient d'inscrire des actions de prévention du suicide en milieu professionnel. Le ministère chargé de l'agriculture décline au niveau national le volet du plan spécifique aux professions agricoles, en relation avec le ministère chargé du travail. Au niveau régional, les DIRECCTE déploient les actions auprès de tous les travailleurs.

1- Créer un observatoire national des exploitations agricoles en difficulté, coordonné par le ministère chargé de l'agriculture

Pour rendre les dispositifs lisibles et accessibles aux agriculteurs en difficulté ainsi qu'aux sentinelles et aux dispositifs d'écoute et d'accompagnement, une coordination des acteurs est nécessaire. L'Etat, disposant d'un maillage territorial structuré avec ses services déconcentrés, pourrait coordonner, en association avec les partenaires, un observatoire national des exploitations agricoles en difficulté. Il permettrait de disposer d'une vision consolidée des situations locales sur les territoires.

⁵⁹ Ordre des experts comptables – Exploitations agricoles en difficulté – collection des études – mars 2020

Action 9

Créer un observatoire national des exploitations agricoles en difficulté, coordonné par le ministère chargé de l'agriculture.

2- Définir le champ et le cadre d'intervention des acteurs de la prévention en matière de risques psychosociaux et de prévention du suicide en agriculture

En concertation avec les partenaires du comité régional d'orientation des conditions de travail (CROCT), il serait utile d'élaborer un guide sur le rôle et la coordination des acteurs de la prévention du suicide (fiches pratiques, sensibilisation et information) adapté aux exploitations agricoles.

Action 10

Elaborer un guide sur le rôle et la coordination des acteurs de la prévention du suicide en agriculture en concertation avec les partenaires du comité régional d'orientation des conditions de travail.

3-Communiquer collectivement au niveau local sur les dispositifs d'accueil et d'aide

Le plan santé au travail, piloté par la DIRECCTE, rassemble les partenaires institutionnels de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Il organise une communication coordonnée sur les objectifs partagés, notamment dans le secteur agricole avec la MSA. Il s'assure également de la coordination avec la stratégie nationale de santé.

Les agriculteurs en difficulté sont mal ou peu informés sur les organisations locales d'écoute et de prise en charge ainsi que sur les mesures d'accompagnement dont ils pourraient profiter. Or ces dernières sont nombreuses et relèvent de champs d'actions divers. Par exemple, la MSA est connue pour la perception des cotisations sociales alors qu'elle développe de nombreux dispositifs sociaux qui sont peu identifiés.

De même, les agriculteurs ignorent l'existence du dispositif de premier accueil social inconditionnel qui est organisé dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public des conseils départementaux qui identifient sur leur territoire, les structures d'accueil⁶⁰⁶¹.

La connaissance de l'accès aux droits doit être une priorité et doit donc bénéficier d'une communication adaptée, au plus près des agriculteurs. Des initiatives collectives de recensement, de vulgarisation et de diffusion des informations dans les instances professionnelles, auprès des agriculteurs seraient utiles.

⁶⁰ Guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité – secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion – décembre 2016

⁶¹ Premier accueil social inconditionnel de proximité – document de référence – ministères des solidarités et de la santé- janvier 2019

Action 11

Communiquer collectivement au niveau local sur les dispositifs d'accueil, d'aide et d'accès aux droits, avec l'appui de la cellule d'accompagnement, de la DIRECCTE et de la MSA dans le cadre du plan santé au travail.

4-Communiquer au niveau national

Les grands réseaux nationaux (Etat, organisations professionnelles agricoles, réseaux bancaires, comptables, assurances...) pourraient se rapprocher afin de partager des ambitions communes autour de la question du repérage, de l'écoute et de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, poser les bases d'une approche concertée permettant ensuite une déclinaison locale opérationnelle. Un certain nombre d'initiatives prises sur les territoires pourraient utilement être interrogées et servir de point d'appui.

Une communication institutionnelle commune partagée sur cette thématique pourrait être relayée sur les sites internet nationaux.

Le site « service-public.fr » a développé une rubrique recensant les dispositifs d'écoute qui pourrait être complétée (le sujet de la communication relative à la prévention du suicide sur des sites internet de référence est évoqué dans le programme national d'actions contre le suicide 2011-2014)⁶²⁶³.

Action 12

Communiquer au niveau national via les sites internet institutionnels sur les dispositifs d'écoute des agriculteurs

5-Reconnaitre le rôle de la cellule d'accompagnement dans la coordination des réseaux d'accompagnants

Dans le respect des attributions de chacun et pour que les compétences et capacité d'intervention soient faciles à identifier, toutes les initiatives destinées à la détection du mal être et à la prévention du suicide et capables de proposer des solutions dans les champs de compétence des organisations qui les portent, devraient pouvoir se mobiliser avec une vision collective sur le territoire.

La cellule d'accompagnement intervient actuellement en aval du repérage des agriculteurs en difficulté et instruit les dispositifs de l'Etat.

Par son organisation multi partenariale et sa légitimité portée par l'Etat, elle pourrait constituer une instance d'échange entre partenaires et contribuer à la nécessaire coordination des acteurs de la prévention sur le territoire pour orienter et accompagner les agriculteurs en difficulté vers les dispositifs d'accompagnement les mieux adaptés.

⁶² Programme national d'actions contre le suicide (2011 – 2014)

⁶³ Bilan du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, direction générale de la santé juin 2015

Action 13

Reconnaitre le rôle de la cellule d'accompagnement dans la coordination des acteurs de la prévention pour une vision collective et consolidée des territoires

6- Sensibiliser les organisations techniques professionnelles et de conseil aux questions du mal être et de la prévention du suicide et les inciter à s'intégrer dans l'approche collective

Les organisations techniques professionnelles (de conseil, commerciales, économiques) sont sur des missions relatives à la production agricole et en général plutôt peu organisées pour recueillir les signalements de leurs techniciens qui sont au quotidien sur les exploitations. Or ces derniers sont des sentinelles potentielles. Certaines organisations (coopératives, négoce) ont déjà mis en place des équipes dédiées ou réfléchissent à le faire. Les sujets du mal être et du risque suicidaire sont à considérer au même titre que les questions d'ordre technique et économique. Ces initiatives doivent être encouragées. De la pédagogie et de la conviction sont nécessaires pour faire comprendre les enjeux humains.

Les organismes de conseil à vocation plus généraliste mais qui sont également au contact des agriculteurs, méconnaissent souvent les dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en difficulté. L'information de leurs représentations professionnelles contribuerait à la mise en œuvre de mesures pertinentes assez tôt pour accompagner les exploitants agricoles en difficulté.

La sensibilisation de ces organisations à la connaissance des réseaux compétents pour intervenir (réseaux pilotés par les ARS) leur permettrait ensuite de s'intégrer dans l'approche collective.

Action 14

Sensibiliser les organisations techniques professionnelles et de conseil, à la connaissance des réseaux de détection du mal être et de la prévention du suicide recensés par l'ARS et les inciter à s'intégrer dans l'approche collective.

7- Améliorer le fonctionnement de la cellule d'accompagnement, notamment par l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et la révision de sa composition

Les cellules qui fonctionnent efficacement sont celles qui ont une vision collective. Il convient de clarifier entre les acteurs, la place de la cellule d'accompagnement ou d'un dispositif professionnel analogue. Il s'agit de s'assurer qu'elle ou il relaie effectivement l'ensemble des dispositifs d'accompagnement auprès de ses membres. Au-delà de l'engagement de confidentialité et de neutralité, une charte de bonnes pratiques devrait être définie de façon transparente et communiquée.

La liste des structures susceptibles d'en être membre devrait être révisée et complétée. Certains acteurs professionnels pourraient l'intégrer comme par exemple les vétérinaires libéraux qui sont parmi les acteurs les mieux placés pour observer l'état des troupeaux sur les exploitations, indicateur d'un possible mal être des éleveurs, d'autant que la cellule

d'accompagnement est en lien avec la cellule départementale de prévention et de lutte contre la maltraitance animale⁶⁴.

La place des structures soumises au secret professionnel, les banques en particulier, est variable. Il conviendrait, sur la base de l'engagement de confidentialité et de la charte de bonnes pratiques, de définir à quel moment et selon quelles règles elles peuvent intervenir.

Action 15

Améliorer le fonctionnement de la cellule d'accompagnement. Le ministère chargé de l'agriculture pourrait travailler à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et à la révision de sa composition.

8-Gérer la confidentialité

Une action efficace pour repérer, écouter et accompagner un agriculteur en situation de mal être ou de risque suicidaire, nécessite une organisation partenariale et la conjugaison de nombreuses compétences qui se heurtent souvent aux questions de confidentialité et de secret professionnel (secret bancaire, médical, ...). Les codes de déontologie empêchent certains professionnels de partager leur connaissance de situations individuelles.

Pour apporter des réponses concrètes aux situations rencontrées, le partage d'informations entre partenaires est souhaitable. Pour autant, toute information n'a pas vocation ou n'a pas d'intérêt technique à être divulguée. Une réflexion collective des membres de la cellule départementale devrait être menée pour définir à minima les limites de la mise en commun des connaissances nécessaires à l'accompagnement.

L'engagement volontaire de l'agriculteur qui donne son accord explicite pour la divulgation d'informations personnelles, est indispensable pour faciliter le travail collectif d'accompagnement.

Action 16

Définir le cadre de la confidentialité et les conditions de partage d'informations entre les partenaires de la cellule d'accompagnement.

⁶⁴ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – instruction technique DGAL/SDSPA/2017-734 du 12 septembre 2017

QUATRIEME RECOMMANDATION :

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTE

1- Accompagner précocement, globalement et gratuitement

Une mobilisation précoce peut apporter rapidement des réponses au moins partielles, or très fréquemment, les mesures d'accompagnement arrivent tard alors que la situation est très dégradée.

L'accompagnement devrait appréhender globalement la situation de l'agriculteur, de sa famille et de son exploitation, de façon continue dans le temps. Chaque situation de mal être est originale et nécessite des réponses multiples et personnalisées.

Compte tenu des situations complexes, qui peuvent notamment être liées à de la précarisation, les prestations d'accompagnement devraient être gratuites pour ne pas dissuader les démarches volontaires de demande d'aide.

De façon générale, la réalisation d'un entretien avec un conseil de confiance choisi par l'agriculteur, pour un bilan de la situation de l'exploitation serait utile pour engager rapidement des mesures d'accompagnement adaptées.

Action 17

Faire accompagner précocement, globalement et gratuitement un agriculteur en difficulté, par un conseil de confiance qu'il choisit, sur proposition de la cellule d'accompagnement.

2- Développer les dispositifs de mentorat entrepreneurial pour accompagner les agriculteurs

La mise en place de dispositifs de mentorat entrepreneurial paraît positive pour prévenir très tôt les risques de mal être. Le contact d'un mentor, entrepreneur dans un secteur d'activité non agricole, aide l'agriculteur à sortir de son isolement professionnel sur l'exploitation et à prendre conscience de sa condition de chef d'entreprise.

Action 18

Développer les dispositifs de mentorat entrepreneurial entre un agriculteur et un chef d'entreprise d'un secteur d'activité non agricole. Les chambres d'agriculture pourraient en prendre l'initiative.

3- Améliorer les relations entre les agriculteurs et l'administration et les créanciers en formant les agents publics et les conseillers

Les agriculteurs en difficulté se sentent en situation de faiblesse face aux procédures complexes de l'administration ou de leurs créanciers et lorsqu'ils reçoivent des courriers de notification ou de mise en demeure impersonnels, envoyés en recommandé sous pli non discret. Ils sont redevables et pas forcément bien informés pour faire valoir leur situation. La communication institutionnelle est impersonnelle et non compréhensible.

Renforcer le contact personnalisé avec les agents publics et les conseillers en les sensibilisant et en les formant à l'écoute et à l'accompagnement paraît être une contribution utile pour lutter contre le mal être. Il faut être au plus près de l'agriculteur. Certains réseaux bancaires privilégient le plus en amont possible l'analyse des situations qui se dégradent, en face à face entre le conseiller et l'agriculteur en difficulté chez lui.

Action 19

Former les agents publics et les conseillers à l'accueil et à l'écoute personnalisés des agriculteurs pour traiter les situations difficiles.

Doter les services de l'Etat et les chambres d'agriculture des moyens nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté face aux procédures administratives.

4- Aborder la question foncière comme un risque de passage à l'acte suicidaire

L'agriculteur attache une très forte valeur patrimoniale et professionnelle au foncier.

Les questions du devenir du foncier lorsque l'exploitation est endettée et de la transmission de l'exploitation hors du cadre familial sont sensibles.

La perte du foncier lorsque l'agriculteur est dans l'obligation de vendre et les conditions de transmission du foncier lorsqu'il cesse son activité, soit parce qu'il n'a pas de repreneur direct, soit parce que sa descendance ne veut pas reprendre l'exploitation familiale, soit parce qu'il fait le constat que son foncier a une faible valeur marchande constituent les sources d'un risque de profond mal être.

41- Intégrer la SAFER dans les réseaux de prévention pour communiquer et accompagner les agriculteurs cédant du foncier

La SAFER doit être intégrée dans les réseaux des acteurs de la prévention pour communiquer sur les questions de vente et de transmission des terres.

Action 20

Intégrer la SAFER dans les réseaux des acteurs de la prévention.

42- Développer et faire connaître les outils pour préserver la poursuite d'activité des agriculteurs qui cèdent leur foncier et pour ceux qui le transmettent

Les dispositifs de portage foncier en cas de difficulté sont méconnus. Ils mériteraient d'être renforcés et vulgarisés (exemple des fonds éthiques de portage foncier collectif par des apporteurs de capitaux permettant à l'agriculteur de poursuivre son activité comme fermier avec la sécurité du bail, ou de décider s'il rachète, quelle surface et quand) ou des ventes à réméré permettant à l'agriculteur vendeur de pouvoir racheter les terres par contractualisation.

Le portage foncier doit être mis en place avec des garanties pour qu'il n'y ait pas de perte au moment de la revente par rapport au prix arrêté à la vente, ni pour l'agriculteur, ni pour la structure qui a assuré le portage. Une garantie de l'Etat serait de nature à protéger ces aléas.

Les dispositifs d'accompagnement de la transmission des cédants aux postulants à l'installation se développent. La transmission de l'exploitation hors cadre familial qui peut être mal vécue doit être préparée assez tôt et accompagnée. Elle n'est pas qu'une question financière, le projet de transmission est aussi important que le projet d'installation.

Action 21

Développer et faire connaître les outils pour préserver la poursuite d'activité des agriculteurs qui cèdent leur foncier et pour ceux qui le transmettent.

CINQUIEME RECOMMANDATION :

ACCOMPAGNER LES JEUNES AGRICULTEURS AU COURS DU PROJET D'INSTALLATION

Les jeunes agriculteurs constituent une catégorie qui peut être vulnérable et exposée au mal être. Ils sont confrontés aux mêmes risques que les agriculteurs plus expérimentés. L'accompagnement des jeunes et l'identification des problèmes sont importants en début de carrière.

La prévention du mal être doit commencer très tôt avec une sensibilisation dès la formation initiale des futurs agriculteurs et des apports concrets dès le projet d'installation. Les jeunes agriculteurs, focalisés sur les questions techniques, sont peut-être moins sensibles aux conditions de travail. Une sensibilisation aux risques, ainsi que l'information sur les dispositifs locaux d'écoute et de prise en charge devraient être renforcées dans un programme qui leur est spécifique. L'accompagnement personnalisé pourrait être réalisé par des conseillers spécialisés « de l'installation à la retraite », pour accompagner la réflexion de l'agriculteur sur ses choix, sa reconversion éventuelle, la préparation de la transmission de l'exploitation.

1- Sensibiliser dès la formation initiale

Il conviendrait de renforcer la formation initiale pluridisciplinaire des futurs exploitants agricoles pour les préparer à l'exercice d'un métier complexe, sur les sujets de la prévention des risques psychosociaux, de la santé physique et mentale, de la capacité à s'entourer de réseaux professionnels ou non.

Action 22

Sensibiliser les futurs agriculteurs à la prévention des risques. Le ministère chargé de l'agriculture pourrait renforcer cet aspect dans les programmes de formation initiale.

2- Intégrer la réflexion sur le mal être et le suicide dès le projet d'installation⁶⁵

Le programme pour l'accompagnement à l'installation - transmission en agriculture (AITA) existe depuis 2016. Il succède au programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL). Il est destiné à accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations et s'organise en six séquences :

-L'accueil des porteurs de projet par les points accueil installation départementaux animés par des organismes de formation agréés.

Le suivi des jeunes est essentiellement axé sur les questions techniques et réglementaires, peu sur les risques de mal être. Les techniciens qui les entourent devraient être sensibilisés spécifiquement à leur pris en compte.

-Le conseil préparatoire au projet d'installation s'appuyant sur un diagnostic du potentiel de l'exploitation à reprendre.

Il ne devrait pas masquer au candidat à l'installation d'éventuels risques structurels inducteurs de conditions de travail difficiles. Seuls des projets d'installation viables devraient être présentés et de façon anonyme en commission d'installation.

-La préparation à l'installation avec l'élaboration d'un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et la réalisation d'un stage collectif de 21 heures. Ce dernier vise notamment la maîtrise des enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économique, social, environnemental et personnel⁶⁶⁶⁷.

Le sujet du mal être peut être évoqué dans le stage de 21 heures, mais de façon trop succincte, compte tenu du temps disponible. Un temps de formation suffisant devrait lui être consacré, ainsi qu'au management d'entreprise, à la réflexion et la prise de décision.

-Le suivi du nouvel installé durant les quatre premières années de l'installation, avec un conseil technicoéconomique, juridique, fiscal et organisationnel, particulièrement pour les installations hors cadre familial.

⁶⁵ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt – instruction technique DGPE/SDS/2016-651 – 3 août 2016

⁶⁶ Arrêté n°0195 du 23 août 2016 relatif au plan de professionnalisation personnalisé

⁶⁷ Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - direction générale de l'enseignement et de la recherche- notes de service DGER/SDPFE/2014-685 du 20 août 2014 et DGER/SDPFE/2015-219 du 10 mars 2015

Le suivi en post installation pourrait être généralisé à tout nouvel installé, gratuit et porté à cinq ans. Au-delà, une aide au conseil tout au long de la carrière de l'exploitant, pourrait être mise en place.

-L'incitation à la transmission hors cadre familial par les cédants, avec entre autres, l'évaluation du potentiel de l'exploitation, l'aide à l'exploitant pour employer un jeune (hors famille proche) en vue de lui transmettre l'exploitation (aide au contrat de génération en agriculture), le conseil à l'exploitant cédant en amont de la transmission.

-La communication et l'animation pour valoriser l'agriculture auprès des candidats potentiels à l'installation et vulgariser les moyens d'accompagnement des projets.

Action 23

Intégrer la réflexion sur le risque de mal être et de suicide dès le projet d'installation dans le programme pour l'accompagnement à l'installation - transmission en agriculture.

3- Accompagner après l'installation

Il serait utile de développer un dispositif de tutorat par un agriculteur expérimenté, volontaire et sans intérêt personnel pour accompagner les jeunes agriculteurs ayant quelques années d'expérience. En effet, les difficultés surviennent souvent une dizaine d'années après l'installation, lorsque l'exploitation est confrontée à des choix en termes de nouveaux investissements, de renouvellement de matériel et d'orientation de la production.

Action 24

Accompagner le jeune agriculteur installé, par un agriculteur expérimenté. La chambre d'agriculture pourrait organiser la mise en relation.

SIXIEME RECOMMANDATION :

COMMUNIQUER DE FAÇON POSITIVE SUR L'AGRICULTURE AUPRÈS DU PUBLIC

L'agribashing n'apparaît pas comme la cause principale de mal être dans le monde agricole, mais plutôt comme un catalyseur et un révélateur. La perception négative de l'agriculture par une partie de la société renvoie à ses agriculteurs une image dévalorisante de leur métier et de leur engagement qui, ajoutée aux nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés, peut provoquer alors le sentiment de mal être. La revalorisation de l'agriculture et de son rôle social sont nécessaires.

Il conviendrait de communiquer largement dans des campagnes nationales, d'ouvrir au public les exploitations de façon transparente et sincère, pour montrer le métier et la condition d'agriculteur ainsi que les aménités positives de l'agriculture trop souvent occultées. L'exemple de l'opération « Bienvenue à la ferme » pourrait être amplifié. Les vecteurs de communication populaires (internet, réseaux sociaux) devraient être également plus mobilisés. Des campagnes nationales de communication passées, comme par exemple sur « l'artisanat,

première entreprise de France », valorisant la création d'emplois, l'innovation et le maillage du territoire, peuvent être citées.

Les programmes scolaires pourraient approfondir la connaissance de l'agriculture d'une façon juste et équilibrée, à l'attention des jeunes qui sont pour la plupart dans leur quotidien, très éloignés du monde rural.

Action 25

Communiquer de façon positive et pédagogique sur l'agriculture auprès du public. Le ministère chargé de l'agriculture et les organisations professionnelles agricoles pourraient en prendre l'initiative.

SEPTIEME RECOMMANDATION :

FINANCER

Les dispositifs d'écoute et d'accompagnement des agriculteurs en situation de mal être nécessitent des moyens pour former les acteurs, même bénévoles, recruter des professionnels (exemple des psychologues), animer les réseaux et communiquer.

1-Financer les dispositifs de la MSA

Il est souhaitable d'intégrer explicitement, les missions d'écoute et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté et de prévention du suicide en agriculture dans la prochaine convention d'objectifs et de gestion passée entre l'Etat et la MSA.

Action 26

Inscrire les missions de prévention du mal être et du suicide dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la MSA.

2-Financer les associations locales

Le travail de base des associations locales dans les départements, quand elles ne sont pas gérées par un collectif national, mérite un soutien financier. Certaines collectivités demandent de la lisibilité parmi les associations qui peuvent intervenir sur un territoire, avant de s'engager à les soutenir. Cette observation milite pour une coordination des structures de façon à bien identifier l'organisation locale.

Action 27

Financer les associations locales qui s'inscrivent dans un projet coordonné.

3-Assurer les financements des dispositifs d'accompagnement

Les dispositifs que l'Etat met en œuvre doivent être dotés de moyens suffisants (audit global de l'exploitation, aide à la relance des exploitations agricoles, aide à la reconversion professionnelle, programme pour l'accompagnement à l'installation - transmission en agriculture).

La MSA mobilise des moyens, en complément de ceux consacrés à l'action sociale habituelle, pour mettre en place une mesure d'aide au répit destinée aux agriculteurs en situation d'épuisement professionnel en finançant un service de remplacement pour 7 ou 10 jours. En 2017, cette mesure a concerné 3 500 exploitants. Elle a été reconduite en 2019 et 2020.

Le service de remplacement est une solution utile pour permettre à l'agriculteur de se soigner, de prendre des congés, notamment en cas d'épuisement professionnel, mais son coût peut être un obstacle. Le bénéfice d'un crédit d'impôt est possible à concurrence de 14 jours par an pour 50 % des dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2022⁶⁸. Il faut en assurer la promotion et une réflexion pourrait être menée pour allonger sous conditions la durée et réduire la part de financement qui incombe à l'agriculteur. Un frein peut provenir du fait que le crédit d'impôts est comptabilisé dans les aides de minimis⁶⁹ (possibilité pour l'Etat membre de mettre en place des soutiens aux exploitations agricoles, sans les notifier à la Commission Européenne). Le montant maximum total des aides de minimis pour une exploitation est actuellement de 15 000 € sur trois exercices fiscaux.

Action 28

Assurer le financement des dispositifs d'accompagnement (audit global de l'exploitation, aide à la relance des exploitations, aide à la reconversion professionnelle, programme pour l'accompagnement à l'installation - transmission en agriculture).

Inscrire la mesure d'aide au répit dans les actions à conduire au titre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la MSA.

Réviser les conditions de financement du service de remplacement en cas d'épuisement professionnel.

4-Mobiliser les organismes de formation professionnelle des agriculteurs et des salariés des organisations professionnelles sur les thèmes de la prévention du mal être et du suicide

La formation des agriculteurs devrait aborder les thèmes qui contribuent à prévenir les situations de mal être et de suicide (par exemple, l'organisation du travail, le droit au repos, la responsabilité du chef d'entreprise, le projet de reconversion, la transmission de l'exploitation).

Les crédits du fonds pour la formation des entrepreneurs du vivants (VIVEA), destinés spécifiquement à la formation professionnelle des exploitants agricoles, pourraient être

⁶⁸ Code général des impôts article 200 undecies

⁶⁹ Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture

mobilisés. A titre d'exemple, le comité VIVEA du Limousin a engagé fin 2016 un programme de formation sur la thématique de « l'efficacité et du bien-être au travail » autour des questions de reconnaissance du métier et de son rôle social, de la productivité au travail, de la gestion du temps libre et de l'amélioration des conditions de travail.

Concernant la formation destinée spécifiquement aux sentinelles salariées d'organisations professionnelles en contact avec les agriculteurs (conseillers, techniciens), l'opérateur de compétence pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires (OCAPIAT) pourrait compléter son offre.

Action 29

Mobiliser les organismes de formation professionnelle des agriculteurs (VIVEA) et des salariés des organisations professionnelles (OCAPIAT) sur les thèmes de la prévention du mal être et du suicide.

CONCLUSION

La prise de conscience du mal être et du risque suicidaire dans le milieu agricole est réelle, que ce soit par des personnes qui ont un lien affectif, bénévole ou professionnel avec les agriculteurs, ou au niveau des responsables, élus et administratifs des organisations professionnelles. Ces dernières mobilisent leurs réseaux territoriaux et apportent leurs compétences techniques aux dispositifs locaux d'écoute et d'accompagnement avec des résultats significatifs. De nombreuses initiatives sont prises, certaines innovantes. Les retours d'expériences positives pourraient être largement communiqués.

Les dispositifs mis en place permettent de tirer des enseignements utiles au développement des actions de repérage, d'écoute et d'accompagnement. Ils mettent en évidence l'importance de ne pas laisser dans l'isolement les agriculteurs qui souffrent de mal être, en s'appuyant sur l'engagement et la solidarité des sentinelles. Elles sont capables de repérer les situations de fragilité, d'entretenir le lien et d'accompagner vers les ressources dédiées à la prise en charge. Sans les sentinelles, les situations de risque suicidaire seraient difficiles à repérer assez tôt, or une détection précoce est essentielle dans la prévention du risque.

Partager ses connaissances et mettre en commun ses compétences constituent des enjeux forts, pas toujours faciles à mettre en œuvre. Une telle démarche nécessite la mobilisation de tous pour connaître et comprendre les cadres d'intervention souvent complexes de chacun, avec pour ambition de développer une organisation collective efficace au plus près des agriculteurs. Une coordination générale est nécessaire et doit être assurée par une instance collégiale réunissant l'ensemble des partenaires. L'échelon départemental apparaît comme le plus pertinent.

Le mal être qui traverse le milieu agricole ne semble pas spécifiquement provoqué par l'agribashing qui apparaît plutôt comme le révélateur d'un certain nombre de difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés. Communiquer sur le travail au quotidien à la ferme et sur les aménités positives méconnues qu'offre l'agriculture sont de nature à rapprocher une partie de la société ignorante des réalités du milieu agricole et de ses acteurs.

ANNEXES

Le Premier Ministre

274/201SG

Paris, le 21 FEV. 2020

Monsieur le député,

La forte prévalence des suicides chez les agriculteurs est un phénomène malheureusement ancien, mis en évidence de manière régulière par plusieurs études sociologiques ou de la Mutualité sociale agricole (MSA), et qui trouve sa cause dans la conjonction de multiples facteurs.

Cette problématique fait l'objet de différents dispositifs et de travaux engagés par les pouvoirs publics, les acteurs professionnels et associatifs. Pour autant, il n'existe pas de diagnostic partagé à l'échelle nationale, prenant en compte les évolutions récentes de l'agriculture, les aspirations des agricultrices et agriculteurs, afin de mieux identifier et accompagner les situations difficiles de toute nature auxquels ils peuvent être confrontés.

Je souhaite vous confier une mission pour mener cette réflexion sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté d'une part, et sur la prévention du suicide dans l'agriculture d'autre part. En particulier, vous voudrez bien :

- identifier les données disponibles sur les agriculteurs en difficultés, leur évolution et les différents facteurs à prendre en compte, le cas échéant en effectuant une comparaison avec les autres pays européens ;
- établir un bilan des actions de sensibilisation et de formation des organismes chargés d'intervenir auprès des agriculteurs et susceptibles d'être concernés par la prévention du suicide ;
- identifier les données disponibles sur la prévalence des suicides, leur typologie et les facteurs de risque à prendre en compte ;
- établir un bilan des actions de sensibilisation et de formation des organismes chargés concernés par la prévention du suicide. En effectuant une comparaison avec les autres professions ou catégories de la population, et les autres pays européens, vous proposerez les actions à mener pour effectuer un suivi régulier de ce phénomène et traiter les facteurs de risque.

...

Monsieur Olivier DAMAISIN
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75006 PARIS

De manière générale, vous identifierez les mesures et bonnes pratiques de détection des difficultés à diffuser afin d'améliorer l'efficacité, la qualité, la lisibilité et la coordination des dispositifs existants. Vous évaluerez les freins et obstacles éventuels à une détection précoce des difficultés et proposerez les mesures à prendre pour les surmonter.

A partir des travaux les plus récents, de vos entretiens avec les parties prenantes et des exemples concrets d'accompagnement dans les territoires, vous formulerez des recommandations pour mieux accompagner la transformation des modèles de production et métiers dans l'agriculture, des modes de vie des agricultrices et des agriculteurs. Vous veillerez à prendre en compte l'impact des controverses sur l'agriculture et l'alimentation, l'accroissement des incivilités et des agressions d'agriculteurs, afin de proposer des mesures pour contribuer à la valorisation de l'agriculture et ses métiers auprès du grand public et en améliorer la perception.

Ces recommandations pourront concerner l'action des organismes qui interviennent auprès des agriculteurs ou qui assurent la communication auprès du grand public et des agriculteurs, ainsi que l'adaptation et la mise en œuvre des différentes politiques publiques concernant les agriculteurs et les agricultrices et leur activité.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de M. Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, et de M. Olivier VÉRAN, ministre des solidarités et de la santé.

Pour mener à bien vos travaux, un membre du conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAR) sera désigné pour vous appuyer dans cette mission.

Vous pourrez également vous appuyer sur les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (Service des affaires financières, sociales et logistiques et Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) et du ministère de la santé et des solidarités (Direction générale de la santé et Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques qui assure le secrétariat général de l'Observatoire national du suicide). Enfin, l'Inspection générale des affaires sociales publiera dans les prochains mois un rapport d'évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la MSA ; les moyens mobilisés pour la prévention du suicide des agriculteurs y seront notamment analysés.

Je souhaite pouvoir disposer de votre rapport au plus tard six mois à compter de la publication du décret.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Édouard PHILIPPE

Annexe 2 : Liste des sigles utilisés

AITA	Accompagnement à l'installation – transmission en agriculture
APESA	Association d'aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aigüe
AREA	Aide à la relance de l'exploitation agricole
ARP	Aide à la réinsertion professionnelle
ARS	Agence régionale de santé
BIP	Bureau interprofessionnel du pruneau
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CDOA	Commission départementale d'orientation agricole
CDOP	Cellule départementale de prévention de la maltraitance animale
CépiDic	Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès
CGET	Commissariat général à l'aménagement du territoire
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNOV	Conseil national de l'ordre des vétérinaires
CROCT	Conseil d'orientation des conditions de travail
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DIRECCTE	Direction régionale de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DJA	Dotation jeune agriculteur
ETP	Equivalent temps plein
FDSEA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FNCUMA	Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GDS	Groupement de défense sanitaire
IDELE	Institut de l'élevage
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IREPS	Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
JA	Jeunes agriculteurs
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MODEF	Mouvement de défense des exploitants familiaux
MSA	Mutualité sociale agricole
ODASEA	Organisme départemental pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ODG	Organisme de défense et de gestion
ONS	Observatoire national du suicide
OP	Organisation de producteurs
OPA	Organisations professionnelles agricoles
OPCO	Opérateur de compétence
OCAPIAT	Opérateur de compétence pour la coopération agricole, l'agriculture, la pêche, l'industrie agroalimentaire et les territoires
PPP	Plan de professionnalisation personnalisé
PTSM	Projet territorial de santé mentale
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SNDS	Système national des données de santé
SNVEL	Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
VIVEA	Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant

Annexe 3 : Références des principaux documents consultés

- Arrêté du 22 août 2016 relatif au plan de professionnalisation personnalisé. JORF du 23 août 2016. 2p.
- Arrêté du 4 juin 2019 fixant le montant et certaines modalités de mise en œuvre des aides pour les exploitations agricoles en difficulté. JORF 5 juin 2019. 2 p.
- Bien vivre le métier d'agriculteur. MSA, dossier technique n°27. 2014. 17 p.
- Bilan du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014. Direction générale de la santé. Juin 2015. 36 p.
- Bossard C, Santin G, Guseva-Canu I. Surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants, premiers résultats. Saint Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2013. 26 p.
- Bourgues I. Le suicide des agriculteurs : un processus long de publicisation. Sciences Po Executive Education, mémoire d'executive master. Septembre 2018. 112 p.
- Célérier S. La belle vie désespérée des agriculteurs ou les limites de la mesure des risques psychosociaux liés au travail. Etudes rurales (en ligne). 193/2014. <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9998>. 20 p.
- Décret n° 2013-809 du 9 septembre 2013 portant création de l'Observatoire national du suicide. Ministère des affaires sociales et de la santé. JORF 10 septembre 2013. 3 p.
- Décret n° 2018-688 du 1^{er} août 2018 portant création de l'Observatoire national du suicide. Ministère des solidarités et de la santé. JORF 1^{er} août 2018. 2 p.
- Décret n°2019-556 du 4 juin 2019 relatif au dispositif de soutien en faveur des exploitations agricoles en difficulté. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. JORF du 5 juin 2019. 4 p.
- Deffontaines N. La souffrance sociale chez les agriculteurs. Etudes rurales (en ligne) 193/2014 – <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9998>. 12 p.
- Deffontaines N – Le suicide fataliste revisité. Sociologie (en ligne) n°2, vol 11/2020. <http://journals.openedition.org.bibelec.univ-lyon2.fr/sociologie/6649>. 22 p.
- Evolution de la démographie agricole et ses conséquences, sur l'organisation, le fonctionnement et la transmission des exploitations agricoles. Marc Bernier, mission parlementaire. 2005. 119 p.
- Exploitations agricoles en difficulté. Ordre des experts comptables. Collection des études. Mars 2020. 89 p.
- Gigonzac V, Breuillard E, Bossard C, Guseva-Canu I, Khireddine-Medouni I. Caractéristiques associées à la mortalité par suicide parmi les hommes agriculteurs exploitants entre 2007 et 2011. Saint-Maurice : Santé publique France, 2017. 10 p.
- Guicherd C. Le poids de la transmission en agriculture : tenir pour ne pas s'effondrer, une question de vie ou de mort ? Université de Lyon, mémoire de master 2. 2020. 98 p.
- Guicherd C. L'immersion du psychologue en milieu agricole : un bricolage du cadre au risque de la confusion. Université de Lyon, colloque Eloge du bricolage. 31 janvier 2020. 9 p.
- Hervé M. L'accompagnement des agriculteurs en difficulté, état des lieux des dispositifs mis en place par les MSA, les DDT(M), les chambres d'agriculture et Solidarité Paysans. INP Toulouse Purpan, réseau Agri Sentinelles, institut de l'élevage, mémoire d'ingénieur. Mai 2019. 164 p.

- Instruction technique DGPE/SDC/SDC/2016-651 du 3 août 2016. Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt. Gestion et mise en œuvre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture. 36 p.
- Instruction technique DGPE/SDC/2017-561 du 28 juin 2017. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Aide à la réinsertion professionnelle en faveur des exploitants en difficulté. 12 p.
- Instruction technique DGPE/SDC/2017-1039 du 27 décembre 2017. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Identification et accompagnement des exploitants agricoles en difficulté. 18 p.
- Instruction technique DGPE/SCPE/SDC/2018-325 du 24 avril 2018. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Audit global de l'exploitation agricole. 16 p.
- Instruction technique DGPE/SCPE/SDCS/2019-659 du 18 septembre 2019. Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Aide à la relance de l'exploitation. 34 p.
- Jacques-Jouvenot D. Une hypothèse inattendue à propos du suicide des éleveurs : leurs rapports aux savoirs professionnels. Etudes rurales (en ligne). 193/2014. <http://journals.openedition.org/étudesrurales/10006>. 16 p.
- Khireddine-Medouni I, Breuillard É, Bossard C. Surveillance de la mortalité des agriculteurs exploitants. Situation 2010-2011 et évolution 2007-2011. Saint-Maurice : Santé publique France ; 2016. 29 p.
- La MSA agit pour prévenir le suicide en agriculture, dossier de presse 10 septembre 2019. MSA. 2019. 14 p.
- Le dispositif d'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë – APESA. 2019. 14 p.
- Observatoire AMAROK, chiffres clés de l'étude, questionnaire 6. Chambre d'agriculture de Saône et Loire. Février 2020. 52 p.
- Observatoire de la santé du dirigeant agricole. Chambre d'agriculture de Saône et Loire. Avril 2020. 2p.
- Observatoire national du suicide, 1^{er} rapport, novembre 2014. 221 p.
- Observatoire national du suicide, 2^{ème} rapport, février 2016. 481 p.
- Observatoire national du suicide, 3^{ème} rapport, février 2018. 221 p.
- Observatoire national du suicide, 4^{ème} rapport, juin 2020. 272 p.
- Plan national MSA d'actions contre le suicide 2011-2014. MSA. 24 p.
- Plan national MSA de prévention du suicide 2016-2020. MSA. 24 p.
- Plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008. 2005. 98 p.
- Prévenir le suicide : connaissances et interventions. Santé publique France. La Santé en Action, n° 450. 2019. 52 p.
- Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014. Interministériel, 2011. 96 p.
- Rapport d'activité sur les programmes santé du dirigeant et mentorat. Chambre d'agriculture et département de Saône et Loire. 2019. 10 p.
- Stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005. Direction générale de la santé. 19 septembre 2000. 17 p.
- Regards sur les territoires, rapport 2017. Commissariat général à l'égalité des territoires. Observatoire des territoires. 2017. 160 p.
- Un vade-mecum pour l'accompagnement des exploitants en difficultés. <https://agriculture.gouv.fr>. Septembre 2018. 3 p.
- Une brève histoire des transformations de l'agriculture au 20^{ème} siècle. Jean-Claude Flamand. Mission Agrobiosciences. 2010. 20 p.

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
GUERIN Jacques	CNOV	Président	15/04/2020
PETIOT Jean-Marc	CNOV	Conseiller	15/04/2020
LHUISSIER Marie	Crédit Agricole SA	Directrice des affaires publiques	16/04/2020
MIGAULT Catherine	Fédération nationale Crédit Agricole	Responsable marché de l'agriculture	16/04/2020
ROUBIN Jean-Christophe	Crédit Agricole SA	Directeur des marchés agriculture et agroalimentaire	16/04/2020
DAUMAS Anne	SNVEL	Directrice	21/04/2020
LEJEAU Éric	SNVEL	Secrétaire général	21/04/2020
PERRIN Laurent	SNVEL	Président	21/04/2020
WAKSMAN Guy	Académie d'agriculture		30/04/2020
ZUGAJ Christophe	De Sangosse Group	Directeur communication et affaires publiques	04/05/2020
HERVE Maelle		Elève ingénieure	06/05/2020
LAMBERT Christiane	FNSEA	Présidente	19/05/2020
LEROY Jean-Édouard	FNSEA	Juriste	19/05/2020
VERGER Robert	FNSEA	Vice-président en charge des dossiers sociaux	19/05/2020
MICHELET Béatrice	GROUPAMA	Direction des affaires publiques	26/05/2020
OFFREDI Franck	GROUPAMA	Directeur assurances	26/05/2020
SEGAT Sami	GROUPAMA	Direction agricole	26/05/2020
BLANC François-Emmanuel	CCMSA	Directeur général	27/05/2020
CORMERY Pascal	CCMSA	Président	27/05/2020
POLLASTRO Hugues	CCMSA	Directeur de la communication	27/05/2020
BINNIÉ Marc	APESA	Président	27/05/2020
CHANQUOY Franck	AGIR AGRI	Expert-comptable	29/05/2020
OGER Sylvie	AGIR AGRI	Experte-comptable	29/05/2020
QUINEAU Eric	AGIR AGRI	Expert-comptable	29/05/2020
DEVILLERS Stéphane	ALLICE	Responsable génétique et compétences	04/06/2020
LEDOS Françoise	IDELE	Responsable programme de financement de Agri Sentinelles	04/06/2020

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
MAUVILLAIN Barbara	COOP AGRI	Relations publiques	04/06/2020
NEUMEISTER Delphine	IDELE	Coordinatrice de Agri' Sentinelles	04/06/2020
PERDEAU Benjamin	La Coopération Agricole	Responsable responsabilité sociale de l'entreprise	04/06/2020
GUICHERD Christelle		Psychologue	09/06/2020
BIANCONI Anne-Laure	Solidarité Paysans	Chargée de mission Auvergne	12/06/2020
BLANC Pascale	Solidarité Paysans	Chargée de mission Ain	12/06/2020
GIVERNET Olga	Assemblée Nationale	Députée de l'Ain	12/06/2020
GUIBERT Xavier	Solidarité Paysans	Co président AURA	12/06/2020
PINOT Manon	Assemblée Nationale	Assistante parlementaire	12/06/2020
VOLTA Georges	Solidarité Paysans	Co président AURA	12/06/2020
CHENAL Virginie	MAA secrétariat général	Sous-directrice adjointe du travail et de la protection sociale	24/06/2020
CUNIN Olivier	MAA secrétariat général	Sous-directeur du travail et de la protection sociale	24/06/2020
QUITTAT-ODELAIN Philippe	MAA secrétariat général	Chef du bureau de la santé et sécurité au travail	24/06/2020
SOUBIELLE Anne-Marie	MAA secrétariat général	bureau de la santé et sécurité au travail	24/06/2020
BEZEAU Sophie	MODEF	Directrice	06/07/2020
THOMAS Pierre	MODEF	Agriculteur	06/07/2020
BOUVIER Dominique	Chambres d'Agriculture France	Chef du service entreprises	06/07/2020
GUIGNAND Gilbert	Chambres d'Agriculture France	Membre du bureau	06/07/2020
REULET Enzo	Chambres d'Agriculture France	Responsable affaires publiques	06/07/2020
AUBRY Pascal	Coordination Rurale	Président de la section nationale porcine	08/07/2020
LAILLE Catherine	Coordination Rurale	Présidente de la section nationale agricultrices	08/07/2020
BROCA Jean-Luc	FNCUMA	Président des CUMA des Landes et Pyrénées Atlantiques	08/07/2020
LANGLOIS Bertrand	FNCUMA	Directeur des CUMA de Dordogne	08/07/2020
BARTHE David	Chambre d'Agriculture de Saône et Loire	directeur	16/07/2020
BLANCHARD Jean-Charles	Association Agri Solidarité	Président	16/07/2020
BONNOT Christelle	Chambre d'Agriculture de Saône et Loire	Vice-présidente	16/07/2020

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
CHANSELME Laure	Observatoire AMAROK	Psychologue du travail	16/07/2020
DESSART Jeremy	Parlement Européen	Député européen de Saône et Loire	16/07/2020
DIRX Benjamin	Assemblée Nationale	Député de Saône et Loire	16/07/2020
FOUILLAND Christophe	Coopérative FEDER	Responsable équipes techniques	16/07/2020
GELIN Lionel		Agriculteur mentoré (mentorat entrepreneurial)	16/07/2020
GUTTON Jérôme	Préfecture de Saône et Loire	Préfet	16/07/2020
GICHARD Bruno		Conciliateur au tribunal	16/07/2020
GUINOT Pascal	Guinot Travaux Publics	Entrepreneur mentor (mentorat entrepreneurial)	16/07/2020
JEANNIN Luc	Chambre agriculture de Saône et Loire	Vice-président	16/07/2020
JOHANON Éric	Coopérative ELVEA		16/07/2020
KAGEMUNA Chihiro	Université de Montpellier	chercheuse	16/07/2020
LACOUR Bernard	Chambre agriculture de Saône et Loire	président	16/07/2020
LARGY Yves	Coopérative FEDER	Président	16/07/2020
LAYAHE Jean-Jacques	Chambre agriculture de Saône et Loire	Vice-président	16/07/2020
LIENHARD Rose	Chambre agriculture de Saône et Loire	Conseillère agriculteurs en difficulté	16/07/2020
MICHEL Thierry	Chambre agriculture de Saône et Loire	Chef de service	16/07/2020
MOYSAN Charlotte	Observatoire AMAROK	Psychologue en santé mentale	16/07/2020
PLAT Maxim	Assemblée Nationale	Attaché parlementaire	16/07/2020
QUOTIN Florent	Chambre agriculture de Saône et Loire	Conseiller agriculteurs en difficulté	16/07/2020
SANGOY Marc	Cave de Lugny	Président	16/07/2020
SAUDIN Philippe	Coopérative TEOL	Directeur général	16/07/2020
TORRES Olivier	Université de Montpellier	Professeur d'université	16/07/2020
TOUILLON Didier	SICAREV		16/07/2020
BOUCHACOURT Guillaume	ODG des crus du Beaujolais	Président du cru Chénas	17/07/2020
BOUZEREAU Pierre et Robert	ODG des crus du Beaujolais	Viticulteurs	17/07/2020
CHUZEVILLE Nathalie	Union des crus du Beaujolais	Directrice	17/07/2020
DE SONIS Joseph	ODG des crus du Beaujolais	Président du cru Saint-Amour	17/07/2020

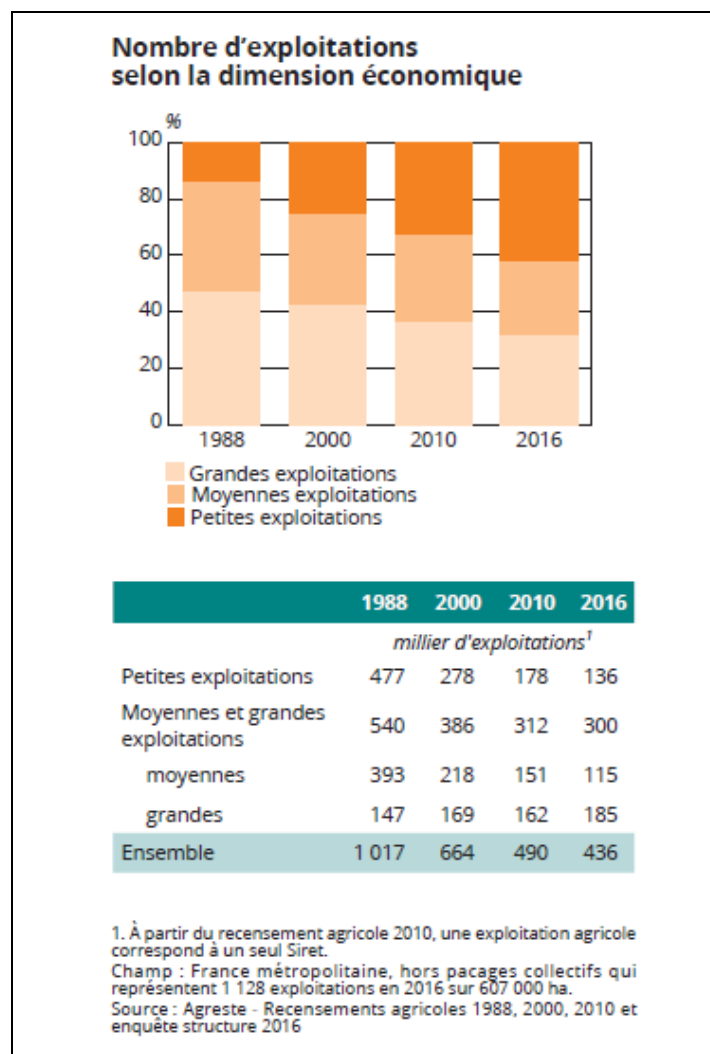
Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
DUC Laurent	ODG Beaujolais	Viticulteur	17/07/2020
HYVERNAT Christian	ODG des crus du Beaujolais	Viticulteur	17/07/2020
PATRENOTRE Thomas	ODG des crus du Beaujolais	Viticulteur	17/07/2020
PERRACHON Pierre-Yves	ODG des crus du Beaujolais	Président du cru Chénas	17/07/2020
PIN Bruno	ODG des crus du Beaujolais	Président du cru Moulin à Vent	17/07/2020
RIOTTIERS Richard	ODG des crus du Beaujolais	Viticulteur	17/07/2020
BERGEON Edouard		Réalisateur de cinéma	21/07/2020
BODIN Anne	CCMSA	Responsable du département accompagnement et développement	21/07/2020
CORMERY Pascal	CCMSA	Président	21/07/2020
HEURTAUT Patrice	CCMSA	Directeur de la santé et sécurité au travail	21/07/2020
JULIEN Christine	CCMSA	Directrice du cabinet	21/07/2020
MAEGHT-LENORMAND Véronique	CCMSA	Médecin conseil pilote du plan national de prévention du suicide	21/07/2020
SIMON Christophe	CCMSA	Relations parlementaires	21/07/2020
BESSION Marie-Andrée	Solidarité Paysans	Présidente du Jura	22/07/2020
BIGEON Marie-Jo	Solidarité Paysans	Coordinatrice régionale	22/07/2020
BOUCHEVREAU Jean-François	Solidarité Paysans	Vice-président	22/07/2020
CARDOSO Florence	Solidarité Paysans	Elue au conseil d'administration	22/07/2020
CHARTIER Lucie	Solidarité Paysans	Coordinatrice régionale	22/07/2020
DEKERVEREL Thérèse	Solidarité Paysans	Elue au conseil d'administration	22/07/2020
GATOUILLAT Baptiste	Jeunes Agriculteurs	Vice-président	22/07/2020
ANDRE Marie-France	Confédération Paysanne Ille et Vilaine	Eleveuse retraitée	23/07/2020
BOUVIER Laetitia	FDSEA Ille et Vilaine	Secrétaire générale	23/07/2020
CHAMBRY Elisabeth	Solidarité Paysans Ille et Vilaine	directrice	23/07/2020
CLOZEL Sébastien	Chambre d'agriculture Ille et Vilaine	Chargé de mission	23/07/2020
COURTEILLE Anne-Françoise	Conseil Départemental Ille et Vilaine	Vice-présidente	23/07/2020
DELAMARRE Colette	MSA Portes de Bretagne	Administratrice	23/07/2020
FORÊT Alain	MSA Portes de Bretagne	Directeur des territoires et de l'innovation	23/07/2020

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
GEORGES Denis et madame		Agriculteurs en Ille et Vilaine	23/07/2020
GUINES Loïc	Chambre d'agriculture Ille et Vilaine	Président	23/07/2020
KLOSTER Lorène	Assemblée Nationale	Attachée parlementaire	23/07/2020
LE BOHEC Gaël	Assemblée Nationale	Député d'Ille et Vilaine	23/07/2020
LEFEUVRE Gaël	Commune de Thorigné-Fouillard	Maire	23/07/2020
MAILLART-MEHAIGNERIE Laurence	Assemblée Nationale	Députée d'Ille et Vilaine	23/07/2020
MAROT Marine	MSA Portes de Bretagne	Directrice Générale	23/07/2020
MARTIN Joseph	Coordination Rurale D'Ille et Vilaine	président	23/07/2020
MOUTAULT Sandrine	DRAAF de Bretagne	Adjointe au chef de service régional de l'économie des filières agricoles	23/07/2020
PAQUET Mélanie		Fille d'une famille endeuillée	23/07/2020
RENAULT Paul	Solidarité Paysans Ille et Vilaine	administrateur	23/07/2020
RAPION Paul	DDTM Ille et Vilaine	Directeur adjoint	23/07/2020
DEBRIX Thomas	Jeunes Agriculteurs	Chef du service communication et affaires publiques	27/07/2020
ITARD Sébastien		Agriculteur dans le Lot	27/07/2020
PERREAU Denis	Confédération Paysanne	Secrétaire national	28/07/2020
BERGEON Marylène		Agricultrice d'une famille endeuillée	29/07/2020
HYEST Emmanuel	Fédération nationale des SAFER	Président	29/07/2020
FONTANESI Alain	Conseil Supérieur des Experts Comptables	Président de la commission agricole	29/07/2020
YVON Lysiane	Conseil Supérieur des Experts Comptables	Directrice des marchés	29/07/2020
CARDOSO Florence	Solidarité paysans Aquitaine	Co-présidente	30/07/2020
CHABRILLANGES Agnès	DDT de Lot et Garonne	Directrice	30/07/2020
CHOLLEY Damien	Solidarité paysans Aquitaine	Salarié	30/07/2020
ETCHEVERRY Emilie	FDSEA et JA de Lot et Garonne	Représentante	30/07/2020
FRUTTERO Jean-François	MSA de Lot et Garonne	Président	30/07/2020
GIRARDI Raymond	Conseil départemental de Lot et Garonne	Vice-président	30/07/2020

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
GUIBERT Yves	Solidarité paysans Aquitaine	Administrateur, responsable en Lot et Garonne	30/07/2020
LAGARDE Béatrice	Préfecture de Lot et Garonne	Préfète	30/07/2020
LANNEBERE Françoise	Crédit agricole	Agence de Boé	30/07/2020
LAUZZANA Michel	Assemblée Nationale	Député de Lot et Garonne	30/07/2020
MALANGE Gaétan	Sénat	Sénateur suppléant de Christine Bonfanti-Dossat	30/07/2020
MARQUIS Laurence	Assemblée Nationale	Assistante parlementaire	30/07/2020
MAZEAUFROID-BOULESTIN Stéphane	Assemblée Nationale	Attaché parlementaire du député Olivier Damaisin	30/07/2020
MOGA Jean-Pierre	Sénat	Sénateur de Lot et Garonne	30/07/2020
MORTEMOSQUE Nicolas	BIP	Président	30/07/2020
SCHAFF Véronique	Préfecture de Lot et Garonne	Sous-préfète de Villeneuve-sur-Lot	30/07/2020
TRIBALLEAU Thierry	GDS de Lot et Garonne	Président	30/07/2020
MONDOT Marion	MAA - DGPE	Cheffe du bureau de gestion des risques	11/08/2020
RAULO Sébastien	MAA-DGPE	Chargé du dossier agriculteurs en difficulté	11/08/2020
TESTUT-NEVES Mylène	MAA-DGPE	Sous-directrice de la compétitivité	11/08/2020
AUVERGNE Valérie	MSA Alpes du Nord		17/09/2020
BOITON Thierry	Coordination rurale de l'Isère	Président	17/09/2020
BOUCHIER Jean-Yves	GDS de l'Isère	Président	17/09/2020
COLOMB Nathalie	Commune de Val de Rieu	Conseillère municipale	17/09/2020
COLUSSI Sylviane	Conseil départemental de l'Isère	Conseillère départementale	17/09/2020
DARLET Jean-Claude	Chambre d'agriculture de l'Isère	Président	17/09/2020
DUBAYE Benjamin	Véto 38	Président	17/09/2020
DUPIRE Sarah	Chambre d'agriculture de l'Isère	Conseillère bovins viande	17/09/2020
FERRAND Cédric	Commune de Val de Rieu	Conseiller municipal	17/09/2020
HABRARD Jacques	Chambre d'agriculture de l'Isère	Conseiller entreprises	17/09/2020
GALIN-MARTEL Cécile	DDT de l'Isère		17/09/2020
GAUTHIER Raphaël	Assemblée Nationale	Attaché parlementaire	17/09/2020
JACQUIER-LAFORGE Elodie	Assemblée Nationale	Députée de l'Isère	17/09/2020

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
JAKUBOWICZ Julia	Assemblée Nationale	Attachée parlementaire	17/09/2020
JULIEN Franck	Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	Directeur marché de l'agriculture	17/09/2020
LAURENSEN Cécile	Chambre d'agriculture de l'Isère	Coordinatrice du Sillon Dauphinois	17/09/2020
LEBRETON Luc	DDT de l'Isère	Chef du service de l'économie agricole	17/09/2020
LE GUEN Marie-Paule	MSA Alpes du Nord	Responsable du service sanitaire et social	17/09/2020
LIMON Monique	Assemblée Nationale	Députée de l'Isère	17/09/2020
MASDURAUD Marc	MSA alpes du Nord	Sous-directeur action sanitaire et sociale	17/09/2020
MENONI Cédric	Confédération Paysanne		17/09/2020
MOREAU Didier	Ecout'Agri	Trésorier	17/09/2020
MOREL Michel	Commune de Val de Rieu	Maire	17/09/2020
MOTIN Cendra	Assemblée Nationale	Députée de l'Isère	17/09/2020
NEMOZ Joseph	Ecout'Agri	Administrateur	17/09/2020
PETREQUIN Julien	Assemblée Nationale	Attaché parlementaire	17/09/2020
PONCET Philippe	OP Danone sud-est		17/09/2020
RASSAT Patrice	Solidarité Paysans	Administrateur national	17/09/2020
RIBON Olivier	Véto 38		17/09/2020
RIVIERE David	Syndicat des éleveurs charolais de l'Isère	Président	17/09/2020
RIVIERE Henri		Agriculteur en retraite	17/09/2020
THEVENAS Françoise	MSA Alpes du Nord	Présidente	17/09/2020
TISSERAND Thérèse	Communauté de communes Vals du Dauphiné	Vice-présidente agriculture	17/09/2020
VEYRON Didier	Fédération des CUMA de l'Isère	Trésorier	17/09/2020
VIGNANE Pascal	Commune de Val de Rieu	Conseiller municipal	17/09/2020
VONGPRASITH Samnale	MSA Alpes du nord	Chargée de communication	17/09/2020
JEFFREDO Jacques		Ancien agriculteur	25/09/2020
CANET Alain	Association Arbre et Paysage	Directeur	27/09/2020
DAHETZE Bernard		Agriculteur à Ozenx-Montestrucq	27/09/2020

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
DAHETZE Cédric		Agriculteur à Ozenx-Montestrucq	27/09/2020
DAHETZE Loïc		Agriculteur à Ozenx-Montestrucq	27/09/2020
DAHETZE Sylvie		Agricultrice à Ozenx-Montestrucq	27/09/2020
BAZILLE Jean-Louis	Crédit Mutuel Agricole et Rural	Président de la fédération du CMAR	30/09/2020
MORVAN Philippe	Crédit Mutuel Agricole et Rural	Responsable des relations avec le Parlement	30/09/2020
PRIN Sébastien	Crédit Mutuel Agricole et Rural	Directeur de la fédération du CMAR	30/09/2020
BIN Michel	SAMU Social Agricole	Vice-président	02/10/2020
DEGUINE Alain	SAMU Social Agricole	Secrétaire général	02/10/2020
GREGOIRE Philippe	SAMU Social Agricole	Vice-président	02/10/2020
POIRIER Laurent		Agriculteur dans le Cher	02/10/2020
ARLAUD Tristan	Coordination Rurale	Trésorier Bouches du Rhône	12/10/2020
LAILLE Catherine	Coordination Rurale	Présidente de la section nationale	12/10/2020
MICHAUX Sophie	Coordination Rurale	Service études	12/10/2020



En 2016, on dénombre 436 000 exploitations agricoles en métropole. Le nombre a baissé de plus de la moitié en 30 ans.

Depuis 2010, le nombre d'exploitations baisse en moyenne de 1,9 % par an, d'environ 4 % par an pour les petites et moyennes exploitations et progresse de 2 % pour les grandes.

Nota : La notion de petite, moyenne ou grand exploitation se réfère à la production brute standard (PBS) qui décrit un potentiel de production de l'exploitation.

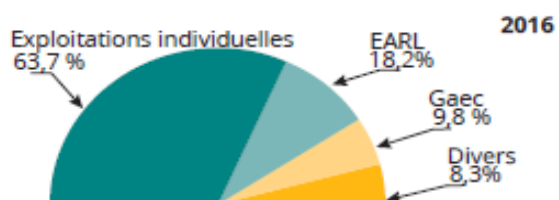
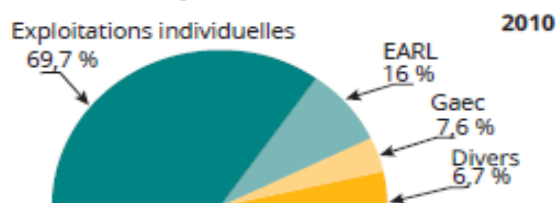
Petite exploitation : PBS de 0 à 25 000 €

Moyenne exploitation : PBS de 25 000 à 100 000 €

Grande exploitation : PBS supérieure à 100 000 €

⁷⁰ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – service de la statistique et de la prospective, agreste – GRAP'AGRI 2019, www.agreste.agriculture.gouv.fr

Statut des exploitations



	1988	2000	2010	2016
<i>millier d'exploitations¹</i>				
Exploitations individuelles ²	948,7	538,0	341,5	278,0
Ensemble formes sociétaires	65,5	123,6	146,6	156,5
EARL	1,6	55,9	78,6	79,3
Gaec	37,7	41,5	37,2	43,0
dont Gaec laitier	---	---	0,4	0,5
Société civile (SCEA...)	9,9	17,3	23,6	26,3
dont SCL	---	---	0,5	0,2
SA, SARL	2,1	5,0	6,1	7,2
Groupement de fait, société d'assolement en commun	14,2	3,9	1,0	0,7
Autres personnes morales	2,6	2,2	1,9	1,8
Ensemble	1 016,8	663,8	490,0	436,3

1. À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul Siret. Voir glossaire « établissement », « structure collective ».

2. Y compris EIRL et autres personnes physiques.

Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 1988, 2000, 2010 et enquête structure 2016

Statut et dimension économique

	2016		
	Petites exploit.	Moyennes exploit.	Grandes exploit.
<i>millier d'exploitations</i>			
Exploitations individuelles ¹	129,1	89,6	59,2
Ensemble formes sociétaires	6,5	24,3	125,7
EARL	2,5	12,0	64,8
Gaec	0,2	5,1	37,6
Société civile (SCEA...)	1,9	5,1	19,3
SA, SARL	1,6	1,8	3,8
Groupement de fait, société d'assolement en commun	0,3	0,2	0,2
Autres personnes morales	0,6	0,7	0,5
Ensemble	136,2	114,6	185,4

1. Y compris EIRL et autres personnes physiques.

Champ : France métropolitaine, hors pacages collectifs.

Source : Agreste - Enquête structure 2016

En 2016, en métropole, 64 % des exploitations le sont à titre individuel et 36 % sont des sociétés.

Le nombre d'exploitations individuelles baisse de 19 % depuis 2010. Il reste majoritaire dans les petites et moyennes exploitations (95 et 78 %).

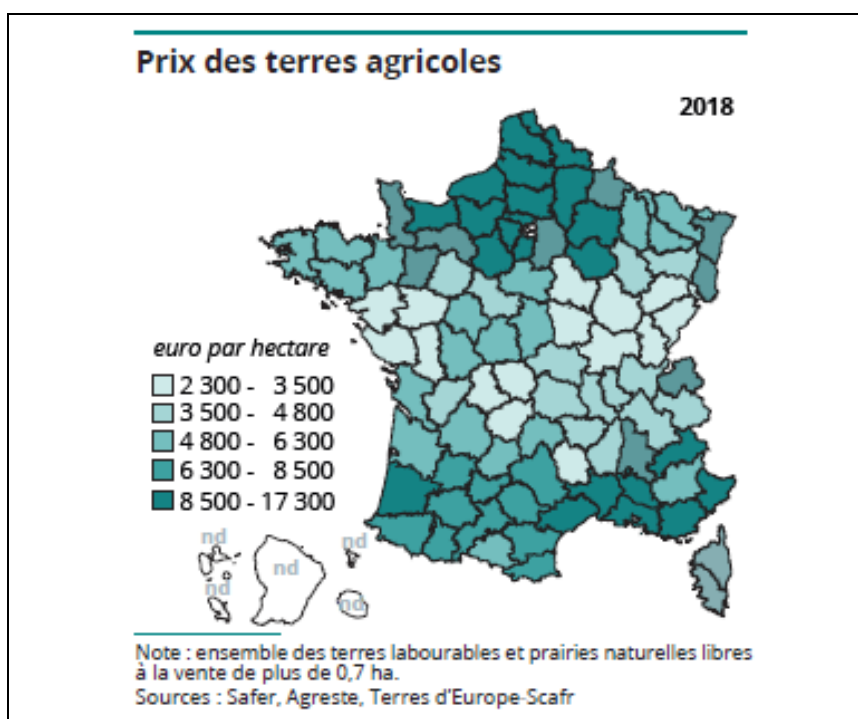
En 2016, une exploitation dispose en moyenne de 62 hectares, soit une augmentation de 7 hectares par rapport à 2010.

Les grandes exploitations cultivent 74 % de la surface agricole utile et les petites 5 %.

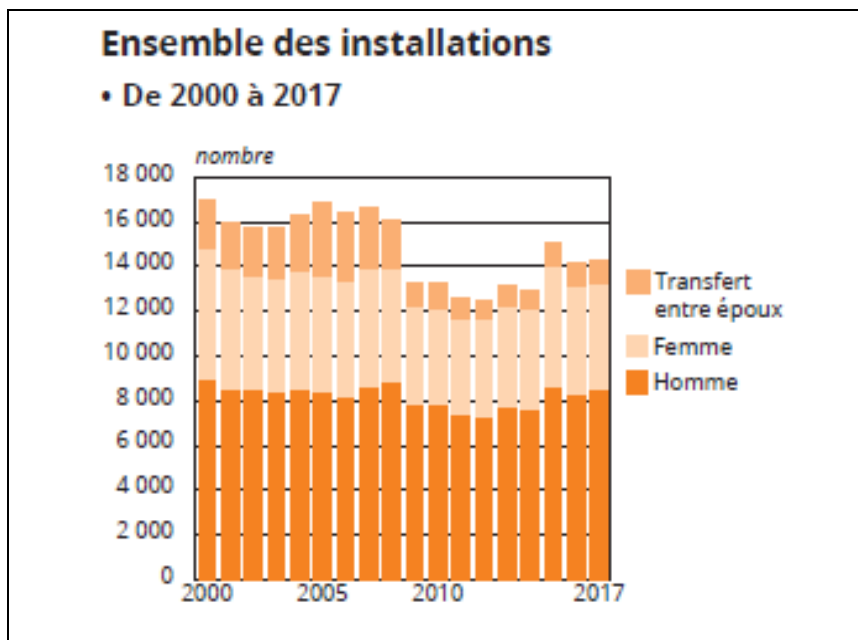
Annexe 6 : Evolution et prix du foncier⁷¹

En 2016, en métropole, la location des terres à des tiers représente 60 % de la surface agricole utilisée (35 % par les exploitations individuelles et 65 % par les formes sociétaires).

40 % des exploitations individuelles sont propriétaires de la totalité de leur foncier, 18 % pour les formes sociétaires.

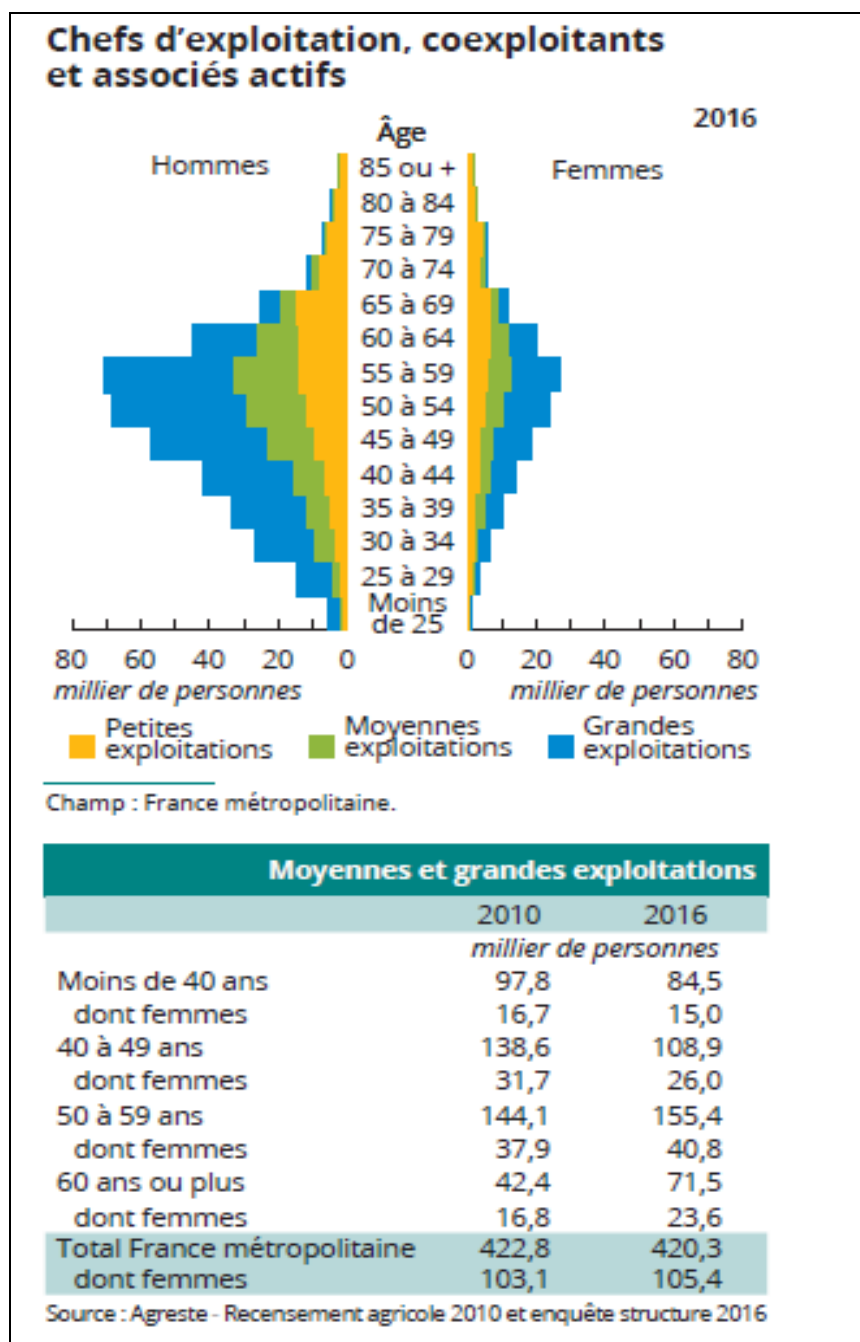


Annexe 7 : Installations⁷²



⁷¹ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – service de la statistique et de la prospective, agreste – GRAP'AGRI 2019, www.agreste.agriculture.gouv.fr

⁷² Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – service de la statistique et de la prospective, agreste – GRAP'AGRI 2019, www.agreste.agriculture.gouv.fr



En 2016, en métropole, l'âge moyen des chefs d'exploitation, Co exploitants et associés actifs est de 52 ans. Un agriculteur sur cinq a moins de 40 ans et un sur quatre a plus de 60 ans.

Le vieillissement est marqué dans les petites exploitations (un exploitant sur deux a au moins 60 ans).

Entre 2010 et 2016, la population d'agriculteurs de plus de 60 ans passe de 10 à 17 %.

⁷³ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – service de la statistique et de la prospective, agreste – GRAP'AGRI 2019, www.agreste.agriculture.gouv.fr

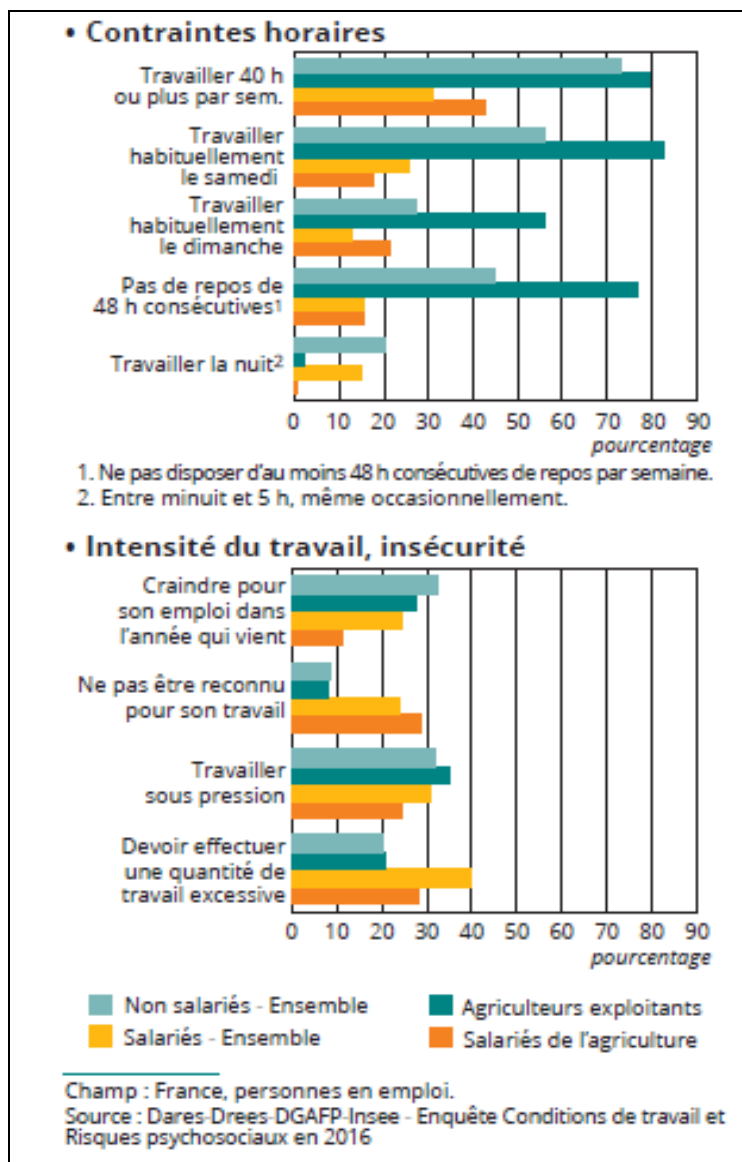
En 2016, les conditions de travail des chefs d'exploitations et des salariés révèlent une pénibilité physique intense pour 70 % d'entre eux. Les contraintes horaires sont également très fortes pour les exploitants. 75 % d'entre eux n'ont pas 48 heures de repos consécutives par semaine.

Conditions de travail en 2016

Proportion de personnes en emploi qui déclarent des contraintes

	Salariés		Non salariés	
	Agri-culture	Ensem-ble	Agric. exploit.	Ensem-ble
	%			
Contraintes physiques intenses¹	83	40	82	51
Rester longtemps debout	82	50	75	59
Rester longtemps dans une autre posture pénible ou fatigante à la longue	76	34	56	44
Effectuer des déplacements à pied longs ou fréquents	65	37	60	38
Porter ou déplacer des charges lourdes	71	40	78	52
Subir des secousses ou des vibrations	53	17	75	30
Exposition à des risques physiques				
Être exposé à un bruit intense ²	73	18	68	16
Respirer des fumées ou des poussières	56	30	83	40
Être en contact avec des produits dangereux	60	29	73	32

1. C'est-à-dire subir au moins trois contraintes physiques parmi les 5 citées.
2. Bruit qui gêne pour entendre une personne située à 3 mètres.



⁷⁴ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation – service de la statistique et de la prospective, agreste – GRAP'AGRI 2019, www.agreste.agriculture.gouv.fr

Agri' écoute (CCMSA)



Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au :

09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

AGRI'ÉCOUTE

**SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL**



Agri'écoute

Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au 09 69 39 29 19



Agri'écoute vous permet de dialoguer anonymement et à tout moment avec des bénévoles formés aux situations d'urgence.

Vous pouvez également contacter votre MSA et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

AVEC LA MSA, NE RESTEZ PAS SEUL FACE AUX DIFFICULTÉS

Il n'est jamais trop tard pour réécrire l'histoire.

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19
(Prix d'un appel local)

Anonyme et accessible à tout moment, Agri'écoute est un service d'écoute et d'aide psychologique proposé par la MSA à ses adhérents.

www.msa.fr

Un numéro accessible à tout moment

Le mal-être en milieu agricole est une réalité préoccupante. Pour y faire face, la MSA se mobilise depuis de nombreuses années pour accompagner les exploitants et salariés agricoles, ainsi que leur famille, en cas de situation de souffrance ou de détresse.

Un service téléphonique d'écoute est à votre disposition. Vous pouvez l'utiliser pour vous-même ou pour quelqu'un de votre entourage familial ou professionnel, relevant de la MSA.

Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en !

Certains événements de la vie peuvent altérer votre bien-être et votre qualité de vie. Si vous rencontrez des difficultés professionnelles ou personnelles, un isolement, des problèmes sociaux, familiaux ou de santé, une écoute attentive et professionnelle peut vous aider à les surmonter.

Une écoute active

Agri'écoute vous permet d'échanger avec un professionnel anonymement et à tout moment dès que vous en ressentez le besoin. Il vous propose, grâce à une écoute active, de mieux cerner les éléments qui déclenchent votre mal-être, et prendre du recul par rapport à une situation difficile. Il vous aide à mettre des mots sur vos émotions et vous orienter vers des solutions.

Si vous ne souhaitez pas communiquer votre nom, un simple pseudonyme permettra le suivi personnalisé de votre situation. Et si cela implique plusieurs temps d'échanges, vous pouvez demander à être accompagné à distance par le même professionnel.

Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au :

09 69 39 29 19
(Prix d'un appel local)

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

Carte à découper et conserver.

Pass Agri (CCMSA)

Pass' AGRI

PASSER UN CAP DIFFICILE AVEC LA MSA
TOUTES LES AIDES PROPOSÉES PAR VOTRE MSA EN CAS DE DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES

MON ACTIVITÉ PRO	MES DROITS	MES PROJETS
Vous êtes exploitant ou employeur agricole ? La MSA peut agir sur vos cotisations sociales, pour aider dans un besoin de trésorerie et pour contribuer à la pérennité de l'exploitation.	Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de chute de vos revenus due à une crise, votre situation change : vous avez peut-être droit à de nouvelles prestations sociales.	La MSA prépare avec vous une sortie de crise, en vous donnant les moyens de faire le point sur vos compétences et pour vous conseiller sur votre avenir professionnel.
PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES COTISATIONS	PRIME D'ACTIVITÉ	MAINTIEN EN EMPLOI
FACILITÉS DE PAIEMENTS DES COTISATIONS	RSA	AVENIR EN SOI
AIDES DES AUTRES ACTEURS AGRICOLES	COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE	PARCOURS CONFIANCE
	RETRAITE PROGRESSIVE	SÉJOUR ENSEMBLE POUR REPARTIR
	AIDE AU RÉPIT	COUP DE POUCE CONNEXION
	AUTRES AIDES DE MA MSA	FORMATIONS PRO
	FAITES LE POINT SUR VOS DROITS	

Modalité d'orientation des exploitants agricoles rencontrant des difficultés vers le service d'action sanitaire et sociale de la MSA (MSA Portes de Bretagne)

MODALITÉS D'ORIENTATION ET DE CONTACT VERS UN TRAVAILLEUR SOCIAL SELON LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE PROFESSIONNELLE RESPECTIVES

Situation rencontrée en tant que partenaire professionnel	Qui interpeller ?
<p>Vous êtes en contact avec un assuré agricole qui, selon vous, aurait besoin de l'intervention d'un travailleur social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous l'informez de l'existence du service social MSA et l'incitez à prendre contact avec le travailleur social du secteur de son domicile 	<p>Vous transmettez les coordonnées du travailleur social ou du secrétariat 02 99 01 80 20 pour que l'assuré prenne contact directement</p>
<p>Lors de votre rencontre avec l'assuré, vous n'avez pas pu l'orienter vers le travailleur social mais vous pensez que l'intervention d'un travailleur social serait nécessaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> - vous informez l'assuré de votre démarche en sollicitant son accord pour qu'il soit contacté par un travailleur social - vous alertez le service social et acceptez que le travailleur social, lors de sa première prise de contact, fasse référence à votre demande 	<p>Vous transmettez les coordonnées de l'assuré au responsable de l'Action sanitaire et sociale MSA du département concerné qui veillera aux modalités d'intervention en lien avec le travailleur social.</p> <p>Pour l'Ille-et-Vilaine Elisabeth LORET 02 99 01 80 21 lorwet.elisabeth@portesdebretagne.msa.fr</p> <p>Pour le Morbihan Claudette AUFFRET 02 97 46 52 47 auffret.claudette@portesdebretagne.msa.fr</p>

MSA Portes de Bretagne
 BP 41184 - 35 021 40 01 80
 MAYENNE - Tél. 02 97 46 52 32

portesdebretagne.msa.fr



Adressez vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 3

1. Université & plus encore

Vous guider

Modalités d'orientation des exploitants agricoles rencontrant des difficultés vers le Service Action Sanitaire et Sociale de la MSA

► **Partenaires professionnels de l'agriculture**

La MSA accompagne les assurés

- les **conseillers à l'accueil** - pour les demandes administratives - reçoivent les assurés dans les agences, de préférence sur rendez-vous (02 97 46 52 73)
- le **service recouvrement**, en cas de difficulté pour le paiement des cotisations, peut proposer un plan de paiement adapté, et, sous certaines conditions, des aides aux cotisations.

► **Les travailleurs sociaux MSA**

Ils accueillent les ressortissants agricoles dans les agences, leur carte et mission sont suivantes :

- l'intervention dans un cadre déontologique, avec des règles de discrétion et de secret professionnel.
- Ils peuvent intervenir après avoir établi une relation de confiance dans le cadre de leurs missions et avec l'adhésion des assurés.

portesdebretagne.msa.fr



1. Université & plus encore

SECTEURS ET DOMAINES D'INTERVENTION SOCIALE MSA PORTES DE BRETAGNE

Les domaines d'intervention

Les travailleurs sociaux interviennent auprès :

- des **non salariés agricoles en activité** (exploitants agricoles et professionnels agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux)
- des **salariés agricoles en activité en situation d'arrêt de travail**

lorsque ces assurés doivent faire face à des difficultés financières, administratives, au travail... en lien avec un problème de santé ou à une situation de handicap.

de nature socioprofessionnelle en lien avec la santé (soin à la situation économique (pour les non salariés agricoles uniquement)).

Leur rôle est de les soutenir dans leur parcours de maintien en emploi ou de réorientation professionnelle. Ils sont aussi référents pour l'accompagnement des **non salariés agricoles, bénéficiaires du RSA**.

Pour des situations particulières, ils peuvent s'adresser à des **seniors en retraite** concernant des problématiques de maintien à domicile.

Les modalités d'intervention

Les travailleurs sociaux interviennent **individuellement** auprès des assurés ou de manière **collective** auprès des groupes et des populations sur les territoires.

Leurs missions

- écouter, évaluer, informer, orienter et favoriser l'accès aux droits, aux aides, aux services et aux dispositifs.
- assurer l'**accompagnement social et professionnel** des actifs concernés dans une démarche de maintien en emploi ou de reconversion professionnelle.
- proposer des **actions collectives** complémentaires au soutien individuel pour accompagner les changements.
- développer des **actions de territoire** pour une population plus large en lien avec des partenaires locaux.



[Avril 2019]

Repenser son bien-être au travail – (MSA Portes de Bretagne et VIVEA)

Une formation :

- proposé par les services de Prévention des Risques Professionnels et d'Action Sociale de la MSA Portes de Bretagne ;
- alternant l'accompagnement collectif et individuel ;
- animée par une psychologue du travail, un conseiller en prévention des risques professionnels et un travailleur social ;
- 8 séances réparties sur une période de 3 à 4 mois ;
- un groupe de 6 personnes maximum ;
- quel que soient votre âge, votre expérience et votre niveau de formation.

Inscriptions auprès de :

Odile Leonard
MSA Portes de Bretagne
Tél : 02 99 01 00 66
leonard.odile@portesdaebritagne.msa.fr

vous accompagner

Repenser son BIEN-ÊTRE au TRAVAIL

Prendre conscience des contraintes de son activité et développer ses ressources

msaportesdebretagne.fr

Un peu de temps pour vous, avec d'autres...

- vous êtes exploitant agricole ;
- vous souhaitez vous investir dans une démarche de changement ?

Prenez un temps privilégié pour échanger, faire le point sur votre situation et tenter d'améliorer votre bien-être professionnel.

Pour échanger

- mettre en commun des problématiques individuelles et échanger sur ses pratiques pour progresser collectivement.

Pour se former

- acquérir les capacités d'analyse de son activité en lien avec les facteurs de stress et de souffrance au travail.

Pour agir

- identifier les pistes de progrès sur son exploitation et engager les changements nécessaires pour améliorer son bien-être au travail.

Une session animée par qui ?

- une psychologue du travail ;
- un conseiller en prévention des risques professionnels de la MSA ;
- un travailleur social de la MSA.

Où et comment ?

- la formation a lieu à la MSA Portes de Bretagne à Bruz et sur l'exploitation des stagiaires ;
- elle se déroule en deux temps : 4,5 jours en collectif et 3 demi-journées d'accompagnement individuel sur l'exploitation ;
- les groupes sont composés de 6 personnes au maximum ;
- les assurés peuvent s'inscrire directement ou être orientés par un professionnel de la MSA : le médecin du travail, le travailleur social ou le conseiller en prévention de leur secteur.

MSA Portes de Bretagne
RUE VIVIER, 03, 35 200 BRUZ
02 99 01 00 66
ADRESSES VOS COURRIERS : MSA Portes de Bretagne - 35227 RÉVÉREUX CÉDEX 8

MSA
santé
famille
retraite
services

vivea
L'essentiel plus encore

MSA
santé
famille
retraite
services

Situations préoccupantes (prévention du risque suicidaire) (MSA Portes de Bretagne)

Du signalement à la prise en charge

Qui... ?	... fait quoi ?
Agent d'un service	Détecte une situation préoccupante Echange avec l'adhérent
Cadre du service concerné	Appelle le pilote* puis confirme par mail avec la fiche de signalement *Pilotes : Elisabeth LORET pour l'Ille-et-Vilaine ou Claudette AUFFRET pour le Morbihan ou Dominique SABEL en cas d'absence
Pilote (responsable AS)	Sollicite par mail le groupe interne de signalement (responsables RAA, MT, MC, TS, correspondants sociaux, services recrutement, services de production, AVM...)
Le groupe interne	Produit des informations factuelles complémentaires par mail et retour vers le pilote
Pilote (responsable AS)	Analyse, définit les modalités de prise en charge et désigne un acteur de terrain prioritaire (en collaboration avec les autres acteurs du secteur géographique)
Acteur de terrain	Retour de l'acteur de terrain prioritaire par mail vers le groupe interne et le pilote (Responsable AS)
Pilote (responsable AS)	Retour vers le cadre du service à l'origine du signalement et la direction
Direction	Suivi, capitalisation par la cellule de suivi trimestriel (responsables de services AS, RAA, SST, MC)

interne : Travailleur social ↔ Médecin du travail ↔ Médecin conseil ↔ Correspondant social

externe : ADAMI SA, psychologue conventionné, 35, centres médico-sociaux, unités médico-psychologiques...

RAA : Relations avec les assurés
MT : Médecins du travail
MC : Médecins conseil
AS : Action Sociale

SST : Santé, sécurité au travail
TS : Travailleur social
AVM : Animateurs de vie mutualiste

Situations préoccupantes

(Prévention du risque suicidaire)

Comment détecter et orienter les adhérents en situation de détresse ?

Diffusion interne

MSA Portes de Bretagne
02 99 01 00 66
02 99 46 02 02
Adresses vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35227 RÉVÉREUX CÉDEX 8

MSA
santé
famille
retraite
services

vivea
L'essentiel plus encore



Une situation dite préoccupante est une situation qui nécessite un accompagnement particulier, qui dépasse la prise en charge habituelle des professionnels de la MSA. Elle nécessite l'intervention en coordination de plusieurs acteurs MSA (travailleurs sociaux, médecins du travail, médecins conseil, correspondants sociaux...). Elle a un impact psychologique fort : une situation de mal-être, de détresse.

Lorsque vous êtes confronté(e) à ce type de situation, vous devez en informer votre encadrement.

■ Repérer les signes de détresse

Chacun d'entre nous peut agir pour prévenir les risques suicidaires. Pour cela, il est important de détecter les premiers signes de détresse.

■ Qu'appelle-t-on une crise suicidaire ?

La crise suicidaire est évoquée lorsqu'une personne envisage le suicide parmi les solutions à sa souffrance. Un tel processus n'est pas irréversible : il est possible d'intervenir à tout moment.

■ Quelles sont les situations à risque ?

Les situations suivantes peuvent entraîner un mal-être qu'il est important de ne pas minimiser :

- un décès dans l'entourage,
- des difficultés financières,
- une menace sur son activité professionnelle,
- une rupture sentimentale, une crise dans le couple,
- une période de solitude ou d'isolement,
- des violences (maltraitance, harcèlement moral...).

■ Quels sont les signaux d'alerte ?

Les évocations plus ou moins directes à l'acte suicidaire et les propos dévalorisants doivent être pris en considération.

Par exemple :

- « Bientôt, je n'embêterai plus personne »
- « Ce serait beaucoup mieux pour tout le monde si je n'étais plus là »
- « Je n'ai plus ma place ici. Je ne sers à rien »
- « Je sais ce qu'il me reste à faire »
- « Je n'en peux plus »

■ Agir au plus vite

Face à une situation difficile, il est important de rappeler à l'adhérent qu'il peut rencontrer :

- son médecin traitant,
- le travailleur social MSA,
- le médecin du travail,

(lui demander s'il accepte que sa situation soit signalée à des professionnels de la MSA formés pour l'aider).

Quelques idées fausses sur le suicide

- Deux qui en parlent, né le font pas
Faux : 80 % des personnes qui passent à l'acte en ont parlé avant. Toute évocation doit être prise au sérieux.
- Faire une tentative de suicide, c'est un choix
Faux : en réalité, c'est un non choix : c'est la seule solution trouvée pour ne plus souffrir.
- Parler de suicide à quelqu'un, c'est l'inciter à le faire
Faux : l'accepter d'en parler, c'est rompre l'isolement et ainsi permettre à l'autre d'être reconnu dans sa souffrance.
- Le suicide est imprévisible, on n'y peut rien
Faux : la plupart des tentatives sont annoncées de façon plus ou moins explicite.

Par ailleurs, le service téléphonique **Agri'écoute** permet de dialoguer, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des bénévoles de SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, formés à l'écoute et aux situations d'urgence. Agri'écoute. Mal-être, solitude, idées suicidaires... au **09 69 39 29 19**

En cas d'extrême urgence, contactez le **15** (ou le 112 depuis un portable).

Prévention du risque suicidaire, le réseau Sentinelles (MSA Portes de Bretagne)

Autres dispositifs disponibles 24h/24 et 7 jours/7

Agri'écoute

Un service d'écoute et d'aide psychologique proposé par la MSA à ses assurés.

n° **09 63 39 29 19**



■ En cas d'extrême urgence, contacter

le **15**

ou

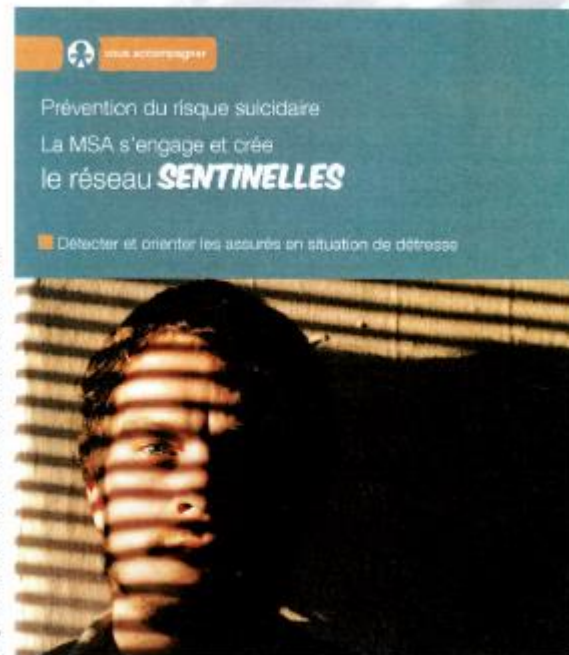
le **112** depuis un portable

MSA Portes de Bretagne
BO. et 0696 - 16 22 69 01 00 83
Vendredi - 16 22 67 48 02 82

Adressez vos courriers à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9



MSA Portes de Bretagne - Services Communication - décembre 2016 - Crédit photos : Pixabay



vous accompagner

Prévention du risque suicidaire

La MSA s'engage et crée
le réseau **SENTINELLES**

■ Détecter et orienter les assurés en situation de détresse

portedesbretagne.msa.fr



L'essence... plus encore



Le réseau SENTINELLES est un dispositif mis en place par la MSA afin d'améliorer la prévention du risque suicidaire en milieu rural. S'appuyant sur une dynamique de maillage territorial, ce réseau est constitué de délégués MSA, de personnels d'organismes professionnels et de partenaires locaux. Ce réseau a pour mission de faciliter un repérage précoce des personnes en souffrance psychique et leur apporter une aide rapide et adaptée à leur situation. Le réseau SENTINELLES s'inscrit dans le plan national d'actions contre le suicide en agriculture que la MSA décline depuis plusieurs années.

Prévenir le risque, c'est agir ensemble

Pour accompagner les membres du réseau SENTINELLES, une formation « **Prévenir le risque, c'est agir ensemble** » est dispensée. Assurée par des professionnels, elle a pour objectif d'expliquer le phénomène suicidaire, de se donner les moyens de le repérer, de développer la détection précoce de situations fragiles et d'effectuer un signalement pour une prise en charge efficace.

Repérer les signes de détresse

La crise suicidaire est évoquée lorsqu'une personne entretient le suicide comme l'une des solutions remédiables à sa souffrance. Un tel processus n'est pas inéluctable. Il est possible d'intervenir à tout moment.

En situation de vulnérabilité

- Certains états favorisent l'apparition d'idées suicidaires :
- une histoire familiale ou un événement douloureux (deuil, rupture amoureuse...)
 - des difficultés financières
 - une activité professionnelle instable
 - une période de solitude, d'isolement
 - des violences physiques ou morales
 - ...

DES SIGNES QUI NE TROMPENT PAS

- Certains signes peuvent vous alerter sur le comportement d'une personne en détresse psychologique :
- idées noires, insécurité, repliement sur soi, état d'esprit dépressif ou indifférent d'un jour à l'autre
 - changement d'humeur et de comportement, avec tristesse, coupes de cheveux, aspect négligé
 - consommation excessive d'alcool, de drogues, de médicaments
 - perte de goût pour les centres d'intérêts habituels
 - fatigue inaccoutumée, sommeil...
 - propos désespérés : « J'en ai assez », « Je n'irai plus », « Je ne sais plus », « Je ne peux plus »...

Les signaux sont au rouge, quelles attitudes adopter ?

- Établir un contact**
 - Face à une situation difficile, vous devez essayer d'établir une relation et un contact chaleureux et bienveillant, tenter d'être à l'écoute...
 - Tenter de faire converser rapidement**
 - Tenter de convaincre la personne en détresse psychologique de consulter son médecin traitant ou un autre spécialiste qui le suit... ou
 - lui proposer d'entrer en contact avec le médecin du travail ou le travailleur social de la MSA* et
 - lui demander s'il accepte que sa situation soit signalée à des professionnels de la MSA formés pour l'aider
- *Les travailleurs sociaux de la MSA accueillent les assurés agricoles aux sièges et dans les agences, ils interviennent dans un cadre déontologique, en toute discrétion et sont soumis au secret professionnel. Ils peuvent intervenir après avoir obtenu une autorisation de confiance dans le cadre de leurs missions et avec l'adhésion des assurés.



Modalités d'orientation et de contact avec un travailleur social MSA

Situation rencontrée	Qui dois-je interpeller ?
<ul style="list-style-type: none"> • Vous êtes en contact avec un assuré qui selon vous aurait besoin de l'intervention d'un travailleur social : • Vous informez de l'existence du service social MSA et l'incitez à prendre contact avec le travailleur social du secteur de son domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous transmettez les coordonnées du travailleur social ou du secrétariat 02 99 01 80 20 pour que l'assuré prenne contact directement
<ul style="list-style-type: none"> • Lors de votre rencontre avec l'assuré, vous n'avez pas pu l'orienter vers le travailleur social mais vous pensez que son intervention serait nécessaire • Vous informez l'assuré de votre démarche en sollicitant son accord pour qu'il soit contacté par un travailleur social • Vous alertez le service social et acceptez que le travailleur social, lors de sa première prise de contact, fasse référence à votre demande 	<ul style="list-style-type: none"> • Vous transmettez les coordonnées de l'assuré au responsable de l'Action sociale MSA du département concerné qui veille aux modalités d'intervention en lien avec le travailleur social. • Pour l'Île-et-Vilaine : Elisabeth LORET / 02 99 01 80 21 / loret.elisabeth@portedesbretagne.msa.fr • Pour le Morbihan : Claudette AUFFRET / 02 97 46 52 47 / auffret.claudette@portedesbretagne.msa.fr

Conférence sur l'épuisement professionnel ou burnout 23 janvier 2020 (MSA Portes de Bretagne)

ÉLECTIONS MSA du 30 au 31 janvier 2020 VOTER. C'est utile ! sur Internet ou par courrier

portedesbretagne.msa.fr



AGRI SOLIDARITE



Agri-solidarité

envie
savoir, transmission, retraite, droit, arrêter, comment, famille, métier, projet, avenir, dette, changement, papiers, pression

➤ **UN ACCOMPAGNEMENT CONCERTÉ**
➤ **UN BINOME MSA ET CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR VOUS ACCOMPAGNER**

Pour les agriculteurs et leur famille en difficulté

Document édité le 12/02/2019
Crédit Photo : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire


Répondeur Agrisolidarité
→ **06.72.97.07.19**

1/ Contactez-nous et laissez-nous vos coordonnées sur le répondeur.
Nous vous rappelons et nous vous écoutons en toute discrétion.

2/ Rencontrez-nous et expliquez-nous vos difficultés et vos besoins (sans engagement financier).
Un travailleur social de la MSA et un conseiller de la Chambre d'Agriculture vous proposent un rendez-vous. Ensemble, avec vous, il est réalisé un état des lieux de votre situation.

3/ Nous vous proposons un accompagnement concerté et adapté à votre situation, avec votre engagement et une participation financière.
Après l'acceptation d'un contrat d'accompagnement, vous vous engagez dans la mise en place d'un plan d'actions évolutif, pour franchir pas à pas des obstacles et vous aider à trouver vos propres solutions.

NOS PARTENAIRES FINANCIERS



NOS MEMBRES
AS71, GDS, CER France, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, Coop FBFC, Crédit Agricole Centre Est, FD Familles Rurales, FDCUM, FDSEA, Groupama, JA, MSA, Représentants des CLA, SAFER, Service de Remplacement 71.

Saisir la main tendue (chambre d'agriculture de Saône et Loire, MSA, Agri Solidarité)

LA SOUFFRANCE PATRONALE EST UNE RÉALITÉ QUI TOUCHE TOUTES LES COMPOSANTES ENTREPRENEURIALES

Olivier Torrès, enseignant-chercheur à l'Université de Montpellier

« L'agriculteur, comme tout entrepreneur, se voit d'abord comme un patron, comme battant, comme un travailleur libre.

Sous l'emprise de l'idéologie du leadership, il a tendance à ne jamais parler de ses souffrances. Et pourtant, la souffrance patronale est une réalité qui touche toutes les composantes entrepreneuriales (agriculteurs, commerçants, artisans, professions libérales...). Faciliter la prise de conscience et libérer la parole est nécessaire pour reconnaître la souffrance au travail de ces travailleurs ».

OBTENEZ L'AIDE DES PERSONNES QUI SE TIENNENT À VOTRE ÉCOUTE

VOTRE MÉDECIN HABITUEL	AGROSOLIDARITÉ 71 06 72 97 07 19	AGRI-ÉCOUTE 09 69 39 29 19
Votre médecin habituel est la première personne à même de vous écouter. N'hésitez pas à le rencontrer en cas de lassitude.	Votre activité ne vous apporte plus satisfaction, vous vous posez des questions sur l'avenir de votre entreprise, AGROSOLIDARITÉ 71 vous apporte une écoute attentive. agrosolidarite@gmail.com	Vous traversez une période de grande détresse, AGRI-ÉCOUTE est là pour vous aider de nuit comme de jour. Anonyme et confidentiel 24h/24 et 7 j/7

SE DOCUMENTER, ÉCHANGER

"La santé du dirigeant" de Olivier Torrès, fondateur d'Atarax, le premier observatoire de la santé des dirigeants. www.oliviertorres.net	"Mal de Terre" Clip et livre réalisés par des agricultrices de l'Allier, Olivier Allier, en marche vers un mieux-être. http://fopged03allier.com/blog.com	Film "Oser ! La MSA à vos côtés" à visionner sur www.msa-bourgogne.fr Témoignages de 5 agriculteurs et salariés
--	---	--

Credits photos : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, l'Observatoire Agraire de Saône-et-Loire, MSA, Réseau A21 71, Anne Duvalier, Rédaction : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Conception graphique : David Grosjean
Impression : Comprintemps
Imprimé sur papier recyclé pour 100% végétal

SAISIR LA MAIN TENDUE

MAL-ÊTRE DES AGRICULTEURS NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Chacun d'entre nous peut traverser des moments difficiles, où les problèmes professionnels, personnels... s'enchaînent et où les perspectives de rebond semblent hors d'atteinte.

Dans de nombreuses professions, les femmes et les hommes sont confrontés à un stress et à une pression intenses et tous le diront, l'ouverture et l'échange sont essentiels voire salutaires. Soyons attentifs ensemble, communiquons largement sur les dispositifs existants et les voies que chacun peut choisir d'emprunter.

Dans ce document des acteurs d'horizons divers témoignent et apportent leurs éclairages sur ces moments difficiles.

OBTENEZ L'AIDE DES PERSONNES QUI SE TIENNENT À VOTRE ÉCOUTE

VOTRE MÉDECIN HABITUEL	AGROSOLIDARITÉ 71 06 72 97 07 19	AGRI-ÉCOUTE 09 69 39 29 19
Votre médecin habituel est la première personne à même de vous écouter. N'hésitez pas à le rencontrer en cas de lassitude.	Votre activité ne vous apporte plus satisfaction, vous vous posez des questions sur l'avenir de votre entreprise, AGROSOLIDARITÉ 71 vous apporte une écoute attentive.	Vous traversez une période de grande détresse, AGRI-ÉCOUTE est là pour vous aider de nuit comme de jour. Anonyme et confidentiel 24h/24 et 7 j/7

Mieux dans mon métier (chambre d'agriculture de Saône et Loire)

LA JEUNE GÉNÉRATION EST APPELÉE À RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

Dans un métier de plus en plus complexe, nous souhaitons que ces pages puissent contribuer à un avenir plus serein.

**SANTÉ MENTORAT
FORMATION AUDIT
RECONVERSION
PROTECTION JUDICIAIRE...**

CES APPROCHES VOUS INTÉRESSENT ? VOUS SENTEZ QU'ELLES POURRAIENT VOUS ÊTRE UTILES ?

Toute l'équipe de la Chambre d'Agriculture est à votre écoute. Prenez contact avec Rose Lienhardt : 03 85 29 57 36 rlienhardt@sl.chambagri.fr

Credits photos : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, SYB, l'Observatoire Agraire de Saône-et-Loire, MSA, CNA, Agriplus, Réseau A21 71, CCA, OVA, Agriplus, Réseau A21 71, Comité Régional, ANBC, Conseil Départemental, Anne Duvalier, OS Moyens Chénas
Rédaction : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
Conception graphique : David Grosjean
Impression : Comprintemps
Imprimé sur papier recyclé pour 100% végétal

MIEUX DANS MON MÉTIER !

Avec "Saisir la main tendue", la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire a rompu le silence en parlant du mal-être des agriculteurs.

Aujourd'hui, nous mettons à votre disposition des moyens pour explorer de nouveaux horizons, partager des expériences, se projeter dans l'avenir.

EXPLORER DES PERSONNES À L'ÉCOUTE DE VOTRE SANTÉ ET DE VOTRE MORAL	PARTAGER DOUTES, QUESTIONS, ENTHOUSIASME... ENTRE CHEFS D'ENTREPRISE, ON SE COMPREND	SE PROJETER ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES RÉFLEXIONS POUR DÉCIDER ET CHOISIR LA MEILLEURE OPTION
--	--	---

Pourquoi ?

- **Vous permettre d'en parler** le plus tôt possible afin d'éviter l'aggravation de votre situation fragile.
- **Vous écouter** pour vous permettre, à vous et à votre famille, de prendre du recul et réfléchir ensemble à votre avenir.
- **Vous accompagner** pas à pas, avec votre réseau, dans la démarche de changement, en nous adaptant à votre situation spécifique.



Qui contacter ?

Pour contacter les partenaires du Sillon Dauphinois, rien de plus simple :

Composez le

04 74 20 81 49

(répondeur téléphonique)

ou écrivez à
sillondauphinois.bif@alpesdunord.msa.fr

Laissez votre message et vos coordonnées, vous serez contacté très rapidement.

Programme partenarial à l'initiative de :

MSA Alpes du Nord
Chambre d'Agriculture de l'Isère
Conseil Général de l'Isère
Direction Départementale des Territoires

Toujours à votre écoute depuis 2009...

Le Sillon Dauphinois

en Isère

Une dynamique de réseau pour aider les agriculteurs en situation fragile



Logo Rhône-Alpes

Dans un contexte agricole en pleine mutation et marqué par des crises successives, les exploitants sont confrontés à des problèmes d'origines multiples.

Conscients de la situation en Isère, la MSA Alpes du Nord, la Chambre d'Agriculture de l'Isère, le Conseil Général de l'Isère et la Direction Départementale des Territoires, ont décidé de mutualiser leurs compétences et leur expérience du monde agricole et de ses difficultés, pour venir en aide aux agriculteurs en situation fragile.



Pour qui ?

- Vous êtes **exploitant agricole** en Isère ?
- Vous et votre famille êtes confrontés à des **difficultés d'origines multiples** ? *isolement, problèmes sociaux et familiaux, difficulté économique de l'exploitation, difficulté d'adaptation face au changement, besoin de qualification,...*
- Vous souhaitez **en parler** mais vous ne savez plus où vous adresser ?
- Vous êtes prêt à vous engager pour participer à la **recherche active de solutions** ?

Alors n'hésitez pas, ne restez plus seul : agissons ensemble !

Comment ?

- Appelez et rencontrez les partenaires du Sillon Dauphinois
 - ◆ qui s'engagent à respecter la confidentialité,
 - ◆ qui sauront vous apporter soutien et conseils personnalisés,
 - ◆ qui vous aideront à rechercher et à mettre en oeuvre des solutions pour améliorer votre qualité de vie.



Le Sillon Dauphinois, une volonté d'agir ensemble pour vous apporter :

<ul style="list-style-type: none"> - une écoute téléphonique, - un diagnostic économique, - des conseils techniques, juridiques, budgétaires... 	<ul style="list-style-type: none"> - un accompagnement personnalisé, - une formation professionnelle, - un bilan de santé, - un soutien psychologique.
--	--



Ils/elles le disent :

« Avec Solidarité Paysans, je me suis senti en confiance. »

« Avant j'avais une situation financière saine, je n'aurais jamais pensé tomber dans cet engrenage. »

« Au départ, j'étais réticente à étaler mes problèmes. Mais j'ai vite compris que le soutien de l'association était décisif dans mes démarches auprès de la banque. »

« Le soutien c'est surtout moral. Ce qui a été important c'est que les bénévoles n'aient pas d'intérêt dans ma situation. »

Solidarité Paysans est une association qui se mobilise et vous accompagne.

Contactez-nous

Solidarité Paysans en Bretagne :

Dans les Côtes-d'Armor : 02 96 78 07 21 / bzh-cotesdarmor@solidaritepaysans.org
 En Ille-et-Vilaine : 02 99 50 70 65 / bzh-illeetvilaine@solidaritepaysans.org
 Dans le Morbihan : 02 97 67 51 33 / bzh-morbihan@solidaritepaysans.org
 Dans le Finistère : 02 29 20 08 09 / bzh-finistere@solidaritepaysans.org



Pour plus d'infos : www.solidaritepaysans.org/




Inquiétude pour l'avenir de votre exploitation ?
 Passage difficile ?
 Trésorerie tendue ? Vos fournisseurs s'impatientent ?
 Soucis de santé ?
 Besoin de prendre du temps pour parler, échanger ?

Association de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

Un réseau de bénévoles et de salariés expérimentés se met à votre disposition pour :

Vous **écouter**, vous **orienter**, vous **soutenir** et vous **renseigner**.



Agir avec vous

- démarches administratives
- rencontres avec vos créanciers
- procédures judiciaires
- arrêt d'activité
- relations avec vos associés et partenaires...

Être là, à vos côtés dans...

→ la confidentialité
 → la solidarité
 → le respect

- de vos choix
- de votre rythme
- de votre projet

Faire appel à Solidarité Paysans est une démarche personnelle. Il est toujours temps de le faire !

Nos associations sont ouvertes à tous et indépendantes. Nous n'intervenons qu'à votre demande.

Si vous connaissez quelqu'un qui rencontre des difficultés, **parlez-lui de Solidarité Paysans.**

Solidarité Paysans, c'est...

un réseau national de défense et d'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés



1 000 bénévoles et **80** salariés au service des agriculteurs

3 000 familles d'agriculteurs accompagnées chaque année





Techniciens, conseillers, vétérinaires, agriculteurs...
Mobilisons-nous pour améliorer le repérage de agriculteurs en situation de fragilité !

CONSTRUISONS LE RÉSEAU AGRI-SENTINELLES POUR PARTICIPER À LA PRÉVENTION DU SUICIDE EN AGRICULTURE

REPÉRER
Mieux repérer les agriculteurs qui rencontrent de graves difficultés ou qui sont en détresse psychologique.

ALERTER
Orienter les agriculteurs pour faciliter leur accès à un dispositif d'accompagnement adapté déjà existant.

AGIR
Développer des attitudes adaptées aux agriculteurs en situation de fragilité, sans pour autant jouer le rôle d'assistant social ou de psychologue. Partager ses expériences au sein du Réseau Agri-Sentinelles.

REPÉRER, ALERTER, AGIR

www.reseau-agri-sentinelles.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :
elsa.delanoue@idele.fr
delphine.neumeister@idele.fr

Un projet financé par le CASDAR via Coop de France, commandité par Alice et piloté par l'Institut de l'Élevage



Une ambition partagée par les acteurs des filières agricoles : Alice, Anfeia, APCA, Anicap, ANVOL, CerFrance, CFA, CNE, CHIEL, CNPO, Coop de France, Coordination rurale, France Conseil Elevage, FNB, FNC, FNEC, FNO, FNP, FNPL, FNSEA, GDS France, Jeunes Agriculteurs, IFIP, INAPORC, Institut de l'Élevage, Interber, ITAVL, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, MSA, Ordre National des Vétérinaires, Races de France, Réussir Agra, RMT Travail

BEK PICTURES - © godwin

**CONSTRUISONS LE RÉSEAU AGRI-SENTINELLES
POUR PARTICIPER À LA PRÉVENTION DU SUICIDE
EN AGRICULTURE**



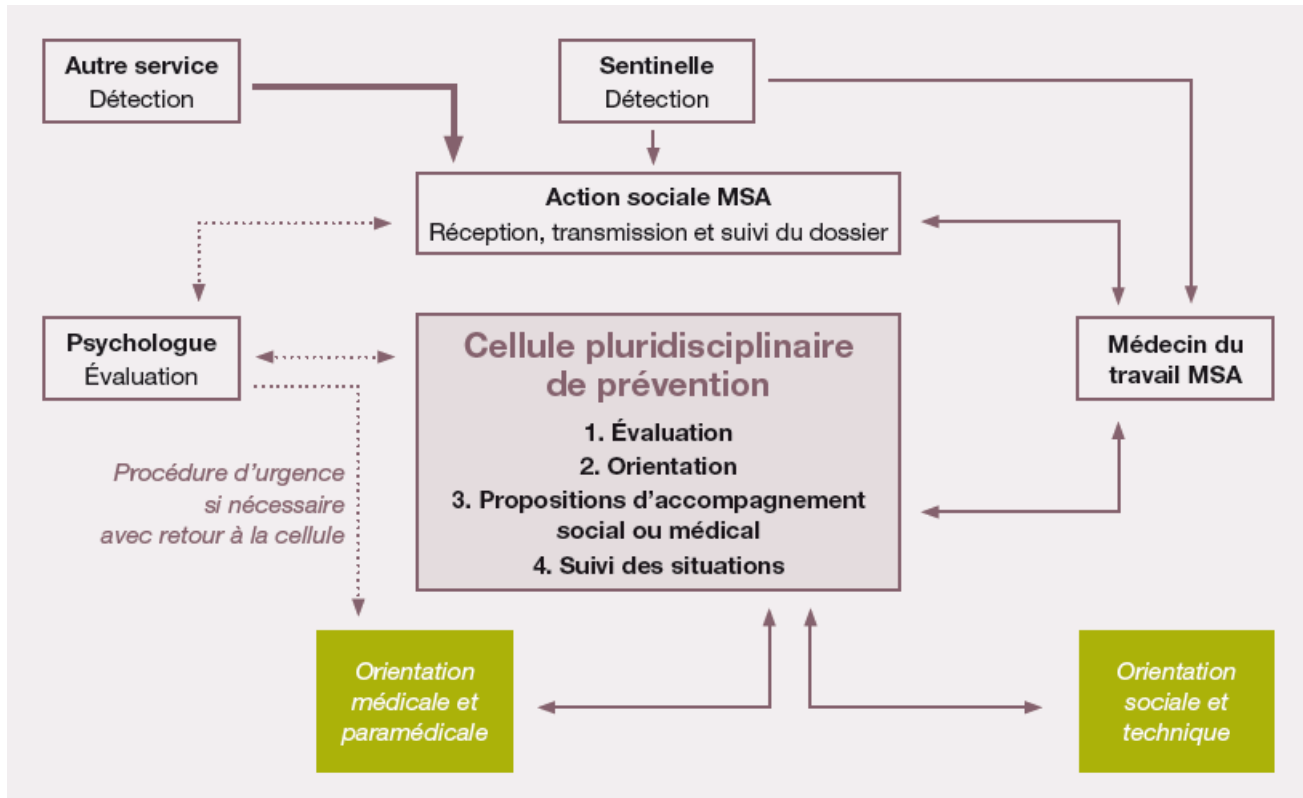
On compte sur vous !

POUR EN SAVOIR PLUS :
elsa.delanoue@idele.fr
delphine.neumeister@idele.fr

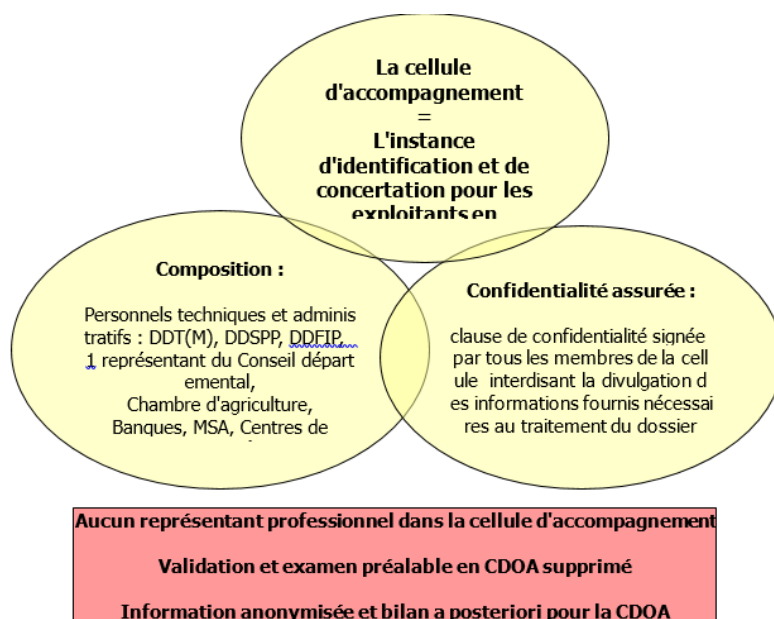
Déclarez-vous comme sentinelles sur
www.reseau-agri-sentinelles.fr
(formulaire de contact)

13

Annexe 15 : Schéma de la cellule pluridisciplinaire de prévention de la MSA



Annexe 16 : Schéma de la cellule d'accompagnement-ministère chargé de l'agriculture



Annexe 17 : Schéma du dispositif d'identification et d'accompagnement-ministère chargé de l'agriculture

